



SA au capital de 31 104 215,00 €
21a boulevard Jean Monnet - Zac des Boutareines
94357 Villiers-sur-Marne Cedex
RCS Créteil n° 957 504 608

DOCUMENT D'INFORMATION

Admission sur ALTERNEXT PARIS

Conformément à :

La loi n° 2009-1255 du 19 octobre 2009 "tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers" et prévoyant "la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations de ses instruments financiers sur un système multilatéral de négociation organisé (SMNO)",

L'arrêté du 4 novembre 2009 portant sur l'homologation des modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, tel que publié au journal officiel du 13 novembre 2009, et

Les articles 1.4 et 3.3 des règles d'Alternext Paris telles que publiées le 16 novembre 2009, Euronext Paris S.A a décidé l'admission sur Alternext de l'ensemble des actions existantes composant le capital de la Société Bricorama.

L'admission des actions de la société Bricorama aura lieu le 26 juillet 2011, selon la procédure de cotation directe dans le cadre de son transfert d'Euronext vers Alternext.

Allegra finance

Listing sponsor

RAPPORT FINANCIER 2010

BRICORAMA
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 28.276.560 euros
Siège social : Immeuble Horizon – 10 allée Bienvenue
4467 Noisy-le-Grand Cedex
RCS Créteil n° 957 504 608

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

Je soussigné Jean-Claude BOURRELIER, Président-Directeur Général de Bricorama S.A. atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, qu'à ma connaissance, les comptes sociaux de BRICORAMA SA ainsi que les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat.

J'atteste également que les rapports de gestion de BRICORAMA S.A. et du Groupe expriment fidèlement l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière.

Fait à Noisy le Grand, le 30 mai 2011

Jean-Claude BOURRELIER

Président-Directeur Général

SOMMAIRE

1. RAPPORT ANNUEL
2. RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES
3. ETAT DES COMMUNICATIONS FAITES SUR EURONEXT C
4. ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE SUR LES 24 DERNIERS MOIS
5. SITUATION DE TRESORERIE AU 30 AVRIL 2011

1

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

I. – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010	1
PARTIE A - RAPPORT D'ACTIVITE	1
1 – Présentation de l'évolution des affaires, des résultats et de la structure financière du groupe au cours de l'exercice 2010	1
2 – Principaux éléments des comptes sociaux et consolidés 2010	2
3 – Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux	6
4 – Liste des mandataires sociaux durant l'exercice 2010	7
5 – Dispositions sociales et environnementales	8
6 – Description des zones de risques	12
7 – Prises de participations	13
8 – Situation de la société et de ses filiales à la date du présent rapport et perspectives 2011	13
9 – Activité en matière de recherche et développement	14
10 – Participation hors périmètre de consolidation	14
PARTIE B - COMPTES CONSOLIDES	15
1 – Etat de situation financière consolidé au 31 décembre 2010	15
2 – Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010	16
3 – Autres éléments du résultat global (retraitements des éléments passés en capitaux propres)	16
4 – Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010	17
5 – Tableau consolidé des flux de trésorerie	18
6 – Notes annexes aux états financiers consolidés	18
PARTIE C - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	48
1 – Présentation générale de la société	48
2 – Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 16 mai 2011	52
3 – Organigramme juridique au 31 décembre 2010	57
4 – Structure du parc de magasins au 31 décembre 2010	58
5 – Chiffres clés	58
6 – Stratégie	59
7 – Investissements	60
PARTIE D - RAPPORT DU PRESIDENT	61
I. GOUVERNANCE DU GROUPE	61
1. Organisation et fonctionnement des organes d'administration	61
2. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	66
3. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	66
4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique	67
5. Comités spécialisés du groupe Bricorama	67
II. CONTROLE INTERNE	68
1. Objectifs du contrôle interne appliqués au sein du groupe	68
2. Procédures relatives à la sécurité des actifs du groupe	75
3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	75
4. Procédures relatives aux systèmes informatiques	80
5. Objectifs 2011	84
II. – COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010	86
PARTIE A - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	86
PARTIE B - NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	87
III. - LISTE DES MAGASINS	98
IV. - ATTESTATION DU PRESIDENT	102
V. - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	103

I - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

PARTIE A - RAPPORT D'ACTIVITE

1- Présentation de l'évolution des affaires, des résultats et de la structure financière du groupe au cours de l'exercice 2010

Le groupe Bricorama a poursuivi sa politique de développement sur l'exercice 2010, a conforté sa bonne structure financière et a poursuivi les actions stratégiques initiées depuis plusieurs années qui doivent permettre d'améliorer, d'une part son chiffre d'affaires au mètre carré et d'autre part, sa rotation de stock.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'est élevé à 698,0 millions d'euros en progression de 3,30 % par rapport à l'exercice 2009 publié. Ce chiffre d'affaires ne comprend plus l'activité des éoliennes, classée en actifs destinés à être cédés, ni le montant acquis par les porteurs de cartes Bricobonus, en application de la norme comptable IFRIC 13. Sur la base d'un chiffre d'affaires 2009 pro forma retraité de ces deux éléments, les ventes annuelles consolidées ont progressé de 4,01 %.

Après trois premiers trimestres bien orientés en terme de chiffre d'affaires, l'activité de fin d'année a été plus difficile, en particulier en France à cause des événements sociaux en octobre et de très mauvaises conditions météorologiques en décembre.

En France, l'activité a été marquée par une croissance des ventes à périmètre comparable, que les nouvelles ouvertures sont venues soutenir. Le groupe a ainsi procédé au cours de cette année, à l'ouverture de trois magasins (Marseille 7, Courbevoie et Le Plessis Robinson) ainsi qu'à trois rachats à Chemillé (ancien franchisé Bricorama), Châtellerault et Jardres. Parallèlement, le nouveau concept Bricorama initié à Mareuil-lès-Meaux en 2009 a été reconduit sur les villes de Royan, Granges-les-Valences, Châtellerault et enfin Jeuxey à l'occasion d'un transfert de magasin (anciennement Golbey).

A périmètre courant, le chiffre d'affaires activité bricolage en France, s'est élevé à 458,8 millions d'euros en progression de 4,56 % (hors Bricobonus en 2009).

Au Benelux, le chiffre d'affaires a reculé à surface constante compte-tenu d'un décrochage persistant des Pays-Bas, que la quasi-stabilité des affaires en Belgique n'a pas permis de compenser. A périmètre courant et pour l'ensemble de l'année, l'activité au Benelux atteint 217,6 millions d'euros en progression de 2,28 %. Ce résultat est le fruit d'une politique d'expansion qui reste soutenue avec le rachat d'un nouveau magasin en Belgique sur le premier semestre à Eeklo tandis qu'aux Pays-Bas, le groupe a effectué deux acquisitions à Middelharnis et Venlo puis ouvert un magasin à Apeldoorn en partenariat avec un autre franchisé Karwei.

Parallèlement à cette expansion, le deuxième semestre aux Pays-Bas a été marqué pour la réouverture du magasin de Haarlem après travaux sur une surface augmentée devenant ainsi le plus grand magasin Gamma du groupe.

En Espagne, les positions du groupe ont continué à progresser grâce aux ouvertures passées, sur un marché du bricolage se stabilisant désormais. Ainsi, au cours des deux derniers trimestres de l'année le chiffre d'affaires en Espagne à périmètre constant s'est inscrit en progression d'environ 5 % sur 2009.

D'autre part, l'exercice 2010 a été marqué par la montée en puissance des grands chantiers informatiques du groupe avec notamment la fin du déploiement SAP en magasins et la mise en application d'un processus de commandes automatiques performant qui doit permettre à la France d'améliorer ses performances commerciales et sa rotation de stock.

L'activité e-commerce s'est consolidée avec un chiffre d'affaires réalisé proche du million d'euros TTC. Ce premier résultat obtenu à partir d'un investissement minimum a incité le groupe à développer un projet e-commerce de plus grande envergure qui est opérationnel depuis mars 2011.

La marge commerciale s'est élevée à 275,5 millions d'euros et a représenté 39,5 % du chiffre d'affaires en 2010 contre 39,2 % en 2009. Son évolution résulte en France de l'amélioration des conditions d'achats associées à une meilleure maîtrise du taux de démarque inconnue. Inversement, la marge en Espagne est en baisse notable en

raison sur la première partie de l'année de mauvais résultats d'inventaire que les efficaces mesures prises après l'été n'ont que partiellement compensées.

Le résultat opérationnel courant a atteint 36,7 millions d'euros en hausse de 10,3 % par rapport à l'exercice précédent publié et de 3,65 % par rapport à l'exercice précédent retraité de l'impact de la CVAE. Il a représenté 5,26 % des ventes à comparer à un niveau de 4,93 % en 2009 (publié) et 5,25 % retraité de la CVAE.

Le résultat opérationnel s'est inscrit à 39,6 millions d'euros en hausse de 5,7 millions d'euros (soit 17,0 %) par rapport à 2009 retraité de la CVAE et correspond à 5,6 % du chiffre d'affaires. Cette évolution résulte principalement d'une amélioration de la marge commerciale associée à une bonne maîtrise des coûts.

Le résultat financier a représenté - 3,9 millions d'euros contre - 4,8 millions d'euros en 2009, résultat d'une stabilisation de l'endettement moyen et de conditions favorables des taux d'intérêts ainsi que du reclassement de l'activité éoliennes.

L'impôt sur les sociétés a sensiblement augmenté à 12,8 millions d'euros à comparer à 8,2 millions d'euros au cours de l'exercice précédent (après retraitement de la CVAE), en raison principalement de la prise en compte en résultat en 2009 de l'économie fiscale dégagée suite au classement en actifs/passifs destinés à être cédés de la filiale Eoliennes de Trémeheuc.

Le résultat net consolidé s'est élevé à 22,2 millions d'euros en hausse de 6,74 % par rapport à celui de l'exercice précédent (retraité de la CVAE). Il a représenté 3,18 % du chiffre d'affaires contre 3,08 % l'année précédente. Rapporté aux 5 655 312 actions existantes au 31 décembre 2010, le bénéfice par action s'est élevé à 3,92 euros.

Au 31 décembre 2010, les fonds propres consolidés tiers inclus s'élevaient à 274,1 millions d'euros soit une progression de 16,5 millions d'euros (avec prise en compte du retraitement de la CVAE) qui reflète essentiellement le résultat dégagé en 2010 diminué de la distribution de dividendes réalisée en 2010 au titre de l'exercice précédent.

Le besoin en fonds de roulement a à nouveau progressé en 2010 en raison notamment de la baisse du poste fournisseurs en France consécutive à la mise en œuvre de la loi dite LME qui prévoit une réduction, graduelle dans le secteur de bricolage, des délais de paiement. Parallèlement, les stocks ont légèrement augmenté en raison de l'ouverture de nouveaux magasins, et ce alors qu'à périmètre comparable les efforts entrepris ont permis une stabilisation voire une baisse des stocks. Compte-tenu d'autre part, des investissements et d'une capacité d'autofinancement de 52,4 millions d'euros, la dette nette s'est élevée à 121,6 millions d'euros à comparer aux 117,3 millions d'euros de fin 2009.

On soulignera par ailleurs, comme en 2009, le risque lié au différend juridique opposant Bricorama à Mr Bricolage sur le rachat par Bricorama d'un groupe de magasins provisionné à hauteur de 500 000 euros. Le montant de cette provision se base sur des rapports d'experts mandatés par Bricorama concluant à l'absence de préjudice financier compte-tenu des résultats réels des magasins concernés.

Un expert nommé par la Cour d'Appel a toutefois produit en 2009 un rapport principalement fondé sur le gain manqué prétendu, au titre de l'exploitation, de la valeur d'entreprise et du foncier. Cette estimation établie essentiellement sur des bases budgétaires a été évaluée à 9,8 millions d'euros. A la demande du tribunal, en date du 1er décembre 2010, l'expert a produit début 2011 un nouveau rapport complémentaire ramenant son évaluation à 6,7 millions d'euros.

A partir de ces documents et des plaidoiries, les juges resteront souverains pour apprécier un éventuel préjudice financier. Le jugement définitif ne sera rendu qu'en 2011. Dans ce contexte, Bricorama qui a déjà payé en 2007, suite au jugement prononcé par la Cour d'Appel, la somme de 500 000 euros, maintient sa provision à ce montant dans l'attente de la position définitive des juges.

Des informations complémentaires sur cette incertitude sont fournies en note 25.

2- Principaux éléments des comptes individuels et consolidés 2010

Les seules modifications de présentation ou d'évolution dans l'établissement du bilan, du compte de résultat et des annexes sont les suivantes :

- La CVAE a fait l'objet d'un reclassement du poste impôt et taxes en impôt sur les bénéficiaires ;
- Les résultats des éoliennes de Trémeheuc sont présentés sur une seule ligne en résultat d'actifs destinés à la vente ;
- Le chiffre d'affaire est minoré du montant acquis par les porteurs de cartes Bricobonus ;
- Les remises de fin d'année à recevoir au Benelux (cf. note 2.5.1) sont déterminées avec plus de précisions.

Une information complémentaire retraitée sur le chiffre d'affaires 2009 est donnée également en point 1 de la présentation des comptes consolidés

Tous les chiffres présentés dans le présent rapport sont en milliers d'euros sauf mention contraire, étant précisé que les comparatifs sont réalisés par rapport aux comptes 2009 pro-forma (pour la CVAE).

a. Présentation des comptes individuels 2010

Le résultat social de l'exercice 2010 s'élève à 12,2 millions d'euros après impôt sur les sociétés et participation, contre 18,1 millions d'euros en 2009. Ceci résulte de la baisse du dividende versé par sa filiale Bricorama France. Il est notamment constitué de :

- 20,2 millions d'euros de revenus de prestations de services,
- 15,7 millions d'euros de produits financiers de participations, provenant essentiellement de distributions de filiales ; et de :
- 5,6 millions d'euros d'achats et charges externes d'exploitation,
- 0,6 million d'euros d'impôts, taxes et versements assimilés,
- 7,3 millions d'euros de salaires et traitements,
- 3,0 millions d'euros de charges sociales,
- 2,2 millions d'euros de dotations aux amortissements et provisions.

b. Présentation des comptes consolidés 2010

1. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	31/12/09	31/12/10	
France	441 639,0	458 773,1	
Benelux	212 774,4	217 616,1	
Espagne	19 587,1	21 624,2	
Eoliennes	1 734,5	0,0	
Asie	0,0	0,0	
Chiffre d'affaires consolidé (publié)	675 735,0	698 013,5	3,30 %
Retraitement éoliennes	- 1 734,5		
Retraitement porteurs de cartes	- 2 894,1		
Chiffre d'affaires consolidé (retraité)	671 106,4	698 013,5	4,01 %

Le chiffre d'affaires consolidé ressort en progression de 3,30 %.

Conformément à la norme IFRIC 13, le chiffre d'affaires n'intègre pas les montants acquis par les porteurs de cartes Bricobonus. Retraité de cet impact et du poids de l'activité éoliennes en 2009, le chiffre d'affaires serait en progression de 4,01 %.

2. Marge commerciale

La marge commerciale 2010 est en légère progression par rapport à l'année précédente. Elle passe de 39,18 % en 2009 à 39,47 % en 2010.

Marge commerciale	31/12/09		31/12/10	
France	174 715,5	39,6 %	185 389,3	40,4 %
Benelux	80 635,4	37,9 %	82 248,1	37,8 %
Espagne	7 671,1	39,2 %	7 886,8	36,5 %
Eoliennes	1 734,5	NS	0,0	0,0 %
Asie	NS	NS	NS	NS
Marge commerciale consolidée	264 756,5	39,2 %	275 524,2	39,5 %

La marge commerciale en France progresse par rapport à 2009, fruit notamment de l'amélioration des conditions d'achat.

Au Benelux, l'année 2010 fait ressortir un taux de marge commerciale de 37,8 %, stable par rapport à 2009.

En Espagne, le taux de marge commerciale est de 36,5 %. Sa régression en 2010 par rapport à 2009 résulte d'un niveau de démarque inconnue élevé sur la première partie de l'année. Les mesures prises en terme de renforcement de l'audit interne sur le deuxième semestre doivent porter leurs fruits en 2011.

3. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'établit à 36 747,8 milliers d'euros, en hausse de 3 432,6 milliers d'euros (soit +10,3 %) par rapport au résultat de l'année précédente publié. Il représente 5,23 % du chiffre d'affaires 2010 contre 4,93 % en 2009.

Retraité de la CVAE sur 2009, le résultat est en progression de 3,65 %.

Résultat opérationnel courant	31/12/09	31/12/10
France	20 962,1	23 401,0
Benelux	12 376,0	14 565,8
Espagne	-598,2	- 1 407,8
Eoliennes	391,9	- 3,4
Asie	183,4	192,2

Résultat opérationnel courant consolidé	33 315,2	36 747,8
--	-----------------	-----------------

En France, le résultat opérationnel courant de l'activité bricolage augmente de 2 438,9 millions d'euros par rapport à 2009 pour s'établir à 5,05 % du chiffre d'affaires.

Au Benelux, le résultat opérationnel courant augmente par rapport à l'exercice précédent et représente 6,69 % du chiffre d'affaires.

En Espagne, le résultat opérationnel reste comme en 2009 négatif et résulte des charges de la structure de fonctionnement qui reste trop importantes au regard du faible volume d'activité dans ce pays fortement impacté par la crise économique.

4. Résultat financier

Le résultat financier est de - 3,9 millions d'euros en 2010 contre - 4,8 millions d'euros en 2009 et résulte notamment du coût moyen du financement du groupe et du reclassement des intérêts de l'activité éoliennes qui baisse de 3,34 % en 2009 à 2,87 % en 2010.

5. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'établit à 12,8 millions d'euros en hausse de 124 % par rapport à 2009. Le volume d'impôt est normatif en 2010. Son évolution sur 2009 s'explique principalement par la prise en compte en 2009 d'un résultat d'impôts différés actifs, consécutifs à la comptabilisation de l'activité Eoliennes en « actifs destinés à la vente ».

Le taux effectif d'imposition consolidé du groupe ressort à 36,6 % en 2010 contre 28,1 % en 2009. (sur la base des comptes retraités de la CVAE). Cf note 7.

6. Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 22,2 millions d'euros en 2010 contre 21,0 millions d'euros en 2009.

Le BNPA passe de 3,72 euros en 2009 à 3,92 euros en 2010.

Compte-tenu des 105 000 options de souscription existantes au 31 décembre 2010, le BNPA dilué atteint 3,85 euros par action contre 3,65 euros par action au 31 décembre 2009.

Le ratio du résultat net sur le chiffre d'affaires s'établit à 3,16 % contre 3,12 % en 2009.

La rentabilité des capitaux propres s'élève à 8,10 % contre 8,18 % en 2009 et celle des capitaux employés à 5,48 % contre 5,56 % en 2009.

7. Dividendes

(en euros)	2006	2007	2008	2009	2010
Dividende/action	0,65	0,69	0,69	0,83	1,00*
Résultat distribué	3 629 485	3 900 448	3 902 165	4 693 909	5 655 312*
Quote-part ouvrant droit à abattement	1 094 552	611 590	613 420	688 947	731 040*
Avoir fiscal ou abattement (40 %)	437 821	244 636	245 368	275 579	292 416*
Dividende/capitaux propres	1,78 %	1,71 %	1,61 %	1,82 %	2,06 %
Dividende résultat net	16,39 %	16,59 %	19,51 %	22,23 %	25,47 %
Dividende/cours de Bourse	1,43 %	1,33 %	2,88 %	3,18 %	2,77 %

* Un dividende de 1 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 28 mars 2011, de faire usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2010, pour augmenter le capital social de 2 827 655 euros par incorporation de réserves, par la création et l'attribution gratuite aux actionnaires d'une action nouvelle pour dix actions anciennes détenues. Le capital social a en conséquence été fixé à 31 104 215 euros, composé de 6 220 843 actions.

Les actions nouvelles seront délivrées à partir du 3 mai 2011 et porteront jouissance à compte du 1er janvier 2010. Elles auront droit, au titre de l'exercice 2010 et des exercices ultérieurs, au même dividende que les actions anciennes. Le versement d'un dividende de 1,00 euro sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2011.

8. Immobilisations

Les actifs non courants passent de 258,7 millions d'euros en 2009 à 266,7 millions d'euros en 2010.

Cette variation résulte principalement de l'évolution des écarts d'acquisition suite aux opérations de croissance externe de l'année. On rappellera qu'à quelques rares exceptions près, le groupe n'est pas propriétaire des murs des magasins qu'il exploite.

9. Besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement hors effet impôt sur les sociétés est de - 17 millions d'euros et s'explique principalement, par les conséquences en France de la loi dite LME, et ce malgré à nouveau pour 2010 une bonne maîtrise du niveau des stocks. Cette nouvelle réglementation, entrée en vigueur le 1er janvier 2009, impose une réduction des délais de paiement des fournisseurs à 45 jours fin de mois. Elle autorise cependant une mise en œuvre progressive lorsque des accords de branche ont été passés, comme dans le cas du secteur du bricolage. La réduction des délais de paiement sera donc graduelle et s'étalera jusqu'en 2012, pesant ainsi régulièrement sur la trésorerie du groupe.

En France, le mécanisme de « reverse factoring », qui permettait au groupe de conserver l'avantage d'une politique d'escompte volontariste, est progressivement supprimé du fait des nouvelles contraintes de paiements rapprochés des fournisseurs.

10. Capitaux propres

Les capitaux propres passent de 258,0 millions d'euros fin 2009 à 274,1 millions d'euros au 31 décembre 2010. Leur progression s'explique essentiellement par l'effet conjugué du résultat (tiers inclus) de l'exercice 2010 qui s'élève à 22,2 millions d'euros et de la distribution effectuée courant 2010 au titre de l'exercice 2009, pour un montant de 4,7 millions d'euros.

11. Capital

L'Assemblée Générale du 29 mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un programme de rachat d'actions destiné à régulariser le cours. Cette autorisation a été régulièrement renouvelée depuis lors et dernièrement par l'Assemblée Générale du 29 juin 2009.

Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions propres détenues par Bricorama, qui n'a pas connu de mouvement en 2010, s'élevait à 12 807 actions.

Les salariés du groupe détenaient au 31 décembre 2010, par l'intermédiaire du FCPE Bricorama, 24 784 actions soit 0,44 % du capital de la société. Conformément aux textes en vigueur, la nomination d'administrateurs sur proposition des actionnaires salariés n'est pas envisagée.

Il existe des options de souscription en cours de validité, suite aux autorisations données antérieurement par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration d'attribuer de telles options de souscription. Aucune option n'ayant été exercée au cours de l'exercice, la diminution du nombre d'actions à créer en exercice d'options s'explique par 7 000 options de souscriptions qui sont devenues caduques en 2010. Aucune attribution de stock-options n'a été effectuée en 2010. Un rapport spécial sur les options de souscription a été établi par le Conseil d'Administration et mis à la disposition des actionnaires. Le nombre d'options de souscription s'élève à 105 000.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 27 juin 2008 a donné délégation au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois afin de procéder éventuellement à l'émission de titres d'emprunts ne pouvant excéder un montant nominal de 175 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration bénéficie également de ces mêmes délégations en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription.

Aucune de ces délégations n'a été utilisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2010.

Evolution du capital social	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Capital social	27 919,11	28 264,11	28 276,56	28 276,56	28 276,56
Nombre d'actions (unités)					
• Ordinaires	5 583 823	5 652 823	5 655 312	5 655 312	5 655 312
• A dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer (unités)					
• Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• Par levée d'options de souscription	210 000	133 000	119 000	112 000	105 000

Le capital social est constitué de 5 655 312 actions d'une valeur nominale de 5 euros. Un droit de vote double est accordé aux actions entièrement libérées détenues au nominatif depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire.

Tout actionnaire venant à détenir une fraction égale ou supérieure à 2,5 % du capital social est tenu d'informer la société du nombre total d'actions qu'il possède ainsi que des droits de vote, actuels et potentiels, qui y sont attachés. A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les dites conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La répartition du capital est la suivante :

	Capital	Droits de vote
M. Jean-Claude Bourrelier	1,29 %	1,90 %
Famille Bourrelier	0,80 %	0,91 %
M14	85,32 %	87,92 %
Concert JG Capital Management et IDI	7,47 %	5,49 %
Public	5,12 %	3,78 %
Total	100,00 %	100,00 %

12. Provisions pour risques et charges

Ce poste augmente légèrement en 2010, de 1,69 million d'euros, pour s'établir à 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2010. L'essentiel de cette progression est à rattacher à l'augmentation de l'engagement de retraite vis-à-vis des salariés.

13. Endettement net

Au 31 décembre 2010, l'endettement net du groupe s'élève à 121,6 millions d'euros et représente 44,3 % des capitaux propres, soit une baisse de 1,15 point par rapport à 2009.

Au cours de l'exercice, le groupe a remboursé 32,5 millions d'euros de lignes court et moyen terme et a souscrit pour 35,2 millions d'euros de nouveaux emprunts moyen terme ou de nouvelles lignes court terme.

Au 31 décembre 2010, l'endettement relatif au retraitement de contrats de crédit-bail immobilier et mobilier représente 6,26 millions d'euros.

3 - Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

- Rémunération de M. Jean-Claude Bourrelier, Président Directeur Général et M. Erik Haegeman, Directeur Général Délégué, mandataires sociaux :

Au titre de l'exercice 2010 (en euros bruts)	J.-C. Bourrelier	Erik Haegeman
Rémunération fixe (hors jetons de présence)	108 000	218 892
Rémunération variable	0	57 500
Rémunération exceptionnelle	0	0
Avantages en nature	néant	1 véhicule de fonction
Stock-options	0	4 000(*)

(*) options exerçables au cours de 45,38 euros dont la fin de validité est le 20 août 2011.

	Gruto BVBA	Maatschap Bouwmarkt Gent
	Andenne Bricolage BVBA DIY Retail Service BVBA Maz BVBA Mag BVBA	CB Bouwmarkten NV Boco NV
Mme Michèle Bourrelier	Distriveti	Bricorama Mediterranee SL Bricorama Iberia SL
Mlle Annabelle Bourrelier M. Jean-Michel Bourrelier	M14 HDP SAS	Bricorama SA Bricorama NV Legerstock Vermeersch-Andries NV Bricorama SA
M. Erik Haegeman	Mekowa BVBA	Bricorama SA Belgium Properties Retailers NV Wickes Land Development
		Bricorama NV Bouwmar NV Robo NV CB Bouwmarkten NV Boco NV Interbrico SA Bricorama BV Bouwmarkt Elburg BV Bouwmarkt Beverwijk BV Rubus Bouwmarkt BV Bouwmarkt Haarlem BV Batkor Finance BV Megara BV Hasco Bouwmarkt Best BV Bricorama Bouwmarkt Apeldoorn BV Bricorama Bouwmarkten II BV Legerstock Vermeersch-Andries NV Bricorama SA Belgium Properties Retailers
M. Yoann Bourrelier	Electryb SARL	
M. Christian Roubaud		Bricorama NV Interbrico SA

5 - Dispositions sociales et environnementales

5.1. Développement durable

Le groupe Bricorama reste attentif, comme tous les ans, à s'inscrire dans un mouvement de développement volontaire et progressif. Cette démarche, initiée il y a plusieurs années, a principalement pour buts de :

- prévenir les risques juridiques et financiers dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et du social,
- créer des économies sur les consommables, l'énergie, l'eau et réduire le volume des déchets,
- donner concrètement cette image responsable aux collaborateurs et aux clients.

Cette politique s'est poursuivie en 2010 avec notamment :

- la veille constante et automatisée des consommations énergétiques sur certains magasins,
- la maîtrise du stockage des produits dangereux,
- le maintien et l'entretien en magasins de conteneurs pour le recyclage des ampoules et des piles,
- le maintien et l'entretien de conteneurs pour le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

La direction de la prévention des risques coordonne la mise en œuvre et assure le respect des procédures et règlements concernant la sécurité des bâtiments, des biens et des personnes.

5.2. Conséquences environnementales

Soucieux de poursuivre son engagement dans le domaine de l'environnement, Bricorama a fait réaliser en 2009, selon la méthodologie de l'Ademe, le bilan carbone® de 2 magasins représentatifs du groupe : Villiers-sur-Marne (94) et Sillingy (74). En permettant d'identifier les postes d'émission et les actions de réduction les plus efficaces, le Bilan carbone® est apparu pour le groupe comme un facteur de compétitivité et de performance tant en matière de réduction des coûts, de stimulation de l'innovation que d'amélioration de la qualité des produits. L'étude menée entre juillet et décembre 2009 a porté sur l'année 2008.

Dans la continuité de sa démarche d'amélioration de la qualité, il s'agissait pour le groupe de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre résultant des activités du groupe conforme à son engagement d'entreprise citoyenne.

Le rapport de cette étude a conduit l'entreprise à mettre en place une politique responsable de traitement des déchets. D'autres mesures sont en cours de réflexion pour limiter, à terme, l'émission de gaz à effet de serre.

5.3. Conséquences sociales

Le groupe continue à associer ses salariés à son développement et à sa réussite. En France, un nouvel accord d'intéressement signé le 11 juin 2010 et fondé sur le résultat d'exploitation prévoit le versement d'une prime en fonction d'objectifs budgétaires fixés à chaque magasin et service. Les valeurs de performance retenues pour le versement des primes sont :

- Le résultat d'exploitation ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Le rendement.

Il existe un accord de participation. Celui-ci déroge au minimum légal en tenant compte de l'amélioration de l'activité.

Pour compléter ce dispositif de motivation et de fidélisation des salariés, le groupe a mis en place ces dernières années des plans d'options de souscription d'actions. A ce jour, il ne reste plus qu'un seul plan encore actif dont l'échéance est 2011.

5.3.1. Emploi

Effectif total du groupe au 31 décembre 2010* %

France	2 523	61,3
Espagne	168	4,1
Belgique	568	13,8
Pays-Bas	854	20,8

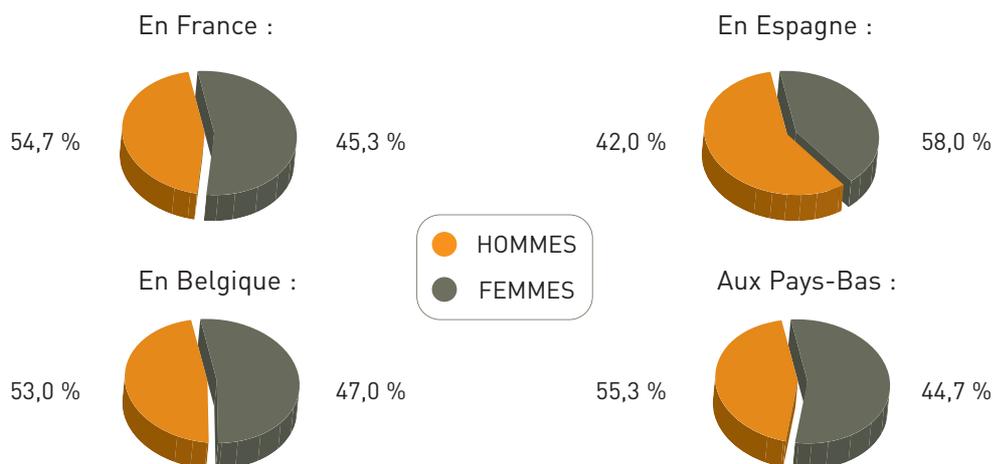
Total 4 113 100,0

* hors franchisés

Ancienneté moyenne de l'effectif total au 31 décembre 2010 Années

France	8,6
Espagne	3,1
Belgique	8,0
Pays-Bas	5,4

Répartition par sexe de l'effectif total au 31 décembre 2010



Effectif moyen par catégorie

	France	Espagne	Pays-Bas	Belgique
Cadres	183,5	6,7	41,0	49,5
Agents de maîtrise	313,4	46,8	0,0	0,0
Employés	1 922,2	83,9	394,0	518,5

Total	2 419,9	137,5	435,0	568,0
--------------	----------------	--------------	--------------	--------------

Temps de travail : répartition entre temps plein et temps partiel en 2010

Le groupe a posé le principe selon lequel le temps partiel doit être choisi par le salarié et non subi par celui-ci.

	France	Espagne	Belgique	Pays-Bas	Total
Sièges :					
Temps plein	146	18	29	8	201
Temps partiel	15	4	6	6	31
Magasins :					
Temps plein	2 082	42	360	259	2 743
Temps partiel	280	97	173	581	1 131
Total :					
Temps plein	2 228	60	389	267	2 944
Temps partiel	295	101	179	587	1 162

5.3.2. Embauches

Contrats conclus en 2010

	CDD*	CDI
France	615	395
Espagne	45	116
Belgique	503	83
Pays-Bas	159	97
Total	1 322	691

* (étudiants inclus)

5.3.3. Rémunérations

Rémunérations totales, charges sociales et autres éléments

	31/12/09	31/12/10
Rémunérations du personnel	-82 213,5	-88 256,9
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-28 027,4	-30 127,1
Charges liées aux retraites	92,7	-636,3
Participation des salariés	-1 557,1	-1 452,7
Rémunérations en actions		
Autres charges de personnel	-504,1	-325,7
Total charges de personnel	-112 209,5	-120 798,6

Participation financière en France

Montant global de la réserve spéciale de participation

(en euros)

2009	1 557 110
2008	2 529 456
2007	2 153 360
2006	1 946 209

Sont bénéficiaires de la participation les salariés ayant au mois trois mois d'ancienneté.

Montant moyen de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement par salarié

(en euros)	RSP	Intéressement
2009	573	999
2008	925	1 285
2007	786	954
2006	664	782

Part du capital social détenue par les salariés grâce à un système de participation

Le groupe Bricorama a mis en place en 1996 un plan d'épargne entreprise géré depuis 2007 par le Crédit Agricole et offrant aux salariés la possibilité d'investir en totalité ou partiellement la participation et l'intéressement dans les fonds suivants :

- Fonds Bricorama : exclusivement actions Bricorama
- Fonds dynamique : actions
- Fonds équilibre : obligations
- Fonds monétaire : monétaire
- Fonds dividende : dividendes sur actions Bricorama

Un abondement est versé par le groupe pour tous versements dans le fonds Bricorama.

Au 31 décembre 2010, les salariés du groupe détenaient 573 969,65 parts du fonds Bricorama, soit 24 784 actions représentant 0,44 % du capital de la société.

5.3.4. Autres conditions de travail

Durée et aménagement du temps de travail : l'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 35 heures en France.

5.3.5. Formation

Nombre de salariés ayant suivi une formation

Catégories	France	Espagne	Belgique	Pays-Bas
Cadres	125	17	13	13
Agents de maîtrise	176	72	0	0
Employés	969	130	87	51
Total	1 270	219	100	64

Nombre d'heures de stage

Catégories	France	Espagne	Belgique	Pays-Bas
Cadres	1 182	352	121	309
Agents de maîtrise	1 933	458	0	0
Employés	9 418	870	588	784
Total	12 533	1 673	709	1 093

5.3.6. Œuvres sociales du groupe

Au titre des œuvres sociales, le groupe a versé 3 128 102 euros en 2010, dont l'essentiel concerne les tickets restaurant.

5.3.7. Conditions d'hygiène et sécurité

La sécurité et la sûreté constituent aujourd'hui deux priorités incontournables dans le groupe, qui passe tout d'abord par l'application et le respect de la législation et des règles de sécurité et de sûreté concernant les personnes, les biens et les marchandises.

Le groupe porte une attention particulière aux problèmes d'hygiène et de condition de travail. Des formations spécifiques sont régulièrement organisées sur la problématique des gestes et postures, sur le respect des règles de conduite des engins de levage ainsi que sur les conditions d'utilisation des équipements.

La prévention du risque incendie est assurée par la formation des nouveaux collaborateurs au respect des consignes générales de sécurité et à la manipulation des moyens de secours (dispositifs d'alarme, d'alerte et de lutte contre l'incendie). Chaque commission de sécurité faisant l'objet d'une préparation préalable approfondie.

Enfin, le groupe est fortement engagé dans la lutte contre la malveillance. Il analyse pour cela de façon permanente les risques, dangers et vulnérabilités afin d'élaborer des plans d'actions cohérents et adaptés. Dans ce contexte, des dispositifs de protection mécanique, électronique et humaine sont mis en place.

6 – Description des zones de risques

Les zones de risques sont décrites dans le rapport du président sur le contrôle interne. Une étude par un cabinet indépendant pour cartographier les risques a été réalisée au cours de l'exercice 2010.

La cartographie des risques n'a pas mis en évidence de nouveaux risques pour l'entreprise mais a permis de hiérarchiser les priorités et les axes de travail.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges autres que ceux présentés dans le présent rapport (cf. notamment la note 25) susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et les perspectives du groupe.

7 – Prises de participations

Au cours de l'exercice 2010, des participations nouvelles ont été prises dans les sociétés suivantes :

- Brico SG et Léomille en France ;
- Legerstock Vermeersch Andries NV en Belgique ;
- Bricorama Bouwmarkten II BV aux Pays-Bas qui détient Bricorama Bouwmarkt Apeldoorn BV.

8 - Situation de la société et de ses filiales à la date du présent rapport et perspectives 2011

8.1. Situation des filiales

En France, l'exercice 2010 de la filiale Bricorama France a été marqué par les événements suivants :

- L'arrivée de trois nouveaux franchisés à Sélestat, Tournon-sur-Rhône et Beaumont ;
- La reprise de trois magasins : Chemillé (ex franchisé racheté par le groupe), Jardres et Châtellerault ;
- Le transfert avec agrandissement des magasins de Royan, Guilherand-Granges, Châtellerault et Jeuxy, au concept initié à Mareuil-lès-Meaux ;
- La création en test, non concluant pour le moment, d'une nouvelle enseigne Brico//Usine à Clermont-Ferrand ;
- La création de 3 nouveaux magasins : Marseille 7ème, Courbevoie et Le Plessis Robinson ;
- La refonte du site e-commerce ;
- L'achèvement du déploiement du logiciel SAP en magasins ;
- Le lancement du projet commandes automatiques.

D'autre part, le litige évoqué en 2008 et 2009 et relatif à deux assignations de la société JG Capital Management, actionnaire minoritaire de Bricorama est toujours en cours. Ces litiges sont sans impact sur les comptes présentés.

Au Benelux, l'activité en 2010 a évolué de manière différente selon les pays et de manière assez comparable à 2009. Ainsi, alors que les filiales des Pays-Bas ont été sensiblement impactées par la crise économique à périmètre comparable, leur chiffre d'affaires représente 93 millions d'euros et leur résultat opérationnel courant s'élève à 3,9 millions d'euros.

Les filiales de la Belgique ont maintenu leur chiffre d'affaires à 115 millions d'euros soit au même niveau que celui de l'année précédente pour un résultat opérationnel courant de 5,4 millions d'euros.

D'autre part, l'exercice a été marqué au Benelux par les événements suivants :

- L'acquisition de trois nouveaux magasins : Middelharnis et Venlo aux Pays-Bas, et Eeklo en Belgique ;
- L'ouverture d'un magasin à l'enseigne Karwei à Apeldoorn (Pays-Bas) avec un autre franchisé ;
- L'agrandissement du magasin Gamma de Haarlem.

La filiale en Espagne, très impactée les deux années précédentes par la crise économique, s'est caractérisée par la stabilisation du volume d'affaires à surface comparable (soit environ 5 %) sur le deuxième semestre 2010. Ce constat est confirmé sur les deux premiers mois de l'année 2011.

La filiale Eoliennes de Trémeheuc, au cours d'une année 2010 a produit 20 176 303 KWh ce qui représente un chiffre d'affaires de 1 693,03 milliers d'euros. Ce chiffre d'affaires n'est pas intégré dans les comptes consolidés présentés (cf. note 33).

Enfin, la filiale Bricorama Asia Ltd a vu, conformément au plan de marche du groupe, son activité se maintenir au même niveau qu'en 2009.

8.2. Événements postérieurs à la clôture

- Le rachat du magasin de Romilly ;
- Le transfert du siège administratif de Noisy-le-Grand à Villiers-sur-Marne ;
- L'ouverture en mars du magasin de Séville en Espagne ;
- L'ouverture en mars du magasin de Clichy en France ;
- Le transfert avec agrandissement de Soustons en France.

8.3. Perspectives

En France, l'évolution de l'activité du groupe devrait être principalement induite par la croissance interne. Néanmoins, au gré des opportunités, le groupe se réserve la possibilité, comme en 2010, de procéder à quelques rachats d'indépendants tel que le magasin de Romilly, ex magasin à l'enseigne Mr Bricolage, réalisé fin mars 2011. Les autres objectifs principaux, en France, sont :

- le déploiement SAP dans les magasins franchisés au deuxième semestre 2011 ;
- la mise en place et le développement d'un site e-commerce renouvelé ;
- le déploiement du système de commandes automatiques permettant de minimiser les ruptures en magasins, d'améliorer la qualité du stock et surtout de réduire le volume du stock ;
- Le déploiement du nouveau concept de magasin initié à Mareuil-lès-Meaux en octobre 2009.

Au Benelux, le principal objectif, dans un marché désormais stabilisé notamment aux Pays-Bas, va consister à améliorer la rentabilité par la réalisation de remodelings sur certains magasins.

En Espagne, l'exercice 2011 devrait être un exercice de reprise de l'enseigne dans un marché désormais stabilisé et qui sera marqué par l'ouverture du neuvième magasin à Séville.

Au niveau groupe et relativement à la cotation actuelle sur Euronext, la société proposera à l'Assemblée Générale du 16 mai 2011 de transférer la cotation sur Alternext avec une prise d'effet en juillet 2011.

9 – Activité en matière de recherche et développement

Le groupe Bricorama, compte tenu de son activité de distributeur de produits de bricolage, n'a pas réalisé de dépenses en matière de recherche et développement.

10 – Participation hors périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe possède une participation non significative et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Nom	Pays d'immatriculation	Niveau de participation	Société concernée
Thiers Expansion SCI	France	0,02 %	Bricorama SA
Orga	Belgique	NS	Legerstock Vermeesch- Andries BV
Sapac	France	NS	Galeries Lindoises Solobri
Intergamma	Pays-Bas	NS	Sociétés du Benelux

PARTIE B - COMPTES CONSOLIDÉS

1 - Etat de situation financière consolidé au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/09 (retraité CVAE)	31/12/09 (publié)	31/12/10
Immobilisations incorporelles	10	3 760,1	3 760,1	3 083,0
Ecart d'acquisition	10	156 043,9	156 043,9	163 062,3
Immobilisations corporelles	11	82 495,5	82 495,5	85 329,8
Titres mis en équivalence		413,7	413,7	254,6
Autres actifs financiers	34	8 739,6	8 739,6	8 894,9
Impôts différés	20	6 544,3	6 387,6	5 377,9
Autres actifs long terme		725,8	725,8	750,1
Total actifs non courants		258 723,0	258 566,3	266 752,6
Stocks et en-cours	14	204 013,4	204 013,4	213 225,0
Clients et autres débiteurs	13	14 713,6	14 713,6	17 467,0
Créances d'impôt	13	588,3	588,3	39,3
Autres actifs courants	13	27 859,5	27 859,5	34 850,3
Valeurs mobilières de placement et autres placements	15	7 258,1	7 258,1	6 785,4
Disponibilités	15	49 008,0	49 008,0	28 134,3
Total actifs courants		303 441,0	303 441,0	300 501,3
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	33	15 622,0	15 622,0	14 731,2
Total Actif		577 786,0	577 629,3	581 985,1
Passif	Notes	31/12/09 (retraité CVAE)	31/12/09 (publié)	31/12/10
Capital		28 276,6	28 276,6	28 276,6
Primes liées au capital		13 394,1	13 394,1	13 394,1
Actions propres		0,0	0,0	0,0
Autres réserves		-2 333,6	-2 333,6	-3 325,6
Résultats accumulés		218 198,4	218 509,5	235 706,9
Total capitaux propres, part du groupe		257 535,4	257 846,6	274 051,9
Intérêts minoritaires		109,5	109,5	91,7
Total capitaux propres		257 645,0	257 956,1	274 143,6
Emprunts et dettes financières	18	53 234,1	53 234,1	70 297,9
Engagements envers le personnel	23	3 636,5	3 636,5	4 272,8
Autres provisions	23	2 486,2	2 486,2	3 536,5
Impôts différés	20	333,8	801,6	594,8
Autres passifs long terme		138,9	138,9	132,3
Total passifs non courants		59 829,5	60 297,3	78 834,2
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	18	120 285,7	120 285,7	86 228,0
Provisions (part à moins d'un an)		15,1	15,1	0,0
Fournisseurs et autres créditeurs	17	88 446,2	88 446,2	85 021,6
Dettes d'impôt		595,9	595,9	2 809,3
Autres passifs courants	17	35 127,1	34 191,5	39 559,2
Total passifs courants		244 470,0	243 534,4	213 618,2
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	33	15 841,6	15 841,6	15 389,0
Total Passif		577 786,0	577 629,3	581 985,1

Postes impactés par le retraitement de la CVAE :

Poste	31/12/2009 retraité CVAE	31/12/2009 publié	Ecart
IDA	6 544,3	6 387,6	156,7
IDP	333,8	801,6	-467,8
dont incidence sur résultat net			-311,0

2 – Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/09 (retraité CVAE)	31/12/09 (publié)	31/12/10
Chiffre d'affaires		675 735,0	675 735,0	698 013,5
Autres produits de l'activité		5 093,5	5 093,5	5 103,4
Achats consommés		-410 978,5	-410 978,5	-422 489,3
Charges externes		-102 152,8	-102 152,8	-99 725,2
Charges de personnel		-112 209,5	-112 209,5	-120 798,6
Impôts et taxes		-8 584,0	-10 722,9	-8 011,7
Dotation aux amortissements		-15 549,0	-15 549,0	-15 650,5
Dotation aux provisions		-2 779,7	-2 779,7	-960,0
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		0,0	0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation		6 879,2	6 879,2	1 266,3
Résultat opérationnel courant		35 454,1	33 315,2	36 747,8
Résultat sur cession de participations consolidées		-20,5	-20,5	-89,5
Autres produits et charges opérationnels	4	-1 594,0	-1 594,0	2 917,3
Résultat opérationnel		33 839,6	31 700,7	39 575,6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		172,4	172,4	123,0
Coût de l'endettement financier brut	6	-5 010,2	-5 010,2	-3 995,2
Coût de l'endettement financier net	6	-4 837,8	-4 837,8	-3 872,2
Autres produits et charges financiers	5	16,0	16,0	-89,4
Résultat avant impôts		29 017,8	26 878,9	35 613,9
Impôts sur les bénéfices	7	-8 167,6	-5 717,7	-12 813,3
Quote-part de résultat des mises en équivalence		-49,0	-49,0	-159,1
Actifs destinés à la vente	33			-438,3
Résultat net		20 801,2	21 112,3	22 203,2
Intérêts minoritaires		-63,7	-63,7	-15,9
Résultat net, part du groupe		20 737,5	21 048,6	22 187,3
Résultat par action (euros)		3,67	3,72	3,92
Résultat par action dilué (euros)		3,60	3,65	3,85

Le principal impact sur le comparatif entre les comptes publiés et les comptes retraités de la CVAE concerne le résultat opérationnel courant et le poste impôt sur les bénéfices (cf. note 2.3.13). Au total, le résultat retraité de la CVAE ressort dégradé de 311 milliers d'euros.

Postes impactés par le retraitement de la CVAE :

Poste	31/12/2009 retraité CVAE	31/12/2009 publié	Ecart
Impôts et taxes	-8 584,0	-10 722,9	+2 138,9
Impôts sur bénéfice	-8 167,6	-5 717,7	-2 449,9
dont incidence sur résultat net			-311,0

3 – Autres éléments du résultat global (retraitements des éléments passés en capitaux propres) (en milliers d'euros)

Cet état est présenté en suivant les dispositions de la norme IAS1 révisée qui impose de présenter dans un tableau séparé les charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres et nommés « Autres éléments du résultat global ».

	31/12/09 (publié)	31/12/10
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	21 112,3	22 203,2
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente		
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	- 1 562,2	-1 001,2
Différences de conversion	- 1,0	9,2
Autres		
Autres éléments du résultat global (passés en capitaux propres et nets d'impôts)	- 1 563,2	-992,0
Résultat global consolidé (1)	19 549,1	21 211,2
Dont résultat global part des minoritaires	59,0	15,9
Dont résultat global part du groupe	19 490,1	21 195,3
Résultat global par action (euros)	3,46	3,75
Résultat global dilué par action (euros)	3,39	3,68

(1) Le total requis par IAS 1 révisée : « Résultat global consolidé » regroupe les charges et produits comptabilisés directement en résultat de la période et ceux comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôt.

4 – Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	Capital	Primes liées au capital et réserves	Résultats accumulés	Total capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2009	28 277	12 624	201 501	242 402	72	242 474
Incidence des changements de méthode comptable			- 201	- 201		- 201
Situation ajustée au 1er janvier 2009	28 277	12 624	201 300	242 201	72	242 273
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers						
Ecart de conversion		- 1		- 1	- 5	- 6
Résultat de la période			21 048	21 048	64	21 112
Total des pertes et profits de la période		- 1	21 048	21 047	59	21 106
Dividendes versés			- 3 893	- 3 893	- 21	- 3 914
Augmentation de capital						
Mouvements sur actions propres						
Composante fonds propres des émissions obligataires						
Paiement en actions						
Couvertures taux IAS 39		- 1 562		- 1 562		- 1 562
Stock option IFRS 2						
Autres variations			53	53		53
Situation au 31 décembre 2009	28 277	11 061	218 508	257 846	110	257 956
Au 1er janvier 2010	28 277	11 061	218 508	257 846	110	257 956
Incidence des corrections d'erreurs (CVAE)			- 311	- 311		- 311
Situation ajustée au 1er janvier 2010	28 277	11 061	218 198	257 535	110	257 646
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers						
Ecart de conversion		9		9	3	12
Résultat de la période			22 187	22 187	16	22 203
Total des pertes et profits de la période		9	22 187	22 196	19	22 215
Dividendes versés			- 4 683	- 4 683	- 46	- 4 729
Augmentation de capital						
Mouvements sur actions propres						
Composante fonds propres des émissions obligataires						
Paiement en actions						
Couvertures taux IAS 39		- 1 001		- 1 001		- 1 001
Stock option IFRS 2						
Autres variations					9	9
Situation au 31 décembre 2010	28 277	10 069	235 706	274 052	92	274 144

5 – Tableau consolidé des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	31/12/09 (retraité CVAE)	31/12/09 (publié)	31/12/10
Résultat net total consolidé	20 801	21 112	22 203
Ajustements :			
Elimination du résultat des mises en équivalence	49	49	159
Elimination des amortissements et provisions	15 886	15 886	17 302
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	554	554	- 3 961
Elimination des produits de dividendes			
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions			
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie			
Capacité d'autofinanc. après coût de l'endett. financier net et impôt	37 290	37 601	35 703
Elimination de la charge (produit) d'impôt	8 168	5 718	12 813
Elimination du coût de l'endettement financier net	4 838	4 838	3 872
Capacité d'autofinanc. avant coût de l'endett. financier net et impôt	50 295	48 156	52 389
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	- 15 076	- 15 544	- 17 037
Impôts payés	- 6 549	- 3 942	- 8 984
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	28 670	28 670	26 367
Incidence des variations de périmètre	- 10 824	- 10 824	- 1 953
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 27 437	- 27 437	- 27 125
Acquisition d'actifs financiers	- 5	- 5	4
Variation des prêts et avances consentis	- 591	- 591	- 311
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	465	465	10 426
Cession d'actifs financiers			
Dividendes reçus			
Autres flux liés aux opérations d'investissement	54	54	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 38 338	-38 338	- 18 960
Augmentation de capital			
Cession (acquisition) nette d'actions propres			
Emission d'emprunts	33 158	33 158	35 255
Remboursement d'emprunts	- 22 140	- 22 140	- 32 530
Intérêts financiers nets versés	- 4 846	- 4 846	- 3 864
Incidence variation de taux de change	- 7	- 7	14
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	- 3 893	- 3 893	- 4 683
Dividendes payés aux minoritaires	- 21	- 21	- 46
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 251	2 251	- 5 854
Incidence des changements de principes comptables	- 75	- 75	0
Variation de la trésorerie	- 7 492	- 7 492	1 553
Trésorerie d'ouverture	24 300	24 300	16 809
Trésorerie de clôture	16 809	16 809	18 362

La variation du BFR résulte encore cette année de l'entrée en vigueur de la loi dite LME.

Les acquisitions d'immobilisations concernent exclusivement des reprises de magasins, des rachats de fonds de commerce, des remodelings et des travaux divers (cf. notes 10 et 11).

Les cessions d'immobilisation correspondent à la vente de certains actifs immobilier au Benelux conformément au plan d'affaire du groupe (cf. détail indiqué en note 31).

Les variations de périmètre se composent des prix des titres achetés pour 3,2 millions d'euros minorés des trésoreries reprises pour 1,2 millions d'euros.

6 – Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1. – Informations générales

Bricorama SA et ses filiales exploitent en France, au Benelux et en Espagne un réseau de magasins de grandes surfaces de bricolage sous les enseignes Bricorama et Batkor en France et en Espagne, Gamma et Karwei au Benelux.

Bricorama SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé ZAC des Boutareines – 94 350 Villiers-sur-Marne. Son siège administratif se trouve 10, allée Bienvenue – Immeuble Horizon – 93 160 Noisy-le-Grand, il sera transféré à partir du 1er avril 2011 à Villiers-sur-Marne.

La société est cotée sur le marché Euronext Paris compartiment B sous le numéro FR 00000054421. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2011 de transférer la société de la cote Euronext à Alternext. Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 28 mars 2011 par le Conseil d'Administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros arrondis à une décimale, sauf indication contraire, étant précisé que les comparatifs sont réalisés par rapport aux comptes 2009 pro-forma.

Note 2. – Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Note 2.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe Bricorama ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention des coûts historiques et d'une comptabilité d'engagements à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'éléments d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans les annexes, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Les montants effectifs révélés ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les filiales du groupe appartenant essentiellement à la zone euro (€), il n'y a pas lieu d'effectuer de calcul de conversion sauf Bricorama Asia Ltd intégrée en Hong-Kong dollars (HK\$).

Note 2.2 : Périmètre et méthodes de consolidation

2.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés du groupe Bricorama comprennent les comptes de Bricorama SA et de toutes les filiales dans lesquelles Bricorama SA exerce directement ou indirectement un contrôle.

La liste des sociétés du périmètre figure en note 32. Les variations de périmètre sont données en notes 10 et 32. Les comptes de toutes les filiales sont arrêtés à la date du 31 décembre 2010.

2.2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont intégrées globalement. Seule la société Bricoried, qui exploite depuis début 2010 un magasin franchisé Bricorama, est consolidée par mise en équivalence.

2.2.3. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère. La norme IFRS 8 qui remplace la norme IAS 14, conduit à présenter une information sectorielle fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. En application de cette nouvelle norme, le groupe a retenu 6 secteurs à présenter et donne pour chacun d'eux les principaux agrégats financiers utilisés par la Direction pour piloter le groupe (cf. note 9). L'application de cette norme n'a pas d'effet sur le résultat ni sur la situation financière du groupe.

Les 6 secteurs retenus par le groupe sont les suivants :

- activité en France pour l'exploitation des magasins en France, y compris l'activité franchise ;
- activité en Belgique pour l'exploitation des magasins en Belgique ;
- activité aux Pays-Bas pour l'exploitation des magasins aux Pays-Bas ;
- activité en Espagne pour l'exploitation des magasins en Espagne ;
- activité Asie relative aux opérations de sourcing ;
- activité Eoliennes (actifs destinés à la vente).

2.2.4. Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.2.5. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée, le cas échéant. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion sont comptabilisés en résultat.

Note 2.3 : Postes du bilan

2.3.1. Immobilisations incorporelles

- Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Par ailleurs, les écarts d'acquisition tiennent également compte des fonds de commerce acquis lors des rachats directs de magasins.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Selon la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le groupe aux écarts d'acquisition et aux fonds de commerce.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées en note 2.3.6. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en marge opérationnelle.

- Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

2.3.2. Immobilisations corporelles

- Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement tels que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements minimaux futurs ou pour leur valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passif financier. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

- Amortissement

Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, la plupart des actifs étant destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leurs composants et de leur durée d'utilité effective.

Composants constructions	20 ans
Composants toitures	10 ans
Agencements et aménagements	entre 10 et 15 ans
Installations techniques	entre 7 et 10 ans
Matériels et outillages	entre 5 et 7 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobiliers de bureau	entre 3 et 5 ans

2.3.3. Contrats de location-financement

Tous les contrats de crédit-bail immobilier, de crédit-bail mobilier significatifs, de baux commerciaux et de location et de sous-location sont testés pour être qualifiés en contrat de location-financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée, déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les immobilisations corporelles déterminées en vertu de location financière sont enregistrées au bilan à la juste valeur ou, si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Un état des engagements par maturité pour les locations immobilières est présenté en note 21.

2.3.4. Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées figurent au bilan à leur prix de revient. Une provision pour dépréciation des titres non consolidés est constituée lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres significatifs est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue éventuellement corrigée et des perspectives.

Les actifs financiers comprennent essentiellement des dépôts de garantie versés dans le cadre de baux commerciaux. En cas de risque de non recouvrabilité, l'éventuelle perte de valeur fait l'objet d'une provision.

2.3.5. Actifs destinés à être cédés

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés.

Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les éventuels actifs, ou groupes d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. En application de la norme IAS 12, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leur valeur fiscale.

Ils sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et sur une ligne du compte de résultat.

A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte ou un profit dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

2.3.6. Dépréciation des actifs

Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison de circonstances ou d'événements particuliers, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

Les tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué chaque année selon les modalités suivantes :

Les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie du groupe correspondant aux zones géographiques dans lesquelles les activités sont exercées.

La valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie est déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection des free cash flows basée d'une part sur les résultats réalisés de l'exercice n-1 et d'autre part de l'exercice sous revue. Les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés indiqués ci-après. Le taux de croissance retenu ne saurait dépasser le taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité de l'Unité Génératrice de Trésorerie.

La valeur ainsi obtenue ne peut être inférieure à la valeur vénale définie comme étant égale à un pourcentage de 40 % à 70 % du chiffre d'affaires selon les UGT, ces taux correspondant aux niveaux minimaux de transactions réalisées ces dernières années. Les valeurs vénales déterminées sur la base de ces ratios intègrent exclusivement les valeurs des actifs immobilisés rattachés à l'exploitation des fonds (matériels industriels, mobiliers, bureaux...).

Principales hypothèses retenues pour les calculs des valeurs d'utilité :

- Taux de croissance 1,5 %
- Taux d'actualisation 10 %

Le taux d'actualisation moyen de 10 % a été déterminé à partir du taux d'un placement sans risque (proche de 4 %) et d'une prime de risque. Dans la mesure où le taux ainsi déterminé est voisin de 9 %, la société a retenu, par soucis de prudence, un taux de 10 %.

La direction a budgété les résultats des Unités Génératrices de Trésorerie en fonction des performances passées et du développement du marché qu'elle anticipe. Les taux de croissance moyens pondérés utilisés sont cohérents avec les prévisions figurant dans les rapports sur le secteur d'activité. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les risques inhérents au secteur concerné.

Dans certaines situations, le groupe fait appel à une expertise indépendante pour vérifier que la valeur comptable de l'UGT n'est pas supérieure à sa valeur réelle. Compte-tenu du contexte économique en Espagne, une étude a été réalisée sur ce pays.

Le principal indice de perte de valeur retenu et considéré comme pertinent dans la distribution d'articles de bricolage correspond au taux de baisse du chiffre d'affaires d'un fonds de commerce par rapport à l'année précédente. Le principal événement défavorable pouvant impacter le chiffre d'affaires est l'évolution de la concurrence.

2.3.7. Stocks

Les stocks ne correspondent qu'à des valeurs de marchandises. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût d'achat en tenant compte de l'incidence des ristournes, de l'escompte et des participations publicitaires à l'exception de celles facturées à l'occasion de l'ouverture de magasins ainsi que des coûts accessoires d'achats. Lorsque la valeur de réalisation est inférieure au coût d'achat, une provision pour décote est constituée à hauteur de la différence entre la valeur brute et la valeur probable de réalisation. Les décotes sur stocks sont calculées entre autre, sur la base d'un inventaire en magasins des produits pour lesquels une remise est nécessaire, et par rapport à une approche statistique sur les rotations.

2.3.8. Actifs et passifs financiers

2.3.8.1. Actifs financiers

En application de la norme IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des cinq catégories suivantes :

- Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- Les dérivés ;
- Les prêts et créances ;
- Les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- Les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

a. Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat.

Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent notamment les parts d'OPCVM de trésorerie.

b. Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente.

Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en actifs financiers et en créances commerciales.

c. Les actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et les créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en actifs financiers.

d. Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat. Les dépréciations constatées sur les titres à revenus variables ne peuvent pas être reprises lors d'un arrêté ultérieur.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est évalué au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers.

2.3.8.2. Dettes financières et intérêts financiers

Les passifs financiers sont essentiellement constitués des emprunts bancaires, des découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond au montant des fonds reçus net des coûts de transaction afférents.

Les charges financières sur dettes financières sont comptabilisées en charge en fonction de la durée de l'engagement sur la base du taux d'intérêt effectif. La prise en compte de ce taux d'intérêts effectif n'est appliquée qu'après réalisation de tests sur tous les nouveaux contrats d'emprunts et uniquement si les impacts sur les comptes consolidés sont significatifs.

Les dettes financières sont classées en éléments courants si elles sont exigibles ou renouvelables dans le délai d'un an au maximum.

2.3.8.3. Instruments dérivés

Selon les règles du groupe, les différentes sociétés consolidées ne doivent prendre aucune position spéculative en matière financière. Par conséquent, tous les instruments dérivés conclus par les sociétés du groupe ne le sont qu'à des fins de couverture.

En matière de risque de taux, les dettes et prêts financiers à taux fixe couverts par des swaps de taux sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur de ces dettes sont enregistrées dans le coût de l'endettement financier, et compensées par la comptabilisation des variations de juste valeur des dérivés de couverture attachés. Les dettes et prêts financiers à taux variable sont valorisés au coût qui correspond à la juste valeur de marché. Les swaps ou caps qui les couvrent sont valorisés au bilan à leur valeur de marché et les variations de leur valeur pour leur partie efficace sont enregistrées directement en capitaux propres sur la ligne « couverture des taux IAS 39 » sur le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. Cette valeur de marché communiquée par les banques et par une société financière spécialisée est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture. La société retient la valeur la moins favorable par prudence.

2.3.9. Comptes de régularisation d'actifs

Les comptes de régularisation d'actifs comprennent les charges payées d'avance imputables à la période suivante.

2.3.10. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel constituant un engagement du groupe sauf dans le cadre des acquisitions dont les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

Les provisions significatives pour autres passifs dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

2.3.11. Avantages du personnel

Le groupe comptabilise en provisions les avantages du personnel résultant des contrats à prestations définies. Ils concernent les engagements de retraite en France et les couvertures d'assurance retraite en Belgique. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés en France sont évalués en interne. La méthode d'actualisation retenue, identique pour tout le groupe, s'appuie cependant sur des hypothèses propres à chaque pays (taux de cotisation, turnover, progression salariale).

Les modalités de calculs des engagements de retraite sont exposées en note 22.

2.3.12. Capital

- Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux cadres dirigeants et à certains salariés du groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la date d'octroi. Le groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le groupe estime correspondre à leur période d'indisponibilité fiscale. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres. Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

- Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

2.3.13. Impôts sur les résultats

1/. La loi de finance 2010 n° 2009-1673, supprime la taxe professionnelle et la remplace par la Contribution Economique Territoriale (CET), constituée de deux composantes qui s'additionnent :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)

Le groupe avait initialement pris l'option de classer la Contribution Economique Territoriale (CET), issue de la réforme de la taxe professionnelle en charge opérationnelle.

Après une analyse plus approfondie, le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière par le passé en charges opérationnelles.

La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Cette décision de procéder à une correction d'erreur sur les comptes annuels 2009 a été renforcée par deux points importants complémentaires :

a. Le montant global des charges fixes dans le secteur de la distribution est relativement faible de telle sorte que l'évolution du résultat d'exploitation est assez comparable à l'évolution de la valeur ajoutée. La CVAE qui est assise sur la valeur ajoutée est donc bien un impôt progressif en fonction des performances de l'entreprise et doit donc être classée en impôt.

b. Par ce choix, le groupe suit un traitement comptable équivalent à celui retenu par un grand nombre de sociétés de la distribution, et notamment l'un de ses concurrents directs (Mr Bricolage) ce qui permet de rendre son résultat plus comparable vis-à-vis du marché.

2/. Le groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs enregistrées au bilan consolidé à l'exception :

- des écarts d'acquisition ;
- des écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels non amortis ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts non récupérables relatifs aux propositions de distribution de dividendes des entités consolidées sont provisionnés. Aucun impôt n'est provisionné au titre de la distribution éventuelle de réserves.

Les impôts latents sur les éléments d'actifs incorporels réévalués dans les comptes individuels ne sont pas provisionnés tant que la cession des biens concernés n'est pas envisagée.

Les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits fiscaux reportables ne sont pris en compte qu'en cas de probabilité de récupération calculée sur la base de comptes prévisionnels de résultat opérationnel courant à 5 ans démontrant l'existence probable de bénéfices imposables attendus à moyen terme. Conformément à la norme IFRS 3, ces actifs d'impôts différés peuvent donner lieu à une diminution de la valeur de l'écart d'acquisition constaté au moment de l'acquisition de l'entité concernée.

Note 2.4 : Postes du compte de résultat

2.4.1. Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et les prestations de services à des tiers. Les ventes sont enregistrées à leur juste valeur dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires est retraité du montant acquis par les porteurs de la carte Bricobonus, conformément à la norme comptable IFRIC 13 comme expliqué en note 2.5.

2.4.2. Autres produits et charges opérationnels

Ce poste recouvre d'une part les produits et charges non récurrents liés à l'activité (résultat de cessions d'actifs, indemnités diverses) et d'autre part les éléments, d'un montant anormal, qui ne correspondent pas à l'activité courante.

2.4.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier et l'impôt sur les sociétés.

2.4.4. Charges financières nettes

Ce poste inclut les charges d'intérêts sur les fonds empruntés à l'extérieur, y compris les obligations remboursables en actions.

Il comprend également :

- les différences de change sur les actifs et passifs financiers ;
- les variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de change affectant le compte de résultat ;
- les effets de l'actualisation des actifs et des passifs financiers ;
- les variations de la valeur recouvrable des titres de participations non consolidés ;
- les écarts de conversions ;
- les dividendes ;
- les produits d'intérêts.

Les dividendes sont enregistrés en résultat lorsqu'ils ont été votés par l'Assemblée Générale de la société qui les distribue. Les produits d'intérêts sont inscrits en « prorata temporis » en tenant compte du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel ils se rattachent.

2.4.5. Détermination du résultat net par action

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre d'actions composant le capital au 31 décembre, y compris les actions détenues en propre.

Le résultat net consolidé part du groupe dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante. Ce calcul repose sur l'hypothèse que toutes les options seront souscrites par voie d'augmentation de capital.

2.4.6. Evénements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements altèrent les montants relatifs aux situations existant à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration.

Il n'existe pas d'autres événements modifiant l'état des actifs et des passifs à la date de clôture.

Note 2.5 : Changement d'estimation et changement de présentation

2.5.1. Changement d'estimation des remises de fin d'année du Benelux

La méthodologie utilisée historiquement pour estimer les remises de fin d'année dans les filiales du Benelux a toujours été basée sur les acomptes encaissés au 31 décembre. Ne gérant pas les achats, le groupe ne disposait pas des informations contractuelles avec les fournisseurs. Par conséquent, l'appréciation du complément éventuel à recevoir était hypothétique. Désormais Intergamma transmet au groupe Bricorama une indication plus précise sur les sommes à recevoir. Ceci a permis de constituer une provision de remises à recevoir d'un montant de 2,5 millions d'euros à la clôture.

2.5.2. Changement de présentation des cartes Bricobonus

Le chiffre d'affaires est désormais retraité du montant acquis par les porteurs de cartes Bricobonus, ce qui implique une incidence de reclassement sur le chiffre d'affaires et les charges externes pour 4,2 millions d'euros. Pour l'exercice 2009, l'incidence représente 2,9 millions d'euros.

Note 3. – Marge commerciale et coût des marchandises vendues

	31/12/09	31/12/10
Stock initial de marchandises - brut	204 064,0	207 269,9
Stock de marchandises - variation de périmètre	2 714,1	1 592,9
Total achats marchandises	-411 470,3	-428 431,5
Stock final de marchandises	207 269,9	214 804,9
Coût des marchandises vendues	-410 978,5	-422 489,3
Ventes de marchandises	674 000,5	698 013,5
Production vendue de biens	1 734,5	0,0
Marge	264 756,5	275 524,2
Taux de marge brute	39,18 %	39,47 %

Note 4. – Autres produits et charges opérationnels

	31/12/09	31/12/10
PV/MV cession d'actifs non courants	-505,1	3 797,9
Variation nette des provisions risques et charges	-1 147,9	-902,5
Dépréciations d'actifs non courants	59,0	21,9
Indemnités d'assurances	0,0	0,0
Total autres produits et charges opérationnels	-1 594,0	2 917,3

L'évolution de ce poste par rapport 2009 résulte principalement de désinvestissements au Benelux

Note 5. – Autres produits et charges financiers

	31/12/09	31/12/10
Dividendes	0,0	0,0
Produits de cession de titres	20,8	89,5
Produits d'intérêts et de cession des autres actifs	1 146,6	1 399,1
Profits sur dérivés de trading	259,5	137,3
Autres produits financiers	103,2	25,8
Total autres produits financiers	1 530,1	1 651,7
Pertes sur dérivés de trading	-30,8	-134,1
Autres charges financières	-1 483,3	-1 607,0
Total autres charges financières	-1 514,1	-1 741,1
Variation nette des provisions financières	0,0	0,0
Autres produits et charges financiers	16,0	-89,4

Note 6. – Résultat financier

	31/12/09	31/12/10
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	172,4	123,0
Coût de l'endettement financier brut	-5 010,2	-3 995,2
Coût de l'endettement financier net	-4 837,8	-3 872,2

Note 7. – Charge d'impôt sur les sociétés

	31/12/09	31/12/10
Total impôts courants	- 7 622,9	-9 495,4
Impôts différés (1)	-544,7	-3 318,0
Total de l'impôt sur les sociétés	- 8 167,6	-12 813,3

(1) après retraitement de l'impact de la CVAE pour 2 332 millions d'euros tel que décrite en note 2.3.13.

Le montant de l'impôt sur les sociétés du groupe est différent du montant théorique qui ressortirait de l'application du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

	31/12/09	31/12/10	Taux
Résultat avant impôt	29 017,8	35 016,6	
Impôt au taux normal France	9 671,6	11 671,0	33,33 %
Impôt réel	8 167,6	12 813,3	36,59 %
Ecart d'impôt	1 504,0	1 142,3	
Effet des variations de taux d'imposition	61,5	30,7	0,09 %
Effet des différences permanentes	1 305,4	902,7	2,58 %
Déficits reportables	215,5	467,9	1,34 %
Redressements fiscaux et autres différences	-78,4	- 157,1	-0,45 %
Provision I D A	0,0	- 101,9	-0,29 %
Total	1 504,0	1 142,3	

Les montants des pertes fiscales non utilisées sont de :

- en Espagne : 8 352,1
- en Belgique : 933,0
- aux Pays-Bas : 229,8 (dont 133,8 sur les sociétés détenues conjointement)
- en France : néant

Nature de l'impôt différé	2009		2010	
	Impacts positifs	Impacts négatifs	Impacts positifs	Impacts négatifs
Ajustement de crédit-bail IAS 17		1 320,4		1 359,7
Retraitement écart évaluation actif				370,9
Engagements retraites	1 246,5		1 468,9	
Retraitements stocks IFRS	1 592,1		1 481,6	
Retraitements amortissements dérogatoires		954,9		851,9
Participation salariés	536,1		500,2	
Organic	808,2		782,9	
Neutralisation cessions fonds de commerce	4 706,9		3 679,9	
Activation reports déficitaires	555,3		-	
Divers : retraitements durées amortissements IFRS		1 115,8		680,9
Retraitement CVAE	156,7		133,1	
Total	9 601,8	3 391,1	8 046,5	3 263,4

Il n'existe pas d'éléments latents sur les activités abandonnées.

Note 8. – Résultats par action

Résultat net non dilué - Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le bénéfice net consolidé revenant aux actionnaires de la société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre de l'exercice.

	31/12/09	31/12/10
Nombre d'action ordinaires (unités)	5 655 312	5 655 312
Résultat net, part du groupe	21 049	22 187
Intérêts minoritaires	64	-16
Résultat net	21 112	22 203
Résultat par action (euros)	3,72	3,92

Résultat net dilué - Le résultat net dilué par action est calculé en augmentant le nombre d'actions en circulation au 31 décembre du nombre d'actions qui résulterait de l'exercice des options de souscription d'actions ayant un effet potentiellement dilutif. Un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (soit le cours boursier annuel moyen de l'action de la société) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

	31/12/09	31/12/10
Résultat net revenant aux actionnaires de la société	21 049	22 187
Nombre d'actions ordinaires en circulation (unités)	5 655 312	5 655 312
Ajustement sur options de souscription d'actions (unités)	112 000	105 000
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (unités)	5 767 312	5 760 312
Résultat net dilué par action (en euros)	3,65	3,85

Note 9. – Information sectorielle

Bilan consolidé par activité

	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Actifs destinés à la vente	Asie	Elim. Inter secteurs	Total
Immobilisations incorporelles	3 026,3	50,7	0,1	5,9	0,0	0,0	0,0	3 083,0
Ecarts d'acquisition	86 389,1	23 406,0	50 688,4	2 578,9	0,0	0,0	0,0	163 062,3
Immobilisations corporelles	42 722,8	19 546,8	15 665,3	7 392,1	0,0	2,7	0,0	85 329,8
Titres mis en équivalence	254,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	254,6
Autres actifs financiers	65 796,1	-15 365,4	-686,1	-2 725,7	-38,1	0,6	-38 086,5	8 894,9
Impôts différés	2 116,6	1 973,6	1 093,6	194,1	0,0	0,0	0,0	5 377,9
Autres actifs long terme	742,9	0,0	7,2	0,0	0,0	0,0	0,0	750,1
Total actifs non courants	201 048,4	29 611,7	66 768,5	7 445,3	-38,1	3,4	-38 086,5	266 752,6
Stocks et en-cours	146 163,9	30 903,9	26 780,7	9 376,5	0,0	0,0	0,0	213 225,0
Clients et autres débiteurs	17 552,4	1 372,0	1 112,6	158,8	0,0	114,2	-2 843,0	17 467,0
Créances d'impôt	1,0	-4,3	24,7	17,9	0,0	0,0	0,0	39,3
Autres actifs courants	83 269,7	14 428,0	2 204,4	1 640,5	2,3	7,2	-66 701,8	34 850,3
VMP et autres placements	6 785,3	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	6 785,4
Disponibilités	11 177,7	5 422,7	10 842,6	501,8	0,0	189,5	0,0	28 134,3
Total actifs courants	264 950,0	52 122,3	40 964,9	11 695,6	2,4	310,9	-69 544,8	300 501,3
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	0,0	0,0	0,0	0,0	14 731,2	0,0	0,0	14 731,2
Total actif	465 998,4	81 734,0	107 733,4	19 140,9	14 695,5	314,2	-107 631,3	581 985,1
Capital	28 276,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28 276,6
Primes liées au capital	13 394,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13 394,1
Actions propres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres réserves	-3 332,2	0,0	0,0	0,0	0,0	6,6	0,0	-3 325,6
Résultats accumulés	196 575,8	27 654,5	21 135,1	-9 360,2	-1 872,3	193,1	1 380,9	235 706,9
Total capitaux propres, part du groupe	234 914,3	27 654,5	21 135,1	-9 360,2	-1 872,3	199,7	1 380,9	274 051,9
Intérêts minoritaires	3,1	31,1	-41,2	0,0	0,0	98,7	0,0	91,7
Total capitaux propres	234 917,4	27 685,6	21 093,9	-9 360,2	-1 872,3	298,4	1 380,9	274 143,6
Emprunts et dettes financières	60 801,3	31 115,5	13 239,3	4 609,2	0,0	0,0	-39 467,4	70 297,9
Engagements envers le personnel	3 766,0	506,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 272,8
Autres provisions	3 052,5	39,7	250,0	194,3	0,0	0,0	0,0	3 536,5
Impôts différés	0,0	565,7	29,3	-0,2	0,0	0,0	0,0	594,8
Autres passifs long terme	132,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	132,3
Total passifs non courants	67 752,0	32 227,7	13 518,6	4 803,3	0,0	0,0	-39 467,4	78 834,2
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	62 819,1	9 997,1	9 292,9	4 007,2	111,8	0,0	0,0	86 228,0
Provisions (part à moins d'un an)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fournisseurs et autres créditeurs	68 144,9	7 290,1	7 660,4	7 406,8	-2 653,4	15,8	-2 843,0	85 021,6
Dettes d'impôt	785,9	1 871,7	135,8	15,9	0,0	0,0	0,0	2 809,3
Autres passifs courants	31 579,1	2 661,8	56 031,8	12 267,8	3 720,5	0,0	-66 701,8	39 559,2
Total passifs courants	163 328,9	21 820,7	73 120,9	23 697,8	1 178,8	15,8	-69 544,8	213 618,2
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0,0	0,0	0,0	0,0	15 389,0	0,0	0,0	15 389,0
Total passif	465 998,4	81 734,0	107 733,4	19 140,9	14 695,5	314,2	-107 631,3	581 985,1

Compte de résultat consolidé par activité

	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Actifs destinés à la vente	Asie	Elim. Inter secteurs	Total
Chiffre d'affaires	458 973,9	116 524,6	101 091,5	21 624,2	0,0	0,0	-200,8	698 013,5
Autres produits de l'activité	4 358,8	804,0	720,3	59,5	0,0	331,5	-1 170,7	5 103,4
Achats consommés	- 273 712,6	-73 364,0	- 62 004,0	-13 938,2	0,0	0,0	529,6	-422 489,3
Charges externes	- 64 751,6	-14 107,9	-16 987,7	-4 655,6	-5,1	-54,3	836,9	-99 725,2
Charges de personnel	-86 117,7	-17 306,4	-13 554,7	-3 737,7	0,0	-82,1	0,0	-120 798,6
Impôts et taxes	- 6 410,6	-1 375,5	-169,2	-55,9	-0,5	0,0	0,0	-8 011,7
Dotation aux amortissements	-9 480,7	-3 047,1	-2 426,4	-693,3	0,0	-3,0	0,0	-15 650,5
Dotation aux provisions	-745,1	-22,9	-192,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-960,0
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation	1 286,5	14,1	-30,8	-10,8	2,2	0,0	0,0	1 266,3
Résultat opérationnel courant	23 401,0	8 118,9	6 446,9	-1 407,8	-3,4	192,2	0,0	36 747,8
Résultat sur cession de participations consolidées	-89,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-89,5
Autres produits et charges opérationnels	-1 112,7	4 074,8	2,0	-46,8	0,0	0,0	0,0	2 917,3
Résultat opérationnel	22 198,8	12 193,7	6 448,9	-1 454,6	-3,4	192,2	0,0	39 575,6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	40,1	6,0	76,8	0,0	0,0	0,0	0,0	123,0
Coût de l'endettement financier brut	-3 482,5	-324,4	-63,0	-125,0	0,0	-0,3	0,0	-3 995,2
Coût de l'endettement financier net	-3 442,4	-318,3	13,8	-125,0	0,0	-0,3	0,0	-3 872,2
Autres produits et charges financiers	2 030,0	-243,5	-1 373,0	-357,6	-24,9	-1,2	-119,3	-89,4
Résultat avant impôt	20 786,5	11 631,9	5 089,6	-1 937,1	-28,3	190,7	-119,3	35 613,9
Impôt sur les bénéfices	-8 280,1	-3 398,1	-1 180,6	45,4	0,0	0,0	0,0	-12 813,3
Quote-part de résultat des mises en équivalence	-159,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-159,1
Résultat activités destinées à la vente					-438,3			-438,3
Résultat net	12 347,3	8 233,8	3 909,0	-1 891,7	-466,6	190,7	-119,3	22 203,2
Intérêts minoritaires	-0,5	-2,6	50,2	0,0	0,0	-62,9	0,0	-15,9
Résultat net, part du groupe	12 346,8	8 231,2	3 959,2	-1 897,7	-466,6	127,8	-119,3	22 187,3

De par son activité, la société n'a pas d'information sectorielle secondaire. La société exerce un seul métier qui est la vente d'articles de bricolage. Conformément à l'analyse faite en interne au moyen d'états de gestion analysant l'activité du groupe par pays, l'information sectorielle se limite à l'information sectorielle primaire géographique.

Note 10. – Immobilisations incorporelles

	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier	157 075,0	9 523,4	166 598,4
Acquisitions	7 108,0	536,9	7 644,8
Cessions	0,0	-37,0	-37,0
Reclassements	0,0	61,2	61,2
Variations de périmètre	0,0	8,0	8,0
Autres	-89,5	-4,1	-93,6
Valeur brute au 31 décembre	164 093,4	10 088,4	174 181,9
Amortissements cumulés au 1er janvier	-1 031,1	-5 763,3	- 6 794,4
Amortissements	0,0	-1 240,8	-1 240,8
Reclassements	0,0	0,0	0,0
Variations périmètre	0,0	-1,3	-1,3
Autres	0,0	0,0	0,0
Amortissements cumulés au 31 décembre	-1 031,1	-7 005,4	-8 036,5
Valeur nette comptable au 1er janvier	156 043,9	3 760,1	159 804,0
Valeur nette comptable au 31 décembre	163 062,3	3 083,0	166 145,4

L'évolution du poste immobilisations incorporelles provient essentiellement des rachats de magasins au Benelux et en France.

Les nombreux développements informatiques en France, avec le déploiement de SAP en magasins expliquent également cette évolution.

Les différents mouvements qui justifient l'augmentation du goodwill au cours de la période sont :

- En France : la reprise des sociétés SARL Léomille 0,38 million d'euros et Brico SG 0,05 million d'euros et l'acquisition des fonds de commerce de Jardres 0,79 million d'euros et de Châtellerauld 0,01 million d'euros ;
- En Belgique : la reprise de la société Legerstock Vermeersch Andries 1,18 million d'euros ;
- Aux-Pays-Bas : l'acquisition des fonds de commerce de Middelharnis 1,5 millions d'euros, Venlo 2,5 millions d'euros et Apeldoorn 0,7 million d'euros.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition - Les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie du groupe qui correspondent aux 3 zones géographiques dans lesquelles les activités sont exercées.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie :

	France	Benelux	Espagne	Total
Valeur brute au 1er janvier 2010	85 250,6	69 245,5	2 578,9	157 075,0
Acquisitions	1 138,5	5 879,9	-	7 018,4
Valeur brute au 31 décembre 2010	86 389,1	75 125,4	2 578,9	164 093,4
Dépréciations cumulées au 1er janvier 2010	0	- 1 031,1	0	- 1 031,1
Ajustements liés aux actifs d'impôts différés				
Autres				
Dépréciations cumulées au 31 décembre 2010	0	- 1 031,1	0	- 1 031,1
Valeur nette comptable au 1er janvier 2010	85 250,6	68 214,4	2 578,9	156 043,9
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	86 389,1	74 094,3	2 578,9	163 062,3

Note 11. – Immobilisations corporelles

	31/12/09	Acquisitions	Cessions	Dotations	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/10
Terrains	11 280,5	121,3	-2 905,8	0,0	469,8	0,0	8 965,8
Constructions	81 200,8	7 213,6	-5 565,4	0,0	1 905,8	207,2	84 962,0
Installations techniques, matériels et outillages	20 550,9	2 550,4	-378,1	0,0	360,3	27,9	23 111,5
Autres immobilisations corporelles	62 704,6	11 544,4	-2 130,1	0,0	703,6	233,9	73 056,4
Total immobilisations corporelles	175 736,9	21 429,7	-10 979,4	0,0	3 439,5	469,0	190 095,7
Amortissement/provision constructions	-40 836,6	0,0	2 258,4	-5 265,3	-716,4	160,6	-44 426,3
Amortissement/provision installations techniques, matériels et outil.	-14 640,5	0,0	361,5	-2 719,4	-203,8	842,1	-16 360,1
Amortissement/provision autres immobilisations corporelles	-37 221,0	0,0	1 961,6	-7 221,4	-315,4	-632,9	-43 429,1
Provisions sur terrains	-516,3	0,0	65,7	-103,9	4,0	0,0	-550,4
Amortissement/provision immobilisations corporelles en cours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total amortissements - provisions	-93 241,3	0,0	4 647,2	-15 309,9	-1 231,7	369,8	-104 765,9
Total valeur nette	82 495,5	21 429,7	-6 332,2	-15 309,9	2 207,9	838,8	85 329,8

La variation de périmètre de 3,4 millions d'euros brut provient principalement des nouveaux magasins en France pour 0,8 million d'euros et en Belgique pour 2,6 millions d'euros.

Note 12. – Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt qui découlent de ses opérations courantes, le groupe utilise des instruments dérivés négociés avec des contreparties de premier plan. Conformément aux règles du groupe, ces instruments dérivés de change et de taux d'intérêt sont mis en place exclusivement à des fins de couverture.

Bricorama procède à des tests d'efficacité sur les instruments de taux d'intérêts prospectifs et rétrospectifs afin de s'assurer de l'efficacité des contrats de couverture. Si la couverture est jugée efficace, c'est-à-dire que la variation de la juste valeur de l'instrument financier rapporté à la variation de la juste valeur du sous-jacent est comprise entre 80 et 125 %, la juste valeur des instruments financiers est comptabilisée par situation nette. Dans le cas contraire, leur juste valeur est inscrite en résultat.

a. Couverture du risque de change

Le groupe est exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

La politique du groupe en matière d'exposition au risque de change sur ses opérations commerciales futures est de couvrir au minimum 80 % du risque de change par des instruments dérivés dès lors que les budgets d'exploitation sont arrêtés dans les filiales du groupe.

L'ensemble des flux futurs en devises du groupe fait l'objet de prévisions détaillées à l'horizon de l'année budgétaire à venir. Les risques de change mis en évidence sont couverts par des achats ou des ventes à terme ou par des options, afin de réduire au maximum la position de change par devises de chaque filiale. La durée de vie de ces instruments est en adéquation avec les flux de règlements du groupe.

Les sociétés du groupe ayant par ailleurs l'obligation d'emprunter et de placer leur trésorerie dans leur propre devise, les risques de change générés par la gestion de leur trésorerie courante sont pratiquement inexistantes. Les instruments financiers dérivés détenus dans un but de couverture du risque de change ont tous une maturité inférieure à 18 mois à l'origine et se détaillent comme suit :

	Nominal		Valeur de marché	
	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10
Change à terme				
Achat d'euros contre devises				
Dont EUR/USD	0	2 158	0	+111
Total change à terme	0		0	
Options de change				
Dont options EUR/USD	685		19	
Total options de change	685	2 158	19	+111

La juste valeur des instruments dérivés est leur valeur de marché. Le groupe n'a pas de position en devises significatives non couvertes au bilan.

b. Couverture du risque de taux d'intérêt

Le groupe se refinance principalement à taux variables et utilise des instruments dérivés de taux pour réduire l'exposition nette au risque de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont jamais détenus à des fins spéculatives.

Afin de supprimer ou limiter les risques d'incohérence entre l'instrument dérivé et le sous-jacent, la politique de l'entreprise en matière d'emprunts est de négocier des échéances trimestrielles (année civile), et de mettre en place des contrats de couvertures aux mêmes dates.

Ces instruments dérivés sont principalement des contrats d'échanges (swaps) et d'options de taux d'intérêt (achats de caps) négociés de gré à gré.

Les valeurs de marché de ces instruments, telles que détaillées, ci-dessous sont à mettre en regard des valeurs de marché des dettes qu'ils couvrent.

Les instruments dérivés de taux sont les suivants :

	Notionnel		Valeur de marché	
	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10
Couverture de flux de trésorerie	205 000	335 000	-2 342	-3 343
Couverture de juste valeur				
Dérivés non qualifiés				
Total options de change	205 000	335 000	-2 342	-3 343

La juste valeur des instruments dérivés de taux est la valeur de marché. La valeur de marché des instruments financiers de taux est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Les tests de sensibilité sur l'évolution de la valeur de marché des instruments financiers, en fonction d'une variation de la courbe des taux de plus ou moins 50 points de base (bps) donnent les résultats suivants :

- + 0,50 points de base (bps) : -1 078 millions d'euros
- - 0,50 points de base (bps) : - 4 348 millions d'euros

Cette valeur représente l'impact probable d'une évolution des taux sur les capitaux propres du groupe.

Les échéances des instruments dérivés de taux ventilés par nature de couverture se déclinent comme suit (les contrats dont la durée d'exécution est supérieure à 12 mois sont classés à plus d'1 an) :

	31/12/09			31/12/10			Total juste valeur au 31/12/2010
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Couverture de flux de trésorerie							
Swaps de taux emprunteurs taux fixes	45 000	120 000	0	80 000	215 000	0	-3 344
Caps achats	40 000	0	0	40 000	0	0	+1
Couverture de flux de juste valeur							
Swaps de taux emprunteurs taux variables	0	0	0	0	0	0	
Dérivés non qualifiés							
Swaps de taux variables/variables	0	0	0	0	0	0	
Total	85 000	120 000	0	120 000	215 000	0	-3 343

Note 13. – Clients et autres actifs courants

	31/12/09	31/12/10
Clients et comptes rattachés	16 561,1	19 162,4
Total clients et autres débiteurs	16 561,1	19 162,4
Créances sur personnel et organismes sociaux	1 062,5	1 527,2
Créances fiscales - hors IS	4 069,9	6 244,5
Créances liées à l'intégration fiscale	0,0	0,0
Comptes courants - actif	106,5	362,7
Actionnaires : capital appelé non versé	0,0	0,0
Créances sur cessions d'actifs	1,1	0,0
Autres créances	20 921,7	23 729,3
Intérêts courus sur créances et prêts	8,5	0,0
Ecart de conversion - actif	0,0	0,0
Charges à répartir	0,0	0,0
Charges constatées d'avance	2 921,5	3 365,8
Total autres créances et autres actifs courants	23 851,7	27 095,1
Total autres actifs courants	29 091,7	35 229,5
Provisions clients et comptes rattachés	-1 847,4	- 1 695,4
Provisions créances sur cessions immobilières	0,0	0,0
Provisions autres créances et intérêts courus	-1 232,2	-379,2
Total des provisions	-3 079,6	-2 074,6
Total clients et autres actifs courants	42 573,2	52 317,3

Note 14. – Stock

	31/12/09	31/12/10
Stock de marchandises	207 269,9	214 804,9
Provisions sur stock de marchandises	-3 256,5	- 1 579,9
Stock de marchandises net	204 013,4	213 225,0

Note 15. – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/09	31/12/10
Valeurs mobilières de placement	7 258,1	6 785,4
Autres placements	0,0	0,0
Total	7 258,1	6 785,4
Disponibilités	49 007,0	28 133,3
Intérêts courus non échus sur disponibilités	1,0	1,0
Total	49 008,0	28 134,3
Total général	56 266,2	34 919,7

Note 16. – Plan d'options de souscription d'actions

	Plan 2004	
Date de l'Assemblée Générale	17/05/2004	
Date du Conseil d'Administration	23/08/2004	
Date limite de souscription	22/08/2011	
Pays ou région	France	Benelux
Actions à souscrire au 1er janvier 2010	71 000	41 000
Prix de souscription (en euros)	43,11	45,38
Actions souscrites en 2010	0	0
Actions restantes à souscrire au 31 décembre 2010	65 000	40 000
Actions devenues caduques en 2010	6 000	1 000

Note 17. – Fournisseurs et autres passifs courants

	31/12/09	31/12/10
Dettes fournisseurs	90 721,9	87 445,1
Dettes sur acquisitions d'actifs	227,8	233,4
Total fournisseurs et autres créditeurs	90 949,7	87 678,5
Dettes sociales	20 152,3	22 064,2
Dettes fiscales	6 560,3	8 883,7
Comptes courants - passif	73,2	-32,8
Autres dettes	8 339,9	8 613,8
Dettes liées à l'intégration fiscale	0,0	0,0
Total autres passifs courants	126 076,8	127 237,7
Total liaisons	-2 503,5	-2 656,9
Total général	123 573,3	124 580,8

La totalité des fournisseurs et autres passifs ont une échéance à moins d'un an

Note 18. – Emprunts

	31/12/09	31/12/10
Dettes envers les établissements de crédit	49 221,3	66 324,1
Dettes sur immobilisations en location-financement	3 800,4	3 762,5
Juste valeur des instruments financiers de couverture de taux d'intérêt		
Emprunts et dettes financières diverses	212,4	211,3
Total des emprunts portant intérêt non courants	53 234,1	70 297,9
Dettes envers les établissements de crédit	77 630,9	67 089,2
Concours bancaires courants	39 107,3	16 174,7
Dettes sur immobilisations en location-financement	3 083,2	2 494,0
Intérêts courus non échus	350,3	383,0
Juste valeur des instruments financiers de couverture de taux d'intérêt		
Dettes financières diverses	114,0	87,0
Total des emprunts portant intérêts courants	120 285,7	86 228,0
Total général	173 519,7	156 525,9

Le volume des dettes résulte du financement des acquisitions, des créations de magasins, des développements informatiques et les conséquences sur le BFR de la loi dite LME.

Les dates contractuelles de révision des taux et l'exposition des emprunts du groupe aux fluctuations des taux d'intérêt se présentent comme suit :

	31/12/09	31/12/10
Moins d'un an (*)	126 131,3	89 734,7
De 1 an à 5 ans	44 274,4	56 420,2
De 5 ans à 10 ans	3 114,1	10 371,0
Total	173 519,7	156 525,9
Dont à taux fixes	0,0	0,0
Dont à taux variables	173 519,7	156 525,9
(*) Dont spots	63 962,2	45 770,8
(*) Dont soldes bancaires créditeurs	39 107,3	16 174,7

Note 19. – Covenants

La plupart des contrats d'emprunt sont assortis de clauses de remboursement anticipé, à l'initiative du prêteur, en cas de dépassement de certains ratios financiers. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'en-cours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs.

Les principaux ratios financiers à respecter sont les suivants :

- Dettes financières nettes / Capitaux propres ≤ 1
- Dettes financières nettes / Résultat opérationnel ≤ 5
- Dettes financières nettes / Excédent brut d'exploitation $\leq 3,5$

Au 31 décembre 2010, tous les ratios financiers sont respectés.

Note 20. – Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Au 31 décembre 2010, les impôts différés actifs s'élèvent à 5,4 millions d'euros et concernent le Benelux pour 3,1 millions d'euros et la France pour 2,1 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant :

Evolution des postes au bilan	01/01/10	Reclassements et ajustements	Règlement	Charge	31/12/10
Impôts courants :					
Actif	588,3	-549,0			39,3
Passif	595,9	1 701,7	8 983,7	9 495,4	2 809,3
Total	7,6	2 250,7	8 983,7	9 495,4	2 770,0
Impôts différés :					
Actif	6 387,6	2 308,2		3 317,9	5 377,9
Passif	333,8	261,0			594,8
Total	6 053,8	2 047,2		3 317,9	4 783,1
Actif consolidé	6 975,9	1 759,2		3 317,9	5 417,2
Passif consolidé	929,7	1 962,7	8 983,7	9 495,4	3 404,1
Total	6 046,2	203,5	8 983,7	12 813,3	2 013,1

Impôts courants - La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les sociétés dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Impôts différés - La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 7.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % de l'impôt de base dû, majorant ainsi le taux légal d'imposition de 1,1 %.

Le taux de base en Belgique est de 33,99 %, aux Pays-Bas de 25,5 % et en Espagne de 30,0 %.

Note 21. – Contrats de location

Note 21.1. Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement souscrits par le groupe ne portent que sur des biens immobiliers. Les paiements minimaux futurs au 31 décembre 2010 sont détaillés ci-dessous :

31/12/10	Moins d'un an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs	Valeur actualisée total des paiements minimaux futurs
Location-financement de biens immobiliers	1 975,0	2 365,4	2 819,6	7 160,0	6 141,3

Les contrats de location-financement retraités au 31 décembre 2010 ne comportent pas de clause d'ajustement conditionnel des loyers. Ils portent sur des durées allant de 12 à 15 ans avec, majoritairement, une option d'achat à la fin du contrat.

La ventilation des paiements minimaux futurs au 31 décembre 2010 par nature de taux est détaillée ci-dessous :

31/12/10	Moins d'un an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs
Location-financement à taux variables	0	0	0	0
Location-financement à taux fixes	1 975,0	2 365,4	2 819,6	7 160,0
Valeur des options d'achat en fin de contrats	1 118,5	26,4	386,4	1 531,3

Note 21.2. Contrats de location simple

Le montant des loyers annuels comptabilisés en 2010 et relatifs aux magasins exploités par le groupe s'élève à 40,3 millions d'euros hors taxe.

Les contrats de location simple souscrits par le Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers. Les paiements minimaux futurs au 31 décembre 2010 à effectuer pour les contrats de location simple non résiliables et portant sur les biens immobiliers sont présentés ci-après :

31/12/10	Moins d'un an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs
Location simple de biens immobiliers	30 318,6	44 779,2	19 345,5	94 443,3

Les contrats de location simple immobilière en France relatifs à l'exploitation des magasins et en relation avec une entreprise liée (cf note 31) sont désormais résiliables à tout moment moyennant un préavis de 6 mois.

Les autres contrats de location simple immobilière sont dans la quasi-totalité des contrats commerciaux portant sur des durées de 3, 6, 9 ou 12 ans sans option d'achat.

En France, ils sont indexés pour la plupart annuellement par rapport à l'indice du coût de la construction ou à celui des loyers commerciaux.

Au Benelux, les loyers sont indexés selon les principaux indices suivants :

- aux Pays-Bas selon l'indice des prix à la consommation ;

- en Belgique selon l'indice des prix à la consommation ou l'indice santé.
- En Espagne, les loyers sont indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le groupe loue également du matériel et différentes installations (sécurité,...) dans le cadre de contrats de location simple, résiliables généralement à l'échéance avec préavis de six mois. La charge de location est imputée au compte de résultat durant l'exercice au titre des contrats de location.

Note 21.3. Opérations de cession-bail

Aucune opération de cession-bail n'a été réalisée au cours de la période.

Note 22. – Engagements de retraite et avantages assimilés

Les salariés du groupe bénéficient, dans certains pays, de compléments de retraite versés annuellement aux retraités, ou d'indemnités de départ en retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraite et avantages assimilés ne concernent que la France et la Belgique. Pour les Pays-Bas et l'Espagne le groupe n'est pas engagé.

Les hypothèses de taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque pays et sont les suivantes :

- l'âge moyen de départ à la retraite d'un salarié est de 60 ans pour les employés, 62 ans pour les agents de maîtrise et 64 ans pour les cadres ; en Belgique, il est de 63 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes.
- l'espérance de vie (en nombre moyen d'années) d'un salarié après son départ à la retraite est calculée selon la table de mortalité hommes/femmes 2003/2005.

Les prestations accordées sont :

- en France, les indemnités de départ à la retraite en cas de départ à la retraite au sein de la société, il n'existe pas de contrat d'assurances.
- en Belgique, au niveau de l'employeur un capital retraite (but à atteindre) est versé en cas de départ à la retraite au sein de l'entreprise ; il est couvert en partie par un fonds d'assurance alimenté par les cotisations employeur (seule la part employeur est prise en compte en 2010).

	France	Belgique	Total
Effectif concerné	2 435	273	2 708
Age moyen	38 ans	43 ans	34 ans
Ancienneté moyenne	9 ans	8 ans	9 ans

Evolution de l'engagement	France	Belgique	Total
Engagement actuariel au 31/12/2009	3 163,3	1 216,6	4 379,9
Coût des services rendus	216,2	122,6	338,8
Charge d'intérêts	156,3	64,4	220,7
Prestations réglées dans l'exercice	-147,2	0,0	-147,2
Pertes ou gains actuariels engagement	377,3	33,5	410,8
Engagement actuariel au 31/12/2010	3 766,0	1 437,1	5 203,1

Evolution des écarts actuariels	France	Belgique	Total
Écarts actuariels non reconnus au 31/12/2009	0,0	0,0	0,0
Pertes et gains actuariels engagement	377,3	33,5	410,8
Pertes et gains actuariels actifs de couverture	0,0	-17,4	-17,4
Constatés en charge	377,3	16,1	393,3
Écarts actuariels non reconnus au 31/12/2010	0,0	0,0	0,0

Evolution de la provision	France	Belgique	Total
Provision au 31/12/2009	3 163,3	473,3	3 636,6
Coût des services rendus	216,2	122,6	338,8
Charge d'intérêts	156,3	64,4	220,7
Rendement attendu des actifs de couverture	0,0	-39,7	-39,7
Gains et pertes actuariels	377,3	16,1	393,3
Cotisations employeur	0,0	-129,8	-129,8
Prestations réglées par l'employeur	-147,2	0,0	-147,2
Provision au 31/12/2010	3 766,0	506,8	4 272,8
Engagement actuariel	3 766,0	1 437,1	5 203,1
Juste valeur des actifs	0,0	930,3	930,3
Solde	3 766,0	506,8	4 272,8

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4,50 %
- taux de rendement des actifs de couverture : 4,50 %
- taux d'augmentation des salaires : de 3,50 % à 2,00 %
- taux de turnover : de 30 % à 0 % en fonction de l'âge
- âge de retraite : de 60 à 65 ans en fonction de la catégorie

Les écarts actuariels sont passés en charge dans l'exercice.

Note 23. – Provisions pour autres passifs

Détails courants et non courants	31/12/09	31/12/10
Engagements envers le personnel	3 636,5	4 272,8
Autres provisions	2 486,2	3 536,5
Provisions non courantes	6 122,7	7 809,3
Provisions (part à moins d'un an)	15,1	0,0
Provisions courantes	15,1	0,0
Total général	6 137,8	7 809,3

Détails par nature	31/12/09	31/12/10
Provisions pour risques d'exploitation	2 501,3	1 355,5
Provisions pour engagements de retraite	3 636,5	4 272,8
Provisions sur risques magasins	0	1 836,7
Provisions pour impôts et taxes	0	344,3
Autres provisions	0	0
Total des provisions	6 137,8	7 809,3
dont provisions non courantes,		
engagements envers le personnel	3 636,5	4 272,8
dont provisions non courantes autres	2 486,2	3 000,7
dont provisions courantes	15,1	535,8
Total	6 137,8	7 809,3

Evolution du poste en 2010	
Au 1er janvier 2010	6 137,8
Variations affectant le compte de résultat :	
Dotations	2 408,5
Utilisations	- 31,3
Reprises de provisions	- 703,6
Autres variations	- 2,0
Total au 31 décembre 2010	7 809,3

Les principales dotations de l'année sont relatives à l'augmentation des engagements retraites et sur la dépréciation des fonds de commerce.

Les reprises et utilisations des provisions sont essentiellement à rattacher à des litiges sociaux et à l'impôt différé sur le Benelux.

Les provisions reprises ont été utilisées ou ajustées en fonction de l'évolution des dossiers.

Note 24. – Engagements

Engagement donnés	31/12/09	31/12/10
Cautions	4 182	4 395
Garanties	37 306	32 416
Total	41 488	36 811

Au 31 décembre 2010, le groupe était engagé au titre de crédits documentaires pour 2 299 milliers d'US dollars. Les garanties sont données par Bricorama SA et correspondent principalement aux emprunts et lignes court terme souscrits auprès des établissements de crédit par ses filiales.

Le groupe n'escompte pas ses créances.

Engagements reçus - Le groupe bénéficie de conventions de garantie d'actif et de passif négociées à l'occasion des acquisitions réalisées au cours des années précédentes.

Note 25. – Eventualités

La principale incertitude pour le groupe Bricorama réside dans le résultat du jugement qui doit intervenir fin 2011 et relatif à un litige l'opposant à Mr Bricolage dans le cadre de la reprise de magasins à l'enseigne B3, intervenue en 2001. Il a été jugé, en dernier ressort, que le droit de préemption auquel avait droit l'enseigne B3, à laquelle Mr Bricolage est venu aux droits, n'avait pas été respecté et que l'éventuel préjudice financier en résultant devait être évalué.

A ce titre, un expert nommé par les tribunaux a évalué ce préjudice, sur la base des projections du résultat prévisionnel que le demandeur prétendait pouvoir réaliser et l'a fixé à 9,8 millions d'euros. Cette évaluation a été ramenée à 6,7 millions d'euros début 2011 suite à la demande du tribunal faite à l'expert de réviser ses calculs. Le groupe Bricorama estime, sur la base des résultats réellement réalisés par les magasins concernés, et en se basant sur plusieurs autres rapports d'expert, qu'il n'existe pas de préjudice financier et alors même que le principe de la faute du non-respect du droit de préemption a été jugé.

Ainsi, Bricorama a limité sa provision au titre de cette éventualité à la somme de 500 000 euros payés en 2007, conformément à la décision de la Cour d'Appel et ce dans l'attente de la position des tribunaux, souverains en la matière.

Note 26. – Dividendes par action

Les dividendes versés en 2009 au titre de l'exercice 2008 et en 2008 au titre de l'exercice 2007 se sont élevés respectivement à 3 902 165 euros (0,69 par action) et à 3 900 448 euros (0,69 euro par action). Un dividende de 0,83 euro par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, représentant une distribution totale de 4 693 909 euros a été versée en 2010. Un dividende de 1,00 euro par action sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mai 2011. Cette distribution n'est pas comptabilisée en charges à payer dans les états financiers.

Le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 28 mars 2011, de faire usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2010, pour augmenter le capital social de 2 827 655 euros par incorporation de réserves, par la création et l'attribution gratuite aux actionnaires d'une action nouvelle pour dix actions anciennes détenues. Le capital social a en conséquence été fixé à 31 104 215 euros, composé de 6 220 843 actions.

Les actions nouvelles seront délivrées à partir du 3 mai 2011 et porteront jouissance à compte du 1er janvier 2010. Elles auront droit, au titre de l'exercice 2010 et des exercices ultérieurs, au même dividende que les actions anciennes. Le versement d'un dividende de 1,00 euro sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2011.

Note 27. – Rémunération des principaux dirigeants

	31/12/09	31/12/10
Salaires et autres avantages (comité de direction)	1 474,0	1 706,0

Les membres du comité de direction couvrent l'ensemble des principales fonctions de l'entreprise (direction générale, direction financière, directions pays, direction des achats et direction de l'expansion).

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du comité de direction.

Il n'existe pas d'accord particulier en cas de fin de mission d'un membre du comité de direction, au-delà des conditions légales et conventionnelles.

Note 28. – Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas à ce jour d'événements postérieurs à la clôture significatifs qui peuvent avoir un impact sur les résultats.

Note 29. – Honoraires des commissaires aux comptes

	Zouary & Associés		Dauge & Associés	
	2009	2010	2009	2010
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Bricorama SA	34,0	35,0	34,0	35,0
Filiales intégrées globalement	53,7	51,5	68,9	66,3
Autres diligences et prestations	42,8	25,5	17,3	11,5
Total	130,5	112,0	120,2	112,8

Le montant des honoraires des autres commissaires aux comptes versés par ailleurs au titre de leurs diligences au Benelux s'élève à 45,5 milliers d'euros.

Au total, la charge d'honoraires des commissaires aux comptes du groupe est égale à 270,3 milliers d'euros.

Note 30. – Effectifs

Au 31 décembre 2010, l'effectif du groupe (équivalent temps complet) est de 3 450 personnes dont 2 373 collaborateurs en France.

Effectifs (EQTC)	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Groupe
Cadres	184,7	49,5	41,0	6,8	282,0
Agents de maîtrise, techniciens	327,2	0	0	46,8	374,0
Employés	1 861,3	455,1	394,0	83,9	2 794,3
Total	2 373,2	504,6	435,0	137,5	3 450,3

Note 31. – Sociétés liées

Les principaux montants en relation avec les entreprises liées sont les suivants :

Sociétés concernées	Sociétés liées	Solde au 31/12/10		Total produits	Total charges	Nature de la transaction	Garanties données ou reçues
		Actif	Passif				
Bricorama SA	La Maison du Treizième	127 166		106 326		Prestations	
	Promo Brico	85 972		71 883		Prestations	Néant
	Autres sociétés	63 430		35 166		Prestations	
Bricorama France SAS	La Maison du Treizième		1 591 752	-23 883	16 062 954	Loyers	Néant
	La Maison du Treizième	3 356 840				Dépôts	
	La Maison du Treizième					Prestations	
	Promo Brico	1 199	1 054 203	3 325	5 515 044	Loyers	
	Promo Brico	1 211 560				Dépôts	
SCI Larnaudine	SCI Larnaudine		30 768		125 225	Loyers	
	SCI Larnaudine	-734				Dépôts	
Autres sociétés	Autres sociétés		440 100	25 303	3 722 641	Loyers	
	Autres sociétés	674 737				Dépôts	
Bricorama NV	Belgium Prop. Retailers	18 605	51 741	18 605	206 690	Loyers/Prestations	Néant
	Wickes Land Develop.	12 666		12 666	405 851	Loyers/Prestations	
Maatschap Bouwmarkt Gent	Belgium Properties Retailers		48 341		193 365	Loyers	Néant
	Wickes Land Development		9 811		110 240	Loyers	
Maz BVBA	Belgium Properties Retailers		43 239		172 956	Loyers	Néant
Boco BV	Belgium Properties Retailers		10 349		41 398	Loyers	Néant
	Belgium Properties Retailers			1 800 000		Cession d'actifs	
Mekowa	Belgium Properties Retailers		13 978		51 254	Loyer	Néant
Interbrico SA	Belgium Properties Retailers			2 800 000		Cession actifs	Néant
Bricorama BV	Immo Vastgoed Holland BV	1 190			151 380	Loyers	Néant
	Immo Vastgoed Holland BV			150 000		Prestations	
	Immo Vastgoed Holland BV	10 000		10 000		Prestations	
	Immo Vastgoed Holland BV			2 300 000		Cessions d'actifs	
	OFS Traders	10 000		10 000		Prestations	
Rubus Bouwmarkt BV	Immo Vastgoed Holland BV				298 884	Loyers	Néant
Bouwmarkt Haarlem BV	Immo Vastgoed Holland BV				235 882	Loyers	Néant
	OFS Traders			2 414 796	4 500	Prestations Cessions d'actifs	
Bouwmarkt Elburg BV	Immo Vastgoed Holland BV				235 863	Loyers	Néant

Note 32. – Sociétés consolidées au 31 décembre 2010

Entreprises	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode	Entrée	Sortie
Bricorama SA	Villiers-sur-Marne	957 504 608	Sté Mère	I.G.	01/1997	
Bricorama France SAS	Roanne	406 680 314	99,77 %	I.G.	06/1997	
Brico 3 SAS	Fontenay	480.441.534	100 %	I.G.	12/2004	
Max Guérin Garden Center SAS	Aix-en-Provence	611 620 311	100 %	I.G.	03/2005	TUP 04/2010
Eoliennes Bricorama 2 SAS	Fontenay	487 603 714	100 %	I.G.	11/2005	
Etablissement A Bisaccia SAS	Fontenay	062 804 785	100 %	I.G.	10/2007	TUP 04/2010
Bricorama BV	Breda	Etrangère	100 %	I.G.	06/1997	
Bricorama NV	Uccle	Etrangère	100 %	I.G.	06/1997	
Bouwmar NV	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Robo NV	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Gruto BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
CB Bouwmarkten NV	Geel	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Boco NV	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Andenne Bricolage BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Mag BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
DIY Retail Service BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Maz BVBA	Zelzate	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Maatschap Bouwmarkt Gent BV	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	11/2001	
Rubus Bouwmarkt BV	Breda	Etrangère	100 %	I.G.	01/2004	
Megara BV	Breda	Etrangère	100 %	I.G.	01/2004	
Mekowa BVBA	Gent	Etrangère	100 %	I.G.	01/2006	
Bouwmarkt Haarlem BV	Haarlem	Etrangère	100 %	I.G.	01/2007	
Bouwmarkt Beverwijk BV	Haarlem	Etrangère	100 %	I.G.	01/2007	
Interbrico SA	Bastogne	Etrangère	100 %	I.G.	01/2007	
Batkor Finance BV	Breda	Etrangère	100 %	I.G.	01/2007	
Bricorama Méditerranée SL	Valladolid	Etrangère	100 %	I.G.	04/2004	
Bricorama Iberia SL	Valladolid	Etrangère	100 %	I.G.	01/2006	
Bricoried SAS	Selestat	424 833 739	49 %	M.E.E.	06/2008	
Socobri SAS	Belley	394 733 307	100 %	I.G.	03/2008	TUP 04/2010
Bouwmarkt Elburg BV	Breda	Etrangère	100 %	I.G.	01/2008	
Bricorama Asia Ltd	Hong-Kong	Etrangère	67 %	I.G.	07/2007	
Collot Brico SAS	Bar-le-Duc	498 325 133	100 %	I.G.	12/2008	TUP 04/2010
Brian SAS	Briançon	383 661 188	100 %	I.G.	01/2009	TUP 04/2010
Galleries Lindoises SAS	Lalinde	330 345 380	100 %	I.G.	03/2009	
Brico Gourdan SAS	Gourdan-Polignan	384 646 550	100 %	I.G.	06/2009	TUP 04/2010
SCI Immobilière Bricaille	Fontenay	394 237 408	100 %	I.G.	01/2009	
Hasco Bouwmarkt Best BV	Best	Etrangère	100 %	I.G.	01/2009	
SARL Léomille	Chemillé	503 536 633	100 %	I.G.	04/2010	
SARL Brico SG	Châtellerault	517 814 486	100 %	I.G.	04/2010	
Solobri SAS	Soustons	385 283 726	100 %	I.G.	10/2009	
SCI Tamme	Soustons	490 286 135	99 %	I.G.	10/2009	
Legerstock Vermeersch - Andries NV	Eeklo	Etrangère	100 %	I.G.	04/2010	
Bricorama Bouwmarkten II BV	Apeldoorn	Etrangère	50 %	I.G.	01/2010	
Bouwmarkt Apeldoorn	Apeldoorn	Etrangère	100 %	I.G.	01/2010	

Note 33. – Activités détenues en vue de la vente

La société Eoliennes de Trémeheuc que le groupe s'efforce de céder prochainement a été comptabilisée en « actifs destinés à la vente » depuis le 31 décembre 2009.

33.1. Compte de résultat détaillé par nature des activités en cours de cession

Le compte de résultat des activités en cours de cession consolidé au 31 décembre 2010 détaille les comptes de la société Eoliennes de Trémeheuc, mise en « Résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession » selon IFRS 5, sur chacune des lignes du compte de résultat comme si cette société n'était pas retraitée en activités abandonnées ou en cours de cession.

Compte de résultat au 31 décembre 2010
(en milliers d'euros)

	Activités maintenues	Société Eoliennes de Trémeheuc	Total
Chiffre d'affaires	698 013,5	1 693,0	699 706,5
Autres produits de l'activité	5 103,4		5 103,4
Achats consommés	- 422 489,3	- 410,9	- 422 900,2
Charges externes	- 99 725,2		- 99 725,2
Charges de personnel	- 120 798,6		- 120 798,6
Impôts et taxes	- 8 011,7	- 50,3	- 8 062,0
Dotations aux amortissements	- 15 650,5	- 920,4	- 16 570,9
Dotations aux provisions	- 960,0		- 960,0
Variation de stocks d'en-cours et produits finis			
Autres produits et charges d'exploitation	1 266,3		1 266,3
Résultat opérationnel courant	36 747,8	311,4	37 059,3
Résultat sur cession participations conso	- 89		- 89
Autres produits et charges opérationnels	2 917,3		2 917,3
Résultat opérationnel	39 575,6	311,4	39 887,0
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	123,0		123,0
Coût de l'endettement financier brut	- 3 995,2	- 661,9	- 4 657,0
Coût de l'endettement financier net	- 3 872,2	- 661,9	- 4 534,1
Autres produits et charges financiers	89,4		89,4
Résultat avant impôt	35 613,9	- 350,4	35 263,5
Impôt sur les bénéfices	- 12 813,3	- 87,9	- 12 901,2
Quote-part mise en équivalence	- 159,1		- 159,1
Résultat activités destinées à être cédées	- 438,3	+ 438,3	-
Résultat net total	22 203,2	-	22 203,2
Part du groupe	22 187,4		22 625,6
Part des minoritaires	- 15,9		- 15,9
Résultat par action (euros)	3,93		3,93
Résultat dilué par action (euros)	3,85		3,85

33.2. Bilan détaillé par nature des activités en cours de cession

Actif (en milliers d'euros)	Activités maintenues	Société Eoliennes de Trémeheuc	Total
Immobilisations incorporelles	3 083,0		3 083,0
Ecarts d'acquisition	163 062,3	950,0	164 012,3
Immobilisations corporelles	85 329,8	13 481,3	98 811,1
Titres mis en équivalence	254,6		254,6
Autres actifs financiers	8 894,9		8 894,9
Impôts différés	5 377,9		5 377,9
Autres actifs long terme	750,1		750,1
Total actifs non courants	266 752,6	14 431,3	281 183,9
Stocks et en cours	213 224,9		213 224,9
Clients et autres débiteurs	17 467,0	160,7	17 627,7
Créances d'impôt	39,3		39,3
Autres actifs courants	34 850,3	2,4	34 852,7
Valeurs mobilières de placement	6 785,4		6 785,4
Disponibilités	28 134,3	136,8	28 271,1
Total actifs courants	300 501,2	299,9	300 801,1
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	14 731,2	- 14 731,2	-
Total actif	581 985,1	-	581 985,1

Passif (en milliers d'euros)	Activités maintenues	Société Eoliennes de Trémeheuc	Total
Capital	28 276,6		28 276,6
Primes liées au capital	13 394,1		13 394,1
Actions propres			
Autres réserves	- 3 325,6		- 3 325,6
Résultats accumulés	235 706,9		235 706,9
Total capitaux propres, part du groupe	274 051,9		274 051,9
Intérêts minoritaires	91,7		91,7
Total des capitaux propres	274 143,6		274 143,6
Emprunts et dettes financières	70 297,9	12 561,3	82 859,2
Engagements envers le personnel	4 272,8		4 272,8
Autres provisions	3 536,5		3 536,5
Impôts différés	594,8		594,8
Autres passifs long terme	132,3		132,3
Total passifs non-courants	78 834,2	12 561,3	91 395,5
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	86 228,0		86 228,0
Provisions (part à moins d'un an)			
Fournisseurs et autres créditeurs	85 021,6	55,6	85 077,2
Dettes d'impôt	2 809,3		2 809,3
Autres passifs courants	39 559,2	2 772,1	42 331,4
Total passifs courants	213 618,2	2 827,8	216 446,0
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	15 389,0	-15 389,0	-
Total passif	581 985,1	-	581 985,1

33.3. Flux de variation de trésorerie lié aux activités en cours de cession

31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Société Eoliennes de Trémeheuc	Total
Flux de trésorerie liés à l'activité	+ 280	26 367
Flux de trésorerie liés aux investissements	-	- 18 960
Flux de trésorerie liés au financement	- 690	- 5 868

Note 34. – Autres actifs financiers

Ils s'élèvent à 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 8,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 et sont principalement constitués de dépôts de garantie versés sur la France.

PARTIE C - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1 – Présentation générale de la société

• Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Bricorama

Siège administratif du groupe à la date du présent rapport : 21a boulevard Jean Monnet à Villiers-sur-Marne (94 350). Le transfert est intervenu le 1er avril 2011.

• Forme juridique

Société anonyme régie par les articles L. 225-1 et suivants et R. 225-1 et suivants du code de commerce.

• Législation

Législation française.

• Dates de constitution et d'expiration

La société a été constituée le 30 novembre 1956 pour une durée de 99 ans, venant à expiration le 31 décembre 2055, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

• Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toutes activités de négoce en gros, au détail, ferme ou à la commission, ainsi que la représentation de tous les articles, produits et matériaux, et plus spécialement de ceux liés au bricolage, aux loisirs, à l'équipement de la maison et au bâtiment,
- accessoirement, dans le cadre de cette activité ou en complément de celle-ci, toutes prestations de services susceptibles d'intéresser la clientèle,
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou d'en assurer le développement.

La société pourra agir en France et à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en association ou participation avec toutes personnes ou sociétés.

Elle pourra prendre sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes entreprises, françaises ou étrangères.

• Registre du Commerce et des Sociétés

Créteil 957 504 608

Code APE : 7010 Z

• Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social. D'autres documents sont consultables sur le site internet, conformément aux dispositions légales.

• Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

• Répartition statutaire des bénéficiaires (article 17 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au

dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue en-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

• Assemblées Générales (article 14 des statuts)

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires y ayant accès. Elles représentent l'universalité des actionnaires, à l'exception de ceux qui ne peuvent justifier posséder au moins deux actions.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues au code de commerce.

Elles sont réunies au siège ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou un membre du Conseil spécialement désigné à cet effet par l'Assemblée Générale.

Pour que l'actionnaire puisse participer à l'Assemblée, ses titres doivent être inscrits, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires désigne, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, un ou plusieurs commissaires aux comptes et, le cas échéant, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants.

• Modifications du capital et des droits sociaux

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales et aux dispositions spécifiques prévues par les statuts décrites ci-dessous.

En application de l'article 9 des statuts, chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, quelles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

• Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 28 276 560 euros divisé en 5 655 312 actions de 5 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi et par les dispositions de l'article 11 des statuts, chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

• **Droit de vote double**

Chaque action entièrement libérée confère à son détenteur un droit de vote. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L. 225-123 du code de commerce.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

• **Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2010 accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration :**

	AG	Echéance	Montant autorisé
Réduire le capital social par annulation d'actions	29/06/2010	26 mois soit jusqu'au 29/08/2012	Dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois
Mise en place d'une procédure visant au rachat d'actions propres par application de l'article L.225-209 du code de commerce	29/06/2010	18 mois soit jusqu'au 29/12/2011	Dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social.
Procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	29/06/2010	26 mois soit jusqu'au 29/08/2012	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 19 500 000 euros Montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès ou non au capital : 175 000 000 euros
Procéder à l'augmentation du capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par offre au public – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance	29/06/2010	26 mois soit jusqu'au 29/08/2012	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 19 500 000 euros Montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès ou non au capital : 175 000 000 euros

	AG	Echéance	Montant autorisé
Procéder à l'augmentation du capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par placement privé – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance	29/06/2010	26 mois soit jusqu'au 29/08/2012	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 19 500 000 euros
Procéder à l'augmentation du capital social en rémunération d'apports en nature	29/06/2010	26 mois soit jusqu'au 29/12/2011	Montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès ou non au capital : 175 000 000 euros
Augmenter le capital dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du code du travail	29/06/2010	26 mois soit jusqu'au 29/08/2012	Montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises ne pourra être supérieur à 10% du capital social 848.296 euros par l'émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents à un plan d'épargne entreprise
Procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes	29/06/2010	26 mois soit jusqu'au 29/08/2012	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : 19 500 000 euros

• Structure du capital

La répartition du capital est la suivante :

	Capital	Droits de vote
M. Jean-Claude Bourrelier	1,29 %	1,90 %
Famille Bourrelier	0,80 %	0,91 %
M14	85,32 %	87,92 %
Concert JG CAPITAL MANAGEMENT/IDI	7,47%	5,49%
Public	5,1 %	3,8%
Total	100,00 %	100,00 %

La composition du Conseil d'Administration reflète l'existence d'un actionnaire de référence : M. Jean-Claude Bourrelier, président directeur général de Bricorama SA et co-gérant associé de la société civile M14.

• Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus par l'article L. 225-123 du code de commerce.

Chaque actionnaire venant à détenir une fraction égale ou supérieure à 2,5 % du capital social, est tenu d'informer la société du nombre total d'actions qu'il possède ainsi que des droits de vote actuels et potentiels qui y sont attachés.

La notification de ces informations s'effectue par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été atteint.

Cette obligation s'applique chaque fois que la participation au capital franchit, en augmentant ou en diminuant, un nouveau seuil de 2,5 %.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans lesdites conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

- **Prise de participations directes ou indirectes dans le capital de la société**

Néant.

- **Mécanisme de contrôle prévu dans un système d'actionariat du personnel, quand les « droits de contrôle » ne sont pas exercés par ce dernier**

La compétence du Conseil de Surveillance du fonds Bricorama se limite au contrôle du FCPE.

- **Accord entre actionnaires dont la société a connaissance**

Certains actionnaires de la société Bricorama ont signé le 11 mai 2006 un pacte d'engagement de conservation des titres conformément à l'article 787B du code général des impôts, en vertu duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 4 724 251 actions.

Cet engagement collectif qui a été conclu pour une durée de 2 années à compter du 11 mai 2006, date de l'enregistrement de l'acte auprès de la recette des impôts est, et à la date d'établissement du présent rapport, en cours de prorogation. En effet, au-delà des deux ans, l'engagement est prorogé par périodes successives de trois mois, sauf notification par un soussigné de sa décision de refuser la prorogation, notification qui devra expressément faire référence à l'engagement et qui devra parvenir à chacun des soussignés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moins un mois avant l'ouverture du délai à interrompre.

Cet engagement collectif de conservation des titres a été signé par :

- M. Jean-Claude Bourrelier
- Mme Michèle Bourrelier
- Mlle Annabelle Bourrelier
- M. Jean-Michel Bourrelier
- M. Yoann Bourrelier
- Société M14 représentée par M. Jean-Claude Bourrelier
- Société La Maison du Treizième représentée par M. Jean-Claude Bourrelier (étant précisé que La Maison du Treizième a transféré l'intégralité de ses titres à M14 signataire du pacte).

D'autre part, il est à rappeler qu'un accord de concert portant sur 7,47 % du capital de Bricorama a été conclu le 25 juillet 2007 entre les sociétés IDI et JG Capital Management.

- **Accords conclu par la société qui sont modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la société**

En cas de changement de contrôle, il est fait obligation au groupe d'en informer certaines banques. Le montant des emprunts concerné à l'origine par cette obligation s'élève au 31 décembre 2010 à 6 millions d'euros.

- **Indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou s'ils sont licenciés sans raison valable ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

En cas de licenciement ou de démission des membres des organes de gestion ou de salariés, il n'existe d'une manière générale aucun accord spécifique prévoyant une indemnité et plus particulièrement pour M. Jean-Claude Bourrelier, il n'y a aucun avantage.

2 – Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 16 mai 2011

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (Approbation des comptes sociaux)

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net d'un montant de 12 178 566,55 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'élevant à 11 725,00 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 3 931,39 euros.

DEUXIEME RESOLUTION (Quitus)

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

TROISIEME RESOLUTION (Affectation du résultat)

Compte tenu du report à nouveau créditeur d'un montant de 108.420.683,37 euros, l'assemblée constate que le montant du bénéfice distribuable s'élève à 120 599 249,92 euros.

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris acte de l'absence de frais d'établissement et de frais de recherche et développement au bilan, décide d'affecter ce bénéfice distribuable de l'exercice, de la manière suivante :

- à titre de dividende à verser aux actionnaires : 6 220 843 euros (soit 1 euros par action après réalisation de l'attribution gratuite d'actions décidée par le présent Conseil);
- au poste « Report à nouveau », le solde, soit : 114 378 406,92 euros.

Par la suite, chaque action recevra un dividende de 1 euro. Pour certaines personnes physiques, l'intégralité de cette distribution, imposable au taux progressif de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers, est éligible à l'abattement au taux de 40 % prévu par l'article 158.3 du Code Général des Impôts, étant précisé que ces mêmes personnes peuvent, sur option dûment notifiée à la société dans les délais requis, opter pour le prélèvement forfaitaire à la source libératoire visé à l'article 117 quater du Code Général des Impôts. Par ailleurs, la société prélèvera en application des dispositions légales, sur le dividende distribué, les prélèvements sociaux d'un taux global à ce jour de 12,3 %.

Les actions propres détenues par la société ne donnant pas droit à dividende, l'assemblée décide que les dividendes correspondant auxdites actions seront portés au poste report à nouveau.

L'assemblée donne tous pouvoirs au président du conseil d'administration pour procéder à la mise en paiement dudit dividende au plus tard le 30 septembre 2011.

L'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Date de clôture d'exercice	2007 (1)	2008 (1)	2009 (1)
Distribution par action (arrondi en euros)	0,69	0,69	0,83

Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

QUATRIEME RESOLUTION (Approbation des comptes consolidés)

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2010 qui lui sont présentés et faisant ressortir un résultat consolidé de 22 203 234, 22 euros.

CINQUIEME RESOLUTION (Conventions conclues entre la société et les sociétés avec lesquelles elle a pour dirigeant commun Monsieur Jean-Claude Bourrelier)

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions suivantes visées audit rapport concluent entre la Société et les sociétés avec lesquelles elle a pour dirigeant commun Monsieur Jean-Claude Bourrelier :

- Conventions de prestations de services avec la SARL BRICO SG ;
- Convention de prestations de services avec la SARL LEOMILLE ;
- Convention de prestations de services avec la SA NOUVERGIES ;
- Avenant n° 1 au contrat de prestations de services avec BRICORAMA IBERIA SL ;
- Contrat de transfert de marchandises avec la société BRICORAMA IBERIA SL ;
- Convention de refacturation d'intérêts sur cautions apportées à ses filiales
- Refacturation d'intérêts sur caution apportées aux sociétés BRICORAMA NV, BRICORAMA BV, BRICORAMA MEDITERRANEE SL, BRICORAMA France SAS ;
- Convention de refacturation entre la société BRICORAMA SA et la société BRICORAMA NV ;
- Contrat de prêt participatif accordé à BRICORAMA MEDITERRANEE SL;

SIXIEME RESOLUTION (Fixation du montant des jetons de présence)

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 30 000 euros.

SEPTIEME RESOLUTION (Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris acte que le mandat du CABINET DAUGE ET ASSOCIES SA, commissaire aux comptes titulaire, expire à l'issue de la présente assemblée, décide de nommer le CABINET ROUER, BERNARD, BRETOU représenté par Monsieur Marc BAIJOT en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

HUITIEME RESOLUTION (Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris acte que le mandat de Monsieur Philippe TISSIER-CHAUVEAU, commissaire aux comptes suppléant de la société CABINET DAUGE ET ASSOCIES SA, expire à l'issue de la présente assemblée, décide de nommer Monsieur Philippe ROUER en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

NEUVIEME RESOLUTION (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 février 2011, aux fonctions d'administrateur de Monsieur Thierry QUILAN, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

DIXIEME RESOLUTION (Mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social, en vue de :

l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BRICORAMA en conformité avec la réglementation en vigueur et en ayant recours à un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

l'annulation éventuelle des actions, le conseil d'administration faisant à cet effet usage de l'autorisation qui lui a été donnée pour ce faire par l'assemblée générale du 29 juin 2010 dans sa 11ème résolution ou de toute nouvelle autorisation qui lui serait confiée par une assemblée générale extraordinaire ultérieure ;

l'attribution d'actions aux salariés ou dirigeants du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, soit au titre de leur participation aux fruits de l'expansion, dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, soit au titre de plans d'achat d'actions, dans les conditions prévues par les articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de plans d'attributions d'actions gratuites dans les conditions prévues par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour la limite de 10 % susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'assemblée générale décide de fixer à 70 euros le prix maximum par action auquel le conseil d'administration pourra effectuer ces acquisitions. Le montant total affecté à ce programme de rachat ne pourra pas excéder 39 587 170,00 euros (correspondant à 565 531 actions).

Les actions ainsi achetées pourront être, soit conservées par la société, soit annulées sous réserve d'une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire, soit cédées par tout moyen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves avec attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions et cessions ainsi autorisées pourront être effectuées à tout moment (y compris en cas d'offre publique) par tout moyen y compris le cas échéant de gré à gré, par cession de blocs ou via tout produit dérivé, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de dix-huit mois. Elle annule et remplace pour l'avenir celle précédemment accordée par la 10ème résolution de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2010.

Le conseil d'administration a tous pouvoirs pour la mise en œuvre de la présente autorisation, avec faculté de délégation pour tous actes courants y afférents, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités.

ONZIEME RESOLUTION (Mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application de l'article L. 225-209-1 du Code de commerce)

Sous la condition suspensive du transfert des titres de la société D'EURONEXT vers ALTERNEXT, l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-1 du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social aux fins de favoriser la liquidité des titres de la Société en conformité avec la réglementation en vigueur, ou plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au jour de l'acquisition et mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le nombre d'actions pris en compte pour la limite de 10 % susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'assemblée générale décide de fixer à 70 euros le prix maximum par action auquel le conseil d'administration pourra effectuer ces acquisitions. Le montant total affecté à ce programme de rachat ne pourra pas excéder 39 587 170,00 euros (correspondant à 565 531 actions).

Les actions ainsi achetées pourront être, soit conservées par la société, soit cédées par tout moyen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves avec attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions et cessions ainsi autorisées pourront être effectuées à tout moment, par tout moyen y compris le cas échéant de gré à gré, par cession de blocs ou via tout produit dérivé, dans les conditions autorisées par les autorités de marché et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment de conclure un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toute déclaration, exécuter toute formalité, et plus généralement faire le nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, le Conseil d'Administration rendra compte, chaque année, à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des rachats d'actions effectués.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

DOUZIEME RESOLUTION (Transfert Alternext)

L'assemblée générale après avoir obtenu la lecture du rapport du conseil d'administration et obtenu toutes les informations sur les conséquences de ce transfert, décide d'autoriser le conseil d'administration à demander la radiation des titres de la société d'EURONEXT et de demander leur admission sur ALTERNEXT.

A cet effet, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour prendre toutes mesures nécessaires pour la réalisation des opérations de transfert, donner toutes garanties, faire toutes déclarations, effectuer toutes formalités et d'une façon générale faire tout ce qui sera nécessaire à l'effet de mener à bien ce transfert.

TREIZIEME RESOLUTION (Pouvoirs)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, CACEIS, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, teneur de leur compte titres.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,
- 2) voter par correspondance,
- 3) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint,
- 4) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix.

Les actionnaires pourront se procurer les formulaires de vote par correspondance ou par procuration par simple demande adressée à la société ou à son mandataire, CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9.

L'actionnaire qui retourne le formulaire de vote par correspondance n'aura plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement à l'assemblée. Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que la société ou les services de CACEIS le reçoivent trois jours au moins avant l'assemblée.

Par ailleurs, les actionnaires sont informés que :

- les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant l'assemblée générale.

- les questions écrites doivent être adressées au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

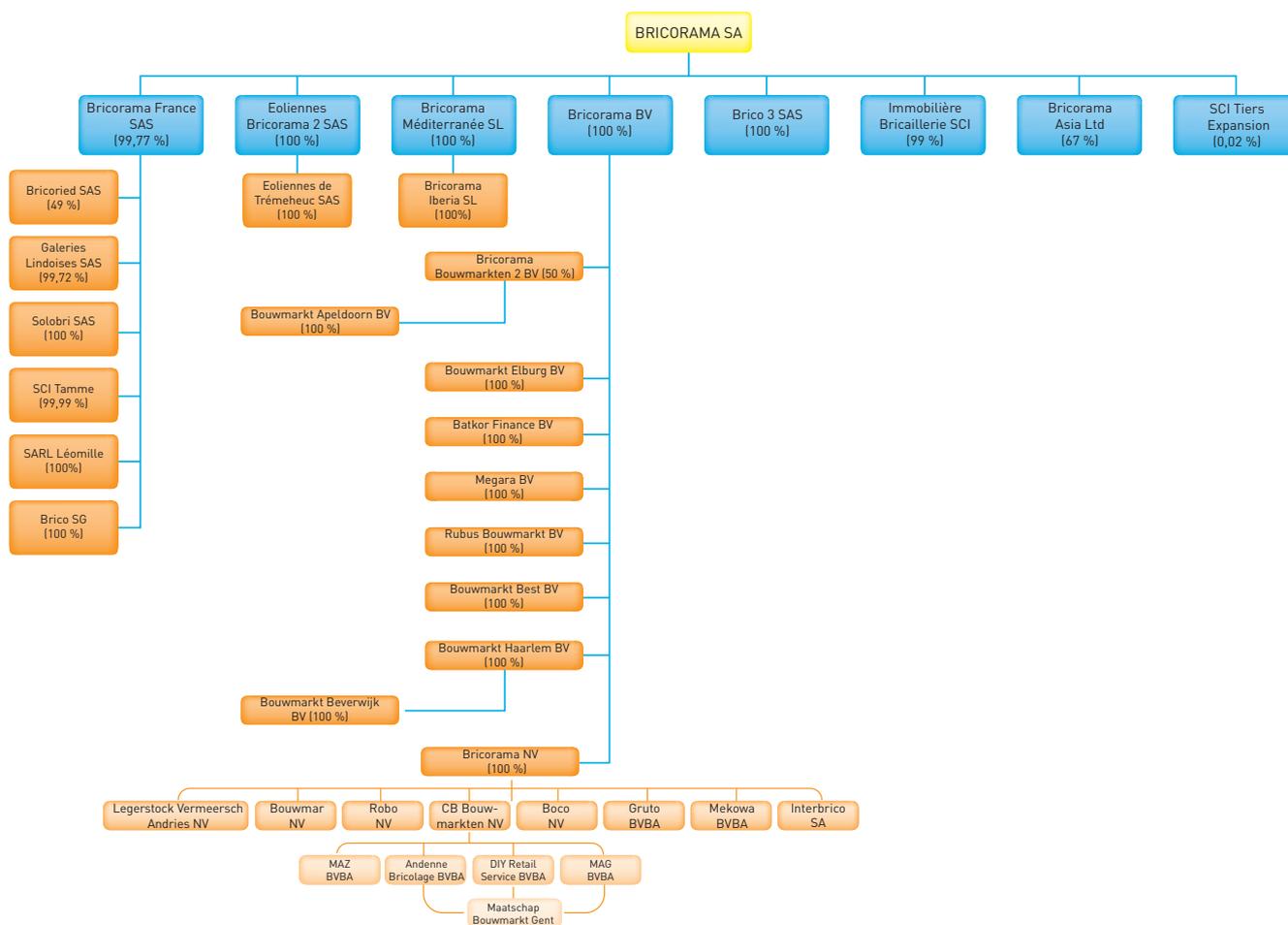
Étant ici précisé que toute demande ou question écrite doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte.

L'adresse du site internet prévu à l'article R. 210-20 sur lequel sont diffusées les informations mentionnées à l'article R. 225-73-1 est la suivante : <http://www.bricorama.fr/0/D/groupe-finance.html>

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions présentées par des actionnaires et/ou le comité d'entreprise.

Le conseil d'administration

3 – Organigramme juridique au 31 décembre 2010



4 – Structure du parc de magasins au 31 décembre 2010

	France*	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Autres pays**	Groupe
Moins de 1 000 m ²	9	2				11
1 000 m ² à moins de 2 000 m ²	13	28	2			43
2 000 m ² à moins de 3 000 m ²	14	8	15	2		39
3 000 m ² à moins de 4 000 m ²	17	1	7	4		29
4 000 m ² et +	42		3	2		47
Nombre de magasins intégrés	95	39	27	8		169
Nombre de magasins franchisés	23				4	27
Nombre total de magasins	118	39	27	8	4	196
Surface de vente des magasins intégrés (m ²)	381 287	70 257	76 363	26 099		554 006
Surface moyenne des intégrés (m ²)	4 014	1 801	2 828	3 262		3 278
Surface de vente des franchisés (m ²)	37 113				15 400	52 513
Surface totale sous enseignes (m²)	418 400	70 257	76 363	26 099	15 400	606 519

* Métropole

** DOM-TOM et autres pays

5 – Chiffres clés consolidés

	31/12/09 (publié)	31/12/10
Chiffre d'affaires	675 735,0	698 013,5
Résultat opérationnel courant	33 315,2	36 747,8
Résultat opérationnel	31 700,7	39 137,3
Résultat net, part du groupe	21 048,6	22 187,3
Capital	28 276,6	274 144,0
Capitaux propres	257 956,0	274 144,0
Endettement financier net	117 254,0	121 607,0
Gearing*	45,45	44,34
Valeur nette des immobilisations et actifs financiers non courant	258 938,0	266 752,6
Total du bilan	577 786,0	581 985,0
Marge commerciale / ventes de marchandises	39,18 %	39,47 %
Résultat opérationnel courant / ventes de marchandises	4,94 %	5,26 %
Résultat net / capitaux propres	8,18 %	8,10 %
BNPA (euros)	3,73	3,92

*Définition Gearing :

Fédération Française Club Investissement : Le rapport de l'endettement net sur les capitaux propres est appelé le gearing par les anglo-saxons. Il mesure le niveau de la dette par rapport aux fonds propres de l'entreprise. La dette retenue est la dette financière, celle qui est remboursée selon un échéancier prévu, comme les emprunts souscrits auprès des banques et des obligataires. Ces dettes sont normalement réduites des avoirs de la société (trésorerie et titres de placement) pour obtenir une dette nette.

6 – Stratégie

La stratégie du groupe Bricorama, reste inchangée et consiste à poursuivre son développement de proximité dans les pays où il est implanté qui passe par la recherche constante de nouvelles acquisitions. Le contexte économique en évolution en France comme à l'étranger conjugué, en France, aux conséquences de la loi dite LME, doit permettre au groupe de bénéficier de nombreuses opportunités. Parallèlement, la politique d'ouvertures par créations de nouveaux points de vente est maintenue.

En France et au Benelux, le groupe évolue sur des marchés aujourd'hui densément couverts en grandes surfaces de bricolage. La stratégie consiste donc à rechercher les opportunités de croissance externe qui lui permettront de faire progresser sa part de marché et sa rentabilité. Au Benelux, la proximité avec le franchiseur Intergamma procure à Bricorama un important vivier de magasins qui peuvent être repris. En France, comme au Benelux, la priorité est d'abord donnée à l'amélioration de la rentabilité et la réalisation d'investissements permettant de faire progresser le taux de rentabilité sur capitaux employés.

En Espagne où l'équipement commercial est encore limité et le contexte économique difficile, le développement du groupe passe par la création de nouvelles surfaces et l'amélioration de la profitabilité des magasins existants.

Enfin, le groupe reste toujours attentif à l'évolution et aux opportunités offertes dans les autres pays d'Europe même si à moyen terme le contexte économique en Europe n'est pas favorable à cette diversification.

Au-delà de cette stratégie pérenne de développement par rachats de magasins, le groupe poursuit un travail important autour des 6 axes stratégiques suivants :

- **la réactualisation permanente des gammes :**

Priorité essentielle et permanente elle s'est accompagnée d'un renforcement des marques propres, d'un développement du sourcing des achats en Asie au travers de la filiale Bricorama Asia Ltd et de la diminution du nombre de références permettant d'optimiser les conditions d'achats.

- **le concept de proximité et le développement de la compétence des vendeurs :**

L'objectif est de développer un concept de proximité conduisant à adapter chaque magasin à son environnement concurrentiel et à sa clientèle. Ainsi, dans certains magasins, l'accent pourra être mis sur un vaste choix d'articles de décoration alors que dans d'autres, les gammes seront plus courtes et le positionnement plus discount.

Aujourd'hui, ce concept de proximité s'avère porteur dans les pays où le groupe est présent. Ce concept doit cependant évoluer afin que, dans l'esprit des consommateurs, la proximité ne soit pas seulement synonyme de « dépannage » mais permette aussi de répondre à tous les projets des clients. Le principal point permettant d'avancer en ce sens est de libérer du temps des vendeurs au service de la clientèle pour faire progresser le panier moyen.

- **la franchise :**

Elle contribue à la visibilité et à la notoriété de l'enseigne Bricorama, apporte une contribution bénéficiaire et offre la perspective d'éventuels rachats ultérieurs parfaitement maîtrisés.

L'équipe franchise s'est recentrée pour développer la franchise principalement dans les DOM-TOM, en Afrique du Nord et en Europe. Même si la loi dite LME, en France, limite désormais les perspectives de développement de la franchise, des opportunités s'offrent à Bricorama dans le cadres des dernières évolutions du marché du bricolage en France (ex Briconautes).

- **la gestion des stocks :**

La maîtrise des ressources financières, dans le contexte économique et financier actuel, constitue une priorité pour le groupe qui doit se développer. Pour y parvenir, l'axe prioritaire sur lequel les équipes organisation, méthodes et informatiques sont mobilisées, est la gestion des stocks pour en optimiser la rotation et limiter les ruptures en magasins. Ce travail permet d'offrir une vraie réponse à la problématique financière résultant de la loi dite LME.

- **le déploiement du concept initié à Mareuil-lès-Meaux :**

Concept fort, trois autres magasins ont été retravaillés en 2010 sur le même principe avec des résultats encourageants. L'exercice 2011 doit permettre au groupe de poursuivre le déploiement de ce concept sur d'autres magasins.

- **la montée en puissance du e-commerce :**

Le site e-commerce de Bricorama a démarré en 2009 et a réalisé environ 800 millions d'euros de chiffre d'affaires TTC en 2010. Un nouveau site internet beaucoup plus élaboré a ouvert en mars 2011 et constitue un nouvel axe stratégique pour le groupe.

7 - Investissements

Les investissements bruts de 2010 se sont élevés à 29,1 millions d'euros contre 38,3 millions d'euros en 2009.

Corrigés des cessions d'immobilisations intervenues essentiellement au Benelux, les investissements nets s'élèvent à 18,9 millions d'euros contre 38,3 millions d'euros en 2009.

Les principaux investissements de l'exercice pour l'activité bricolage ont concerné :

- des rachats de fonds de commerce en France et au Benelux pour 5,5 millions d'euros ;
- des rachats de sociétés (prix des titres après déduction de la trésorerie disponible) pour 1,9 millions d'euros ;
- des remodelings en France, aux Pays-Bas et en Belgique pour plus de 10 millions d'euros ;
- des transferts et créations de magasins pour 3 millions d'euros.

Pour 2011, le groupe prévoit un budget de 22 millions d'euros d'investissements courants, hors opération de croissance externe importante, dont 1,6 million d'euros consacrés aux outils informatiques rattachés principalement à l'optimisation de l'outil ERP SAP en Espagne et en France.

PARTIE D - RAPPORT DU PRÉSIDENT

I. GOUVERNANCE DU GROUPE

1. Organisation et fonctionnement des organes d'administration

a. Règles de gouvernance

En matière de gouvernance, et conformément à l'article L.227-37 alinéa 7 du Code de commerce, la société Bricorama SA a choisi, dans un souci d'organisation pragmatique et efficace, d'appliquer les règles de fonctionnement de l'entreprise exposées ci-après en complément des exigences requises par la loi :

- Le conseil veille à la transparence de l'information fournie au marché et à tenir équitablement compte de tous les intérêts ;
- Chaque administrateur est tenu de contribuer effectivement aux travaux du conseil. A cette fin, il doit connaître l'entreprise, ses spécificités, ses métiers et son secteur d'activité et consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire. Chaque administrateur doit être assidu aux réunions du conseil ;
- La périodicité et la durée des réunions du conseil d'administration doivent permettre un examen approfondi des questions relevant de la compétence du conseil ;
- Chaque administrateur doit recevoir, préalablement aux réunions du conseil et, si l'importance de l'information ou l'urgence l'exigent, tous les documents et informations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- Le directeur général et le directeur général délégué ne cumulent pas leur mandat social avec un contrat de travail ;
- S'agissant de la rémunération des dirigeants, la société applique les mêmes règles que celles du code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF ;
- Le directeur général et le directeur général délégué ne bénéficient pas d'accord spécifique prévoyant une indemnité en cas de départ ;
- Le conseil passe régulièrement en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement.

b. Composition du Conseil d'Administration

A ce jour, le Conseil d'Administration est composé de 6 membres dont 5 membres sont issus de la même famille. Monsieur Thierry Quilan a été nommé en qualité d'administrateur de Bricorama SA, par cooptation, par décision du Conseil d'Administration du 14 février 2011, en remplacement de Madame Michèle Bourrelier, démissionnaire, et pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière.

Monsieur Thierry Quilan n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou ses dirigeants, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Il est dès lors considéré comme administrateur indépendant.

Chaque administrateur est nommé pour une durée de 6 ans.

Par décision du Conseil d'Administration du 27 juin 2008, M. Jean-Claude Bourrelier a été élu président pour une durée de 6 ans.

Tableau des administrateurs :

Nom	Date de nomination	Echéance du mandat	Nombre d'actions détenues dans la société	Autre(s) mandat(s)
Mme Michèle Bourrelier*	27/06/2008	Assemblée Générale 2014	12 539	<p>En France : Gérante de Distriveti SARL (Cette société, non cotée, ne fait pas partie du groupe Bricorama)</p> <p>A l'étranger : Administrateur de Bricorama NV Legerstock Vermeersch Andries BV</p>

Mlle Annabelle Bourrelier	27/06/2008	Assemblée Générale 2014	3 822	
M. Jean-Michel Bourrelier	27/06/2008	Assemblée Générale 2014	3 822	<p>En France : Gérant de M14 SC ; Administrateur de Nouvergies SA ; Président de Haut Doubs Pellets SAS.</p> <p>A l'étranger : Administrateur de Belgium Properties Retailers NV et Wickes Land Development</p>
M. Jean-Claude Bourrelier	27/06/2008	Assemblée Générale 2014	73 194	<p>En France : 1/. Gérant de SARL : <i>a. Groupe Bricorama</i> Néant</p> <p><i>b. Autres sociétés :</i> Entrepôts Borel ; Immo Brico ; JCB Invest ; SARL du Luxembourg ; SARL du Pont Loby.</p> <p>2. Gérant de Société Civile : <i>a. Groupe Bricorama :</i> SCI Immobilière Bricallerie ; SCI Tamme.</p> <p><i>b. Autres sociétés :</i> Duguy SCI ; Ellemmo SCI ; M14 SC ; Bricobeau SCI ; Lehaucourt SCI ; Thiers Expansion SCI ; Val Ombreux SCI.</p> <p>3. Président de SAS : <i>a. Groupe Bricorama :</i> Eoliennes de Trémeheuc SAS</p> <p><i>b. Autres sociétés :</i> Promo Brico SAS ; La Maison du Treizième SAS ; Société Nouvelle Point Cadres SAS.</p> <p>4. Président de SA : <i>a. Groupe Bricorama :</i> Néant</p> <p><i>b. Autres sociétés :</i> Nouvergie SA.</p>

5. Représentant de la présidence :*a. Groupe Bricorama :*

Bricorama France SAS ;
Brico 3 SAS ;
Eoliennes Bricorama 2 SAS ;
Solobri SAS ;
Brico SG SAS ;
Galeries Lindoises SAS

b. Autres sociétés :

Néant

A l'étranger :**1. Gérant de BVBA (en Belgique) :***a. Groupe Bricorama :*

Gruto BVBA ;
Andenne Bricolage BVBA ;
DIY Retail Service BVBA ;
Maz BVBA ;
Mag BVBA ;
Mekowa BVBA.

b. Autres sociétés :

Néant.

2. Administrateur (en Belgique) :*a. Groupe Bricorama :*

Bricorama NV ;
Boco NV ;
Interbrico SA ;
Robo NV ;
Maatschap Bouwmarkt Gent ;
CB Bouwmarkten NV.

b. Autres sociétés :

Néant.

3. Administrateur délégué de NV (en Belgique) :*a. Groupe Bricorama :*

Bouwmar NV ;

b. Autres sociétés :

Belgium Properties Retailers NV ;
Wicked Land Development

4. Administrateur (aux Pays-Bas) :*a. Groupe Bricorama :*

Bricorama BV ;
Bouwmarkt Elburg BV ;
Bouwmarkt Beverwijk BV ;
Rubus Bouwmarkt BV ;
Bouwmarkt Haarlem BV ;
Megara BV ;
Batkor Finance BV ;
Hasco Bouwmarkt Best ;
Bricorama Bouwmarkt Apeldoorn BV ;
Bricorama Bouwmarkten II BV.

b. Autres sociétés :

Immo Vastgoed Holland BV ;
OFS Traders.

5. Administrateur (en Espagne) :

a. Groupe Bricorama :
Bricorama Méditerranée SL ;
Bricorama Iberia SL.

b. Autres sociétés :
Néant.

6. Représentant de la présidence :

a. Groupe Bricorama :
Bricorama Asia Ltd.

b. Autres sociétés :
Néant.

M. Yoann Bourrelier	25/06/2009	Assemblée Générale 2015	3 822	En France : Gérant de Electryb SARL (Cette société, non cotée, ne fait pas partie du groupe Bricorama)
				A l'étranger : Administrateur de Belgium Properties Retailers NV.
M. Thierry Quilan**	14/02/2011	Assemblée Générale 2014	10	néant

* Mme Michèle Bourrelier a démissionné de son mandat d'administrateur le 14 février 2011

** M Thierry Quilan a été nommé administrateur par cooptation le 14 février 2011

c. Attributions du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration contrôle l'existence et le bon fonctionnement des procédures.

De manière générale et permanente, le Conseil d'Administration est amené à :

- examiner les états financiers, approuver le budget annuel et contrôler les moyens mis en œuvre par la société et les commissaires aux comptes pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- discuter et contrôler l'opportunité des choix stratégiques (budgets, opérations significatives de croissance interne ou externe, désinvestissements, restructurations hors budget ou hors stratégie annoncée) ;
- contrôler la régularité des actes de la Direction Générale ;
- autoriser certaines conventions dans l'intérêt de la société ;
- fixer les modalités des rémunérations des mandataires sociaux (cf. rapport d'activité § 3) ;
- fixer les limitations du Directeur Général Délégué pour lequel certaines décisions sont subordonnées à l'accord préalable du Président du Conseil d'Administration. Il s'agit des opérations relatives à :
 - des investissements immobiliers et financiers ;
 - la souscription de nouveaux emprunts.

En outre et conformément à l'article L. 823-20 du code de commerce, le Conseil d'Administration remplit les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19 du code de commerce.

A ce titre, et en particulier grâce à la participation de Monsieur Yoann Bourrelier et de Monsieur Thierry Quilan, administrateur indépendant, qui disposent chacun de compétences en matières comptables et financières, il assure le suivi entre autres :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice 2010, des travaux particuliers ont aussi été menés notamment sur la politique d'investissements et la rentabilité des activités e-commerce et logistique.

Le président du Conseil d'Administration dirige le Conseil d'Administration.

Le président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir correctement leur mission en mettant à leur disposition tous les documents nécessaires lors des séances du Conseil et, en dehors de ces séances, par une information régulière concernant les principaux événements de la société.

Les fonctions du président directeur général de Bricorama SA ne font l'objet d'aucune limitation de pouvoirs.

d. Préparation, organisation et déroulement des travaux du Conseil d'Administration

Le président du Conseil d'Administration arrête les documents préparés par les services internes de l'entreprise, organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration. Le président veille à ce que les organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués.

Le Conseil d'Administration n'est pas assisté de comités spécialisés mais assure lui-même les fonctions relatives à un comité d'audit.

Le président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur. Aux rendez-vous obligatoires du Conseil s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le président qui arrête l'ordre du jour ; celui-ci peut n'être fixé qu'au moment de la réunion (article 12 alinéa 5 des statuts). Celle-ci doit se tenir au siège social. Elle peut toutefois se tenir en tout autre local ou localité indiqué dans la convocation mais nécessite le consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice. Il n'y a pas eu de recours à la visioconférence.

Les représentants du Comité d'Entreprise sont convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Sont également présents lors des séances du Conseil d'Administration, Maitres WOLFROM et LANGELIER du Cabinet LATOURNERIE - WOLFROM, en qualité d'avocats conseils.

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la société.

Le Conseil d'Administration délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi. Le quorum requis pour la validité des délibérations a toujours été atteint (article 12 alinéa 6 des statuts). Tous les administrateurs ont bénéficié de l'opportunité de faire valoir leur point de vue et de demander toute information complémentaire souhaitée.

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil d'Administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'au moins un administrateur.

e. Activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2010

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2010 et a procédé à un examen détaillé des comptes sociaux et consolidés de l'exercice lors de sa séance du 28 mars 2011.

En sus d'autres délibérations et décisions mises à l'ordre du jour en application des lois et règlements (conventions réglementées, pouvoir de cautionner...), le Conseil d'Administration a approuvé le rapport réalisé par le président sur l'organisation des travaux du Conseil et sur la procédure de contrôle interne.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni sept (7) fois, le taux de présence des administrateurs étant de 100 % pour Monsieur Jean-Claude Bourrelier, Madame Michèle Bourrelier, Mademoiselle Annabelle Bourrelier et Monsieur Yoann Bourrelier et de 75 % pour Monsieur Jean-Michel Bourrelier. Au titre de ce même exercice, les jetons de présence suivants ont été versés aux différents administrateurs.

M. Jean-Claude Bourrelier	: 6 000 euros
Mme Michèle Bourrelier	: 6 000 euros
M. Jean-Michel Bourrelier	: 6 000 euros
Mlle Annabelle Bourrelier	: 6 000 euros
M. Yoann Bourrelier	: 6 000 euros

2. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire possédant au moins deux actions a le droit de participer aux Assemblées Générales sur production des justificatifs requis par les lois et règlements en vigueur.

Toutefois, conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, seront seuls admis à y assister, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- en ce qui concerne leurs actions nominatives, par l'enregistrement comptable de ces actions à leur nom en compte nominatif pur ou administré ;
- en ce qui concerne leurs actions au porteur, par l'inscription ou l'enregistrement comptable dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires financiers habilités et constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission dans les délais impartis.

Pour que l'actionnaire puisse participer à l'Assemblée, ses titres doivent être inscrits, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

3. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF, les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées en fonction des conditions de marchés et prennent en compte les performances de l'entreprise.

4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'Offre Publique

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration (Cf note 11 du rapport d'activité) contient les informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

5. Comités spécialisés du groupe Bricorama

La direction opérationnelle du groupe est assurée au quotidien, sous l'égide du président directeur général, par la Direction Générale qui forme plusieurs comités spécifiques en plus du Comité de Direction.

5.1. Comité de Direction

Ce comité se tient toutes les deux semaines. Il est composé d'Erik Haegeman (DGD), Christian Roubaud (DAF), Didier Cantreau (Directeur Exploitation France), Jacky Leclercq (Directeur Achats France). Il a notamment pour but de suivre les résultats et la situation des magasins, la politique de financement et de trésorerie, ainsi que l'évolution des risques juridiques et des projets.

5.2. Comité International

Ce comité, semblable au Comité de Direction, traite en plus des questions internationales avec la participation de Piet Burgwal (Directeur Pays-Bas), Benito Fuso (Directeur Belgique) et Sergio Miranda (Directeur Espagne). Il a lieu une fois par mois, excepté au mois d'août ou empêchement.

5.3. Comité Stratégique

Ce comité se tient deux fois par an. Il est composé de Jean-Claude Bourrelier et des membres du Comité de Direction. Il a pour but de suivre la bonne application de la politique et des orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration.

5.4. Comité Expansion

Ce comité se tient une fois par mois, excepté au mois d'août ou empêchement. Il est composé de Jean-Claude Bourrelier (PDG), Erik Haegeman (DGD), Olivier Vergnière (Directeur Expansion), Christian Roubaud (DAF), Didier Cantreau (Directeur Exploitation France) et des collaborateurs du service Expansion. Il a pour but de suivre les différents dossiers d'expansion du groupe en France et d'étudier les opportunités dans les différentes régions.

5.5. Comité Achats

Ce comité se tient 4 fois par an. Il est composé de Jacky Leclercq (Directeur Achats) et des chefs produits. Il a pour but de suivre et d'arbitrer les décisions concernant l'évolution des gammes et du sourcing Asie.

5.6. Comité Direction Administrative et Financière

Ce comité se tient une fois par mois, excepté au mois d'août ou empêchement. Il est composé de Christian Roubaud (DAF) et des cadres de la direction financière groupe. Il permet de faire un point régulièrement sur les aspects administratifs et financiers pour l'ensemble des projets, opérationnels ou non.

5.7. Comité Informatique

Ce comité se tient une fois par mois, excepté au mois d'août ou empêchement. Il est composé de Jean-Claude Bourrelier (PDG), Erik Haegeman (DGD), Christian Roubaud (DAF) et Pascal Labiche (Directeur Informatique). Il a pour but de suivre les différents projets informatiques du groupe en cours, veiller au bon respect des budgets, étudier, valider et décider des priorités pour les orientations futures.

5.8. Comité Juridique

Ce comité se tient une fois par mois, excepté au mois d'août ou empêchement. Il est composé de), Jean-Claude Bourrelier (PDG), Erik Haegeman (DGD), Christian Roubaud (DAF). Il a pour but d'identifier les divers contentieux, réels ou potentiels, d'étudier les mesures permettant d'en prévenir la répétition et d'établir le montant des provisions nécessaires.

5.9. Comité Ressources Humaines / Direction Administrative et Financière

Ce comité se tient généralement une fois par trimestre et réunit Erik Haegeman (DGD) et Christian Roubaud (DAF) et les équipes Ressources Humaines, Il a pour but de faire un point régulier sur l'ensemble des problématiques sociales en France.

II. CONTRÔLE INTERNE

Après avoir rappelé les objectifs du contrôle interne appliqués dans le groupe Bricorama, ce rapport s'attachera à décrire les différentes procédures mises en œuvre.

1 – Objectifs du contrôle interne appliqués au sein du groupe

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la Direction Générale et le personnel, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs dans les catégories suivantes :

- la protection du patrimoine ;
- la fiabilité des informations financières.

1.1. Démarche utilisée

Compte tenu de l'environnement législatif, le groupe Bricorama est particulièrement sensibilisé à la nécessité d'avoir un système de contrôle interne efficace tant au niveau siège que dans les filiales du groupe.

Les procédures mises en œuvre pour couvrir les risques liés aux activités du groupe font l'objet d'une adaptation permanente par l'équipe de contrôleurs, et plus généralement par la Direction Générale. Toutefois, il existe naturellement des axes d'amélioration trouvant leur origine soit dans des processus ou sous-processus nouveaux mis en œuvre dans le courant de l'année au sein de l'entreprise, soit dans des faiblesses constatées dans un domaine particulier et pouvant présenter des risques pour le groupe.

Afin de faire évoluer les processus, il est nécessaire d'adapter les procédures selon la méthodologie suivante :

- identification et analyse des risques pour le groupe et ses filiales permettant une hiérarchisation dans un souci d'efficacité ;
- revue par un comité ad hoc ;
- recherche des principaux contrôles clés liés à ces risques ;
- définition des actions à mener et d'un calendrier.

Dans cette perspective, le groupe a décidé la création en 2008 d'une Direction Organisation et Méthodes dont les tâches et rôles sont décrits ci-après.

D'autre part, le groupe a décidé de faire procéder courant 2010 à une cartographie des risques de l'entreprise avec l'aide d'un cabinet externe.

Toutes les procédures opérationnelles et administratives sont formalisées dans un manuel de référence (« procédures magasins »), régulièrement mis à jour.

1.2. Environnement du contrôle au sein du groupe

L'organisation du contrôle interne est organisée au sein du groupe autour de trois structures :

- la Direction du Contrôle de Gestion, rattachée à la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction Organisation et Méthodes, rattachée à la Direction Générale ;
- la Direction Prévention des Risques, rattachée à la Direction Générale.

1.2.1. Rôle de la Direction du Contrôle de Gestion

La Direction du Contrôle de Gestion s'est attachée non seulement au suivi budgétaire et statistique des magasins et des services du groupe mais également au contrôle financier des sociétés du groupe. Un contrôle budgétaire étroit permet d'identifier les anomalies au niveau de chacun des magasins et des services du groupe. La performance commerciale est suivie chaque quinzaine en Comité de Direction et des décisions sont prises en conséquence. Chaque mois, un reporting financier permet d'analyser en détail les charges de fonctionnement des magasins et des services.

Les différences par rapport au budget sont analysées par site, mais aussi de manière transversale par nature de charges.

1.2.2. Rôle de la Direction Organisation et Méthodes

La Direction Organisation et Méthodes a comme missions principales :

- l'amélioration de la productivité en magasins

Elle participe et met en place dans le réseau le projet « optimum » dont l'objectif est d'optimiser dans les magasins le temps passé à la vente par les collaborateurs. Pour ce faire, les évolutions identifiées consistent en :

- une refonte de l'organigramme, avec notamment la création d'un poste de chef administration et méthodes ;
- des modifications de plannings et une dissociation des tâches de mise en rayon et de vente ;
- une adaptation physique des magasins par création de zones ou pôles dédiés permettant d'améliorer l'efficacité.

- le pilotage de la logistique en France
- l'optimisation des relations entre la centrale d'achats et les magasins par la création d'une cellule « interrelation magasins » dont les missions principales sont d'assurer :
 - les relations avec les fournisseurs et la gestion des retours ;
 - la coordination des changements de prix ;
 - le paramétrage des commandes automatiques ;
 - l'implantation des plans linéaires et des planogrammes.

1.2.3. Rôle de la Direction Prévention des Risques

Dans le but de leur attribuer une mission davantage tournée sur le contrôle de la bonne application des procédures, sur le suivi des plans d'action et des performances des procédures anti - démarque (matériels et humains), les auditeurs internes sont désormais rattachés au service Sécurité - Sûreté au sein de la Direction Prévention des Risques (DPR).

La DPR doit aider l'entreprise à prévenir et maîtriser les risques afin d'atteindre ses objectifs, en évaluant les processus de gestion des risques, de contrôle et de suivi, en s'attachant à en renforcer l'efficacité, un des objectifs majeur étant l'amélioration du taux de démarque du groupe.

Pour cela, la définition d'une nouvelle grille d'audit général permettant d'établir une corrélation entre le résultat d'audit et le résultat d'inventaire a été mise en place en 2010. Ceci afin également d'adapter les moyens mis en œuvre par rapport aux résultats obtenus.

- l'audit opérationnel des points de vente

Une équipe de 6 auditeurs intervient quotidiennement au sein du réseau en France afin de vérifier l'application exacte des procédures administratives en magasin, la sécurisation effective des actifs et le respect des normes de sécurité. Au Benelux, 4 auditeurs dédiés supervisent le réseau. En Espagne, l'audit opérationnel est assuré par 1 auditeur rattaché hiérarchiquement au Directeur Pays et fonctionnellement à la Direction Prévention des Risques. Le contrôle d'audit permet :

- d'assurer une unité des procédures entre les différents magasins, permettant ainsi à leur directeur de partager une méthodologie de contrôle unique et efficace ;
- de proposer un support d'analyse quantitatif et qualitatif découlant d'expertises globales et destiné à améliorer la maîtrise des risques et la qualité de gestion.
- d'alerter le service formation sur les priorités à mener sur la base des constats effectués.

Les interventions du contrôle d'audit sont planifiées sur une base annuelle et comportent les éléments suivants :

- audits de conformité (respect des procédures internes)
- audits spécifiques (caisses et réception)
- audits de régularité (suivi mensuel des magasins sensibles)
- participation et suivi des inventaires fiscaux et tournants

Une évaluation est rédigée à l'issue de chaque visite et commentée à l'ensemble de l'équipe de direction du magasin concerné, puis envoyée à la Direction Administrative et Financière et à la Direction d'Enseigne.

Un système de notation permet de hiérarchiser les magasins et d'observer leur évolution en cours d'année ainsi que leur réactivité aux recommandations des auditeurs. Chaque auditeur est en charge du suivi des plans d'action préconisés.

- la sûreté et la sécurité des biens et des équipes du groupe.

La sécurité et la sûreté sont incontournables dans l'entreprise. Il est en effet nécessaire de garantir l'application et le respect de la législation et des règles de sécurité et de sûreté concernant les personnes, les biens et les marchandises.

Le Responsable en charge de ces 2 domaines s'est attaché en 2010 à en diminuer les risques.

Pour cela, il est nécessaire d'analyser de façon permanente les dangers et vulnérabilités afin d'élaborer des plans d'actions cohérents et adaptés.

Ceci se traduit notamment par la réalisation d'audit de sécurité et de sûreté au cours desquels sont contrôlés :

En sécurité :

- L'incendie (commission de sécurité, consigne, installation sprinkler, réglementation...)
- Les conditions de travail (document unique, équipement de protection individuel, prévention des accidents du travail (stockage, manipulation...), compte rendu de visite du CHSCT etc.).
- Les formations (SST, incendie, sprinkler, électrique, cariste, scie...)

En sûreté* :

- L'intrusion (systèmes, antennes, télésurveillance...)
- L'intervention (vidéosurveillance, gardiennage, protection des marchandises...)

*Assurer la sûreté consiste à lutter contre la malveillance pour mettre à l'abri du danger les biens et les personnes de l'entreprise.

1.3. Procédures de contrôle interne mises en place au sein du groupe

Les principaux processus identifiés au sein de l'organisation du groupe sont les suivants :

- ventes et encaissements ;
- achats et paiements ;
- paye ;
- banques et caisses.

Un processus représente un sous-ensemble de l'organisation poursuivant des objectifs homogènes. Chaque processus comprend lui-même des sous-processus dont chacun poursuit un objectif unique. Ces processus sont régulièrement testés par le contrôle de gestion.

Les conclusions des contrôles mensuels réalisés par le contrôle de gestion sont examinées par la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière. Des mesures correctives sont prises en vue de corriger les faiblesses éventuelles du contrôle interne afin d'apporter les améliorations nécessaires.

Le fonctionnement du groupe s'inscrit dans le cadre d'une norme budgétaire forte. Les dépassements font l'objet d'analyses et de mesures correctives immédiates afin d'être en mesure de revenir au plus vite dans le cadre budgétaire arrêté pour l'exercice en cours. Ce contrôle s'exerce à l'occasion des reportings commerciaux hebdomadaires et mensuels et du reporting financier mensuel.

Par ailleurs, des comités ad hoc sont organisés chaque mois : expansion, juridique, informatique... qui permettent de suivre régulièrement les principaux dossiers. Enfin, compte tenu de l'organisation du groupe, les problèmes éventuels peuvent être identifiés et traités en dehors des comités ad hoc quand l'urgence l'exige.

1.4. Procédures de gestion des risques

1.4.1. Risques juridiques

Le groupe est doté d'un service juridique chargé, avec le concours de conseils extérieurs, de prévenir et de gérer les risques de litiges, de contentieux et de non-respect des différentes législations applicables. A ce titre, le service juridique est chargé de la rédaction des contrats types utilisés par le groupe et de la mise en place de procédures.

1.4.1.1. Législation spécifique au secteur d'activité

La jurisprudence et l'évolution de la législation font l'objet, de la part du service juridique, d'un suivi permanent portant notamment sur les autorisations d'exploitation commerciale, les relations avec les fournisseurs et la sécurité des biens et des personnes.

- en France, l'ouverture de tout point de vente dont la surface est supérieure à 1 000 m² est soumise à l'autorisation de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Néanmoins, le formalisme entourant les nouvelles ouvertures n'a pas affecté les projets de développement du groupe. En Espagne en revanche, où une réglementation similaire est complétée de dispositions locales variées, le groupe s'est vu freiné dans ses projets d'ouvertures de surfaces de vente supérieures à 2 000 m², ce qui l'a conduit à adapter sa stratégie de développement dans ce pays.
- les relations avec les fournisseurs ont été impactées, au cours des dernières années, par plusieurs textes législatifs significatifs visant notamment à réduire le poids des marges arrières surtout à réduire les délais de règlement (loi LME).
- les dispositions réglementaires concernant les Etablissements Recevant du Public (ERP) ainsi que celles relatives à la sécurité et à l'environnement ont été progressivement renforcées au cours des années récentes et font l'objet d'une mise en œuvre systématique et rigoureuse permettant de garantir la sécurité de la clientèle et des salariés.

1.4.1.2. Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le groupe peut être impliqué dans des litiges commerciaux, prud'homaux ou fiscaux.

- le groupe peut être confronté à des actions de ses salariés devant les prud'hommes. Le risque associé à ces actions est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.
- les différentes entités du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et sociaux réguliers. De la même manière, le risque associé est provisionné dans les comptes dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable.
- L'évolution du litige avec l'actionnaire minoritaire, JG Capital Management, et les administrateurs de Bricorama, est décrite dans le rapport de gestion.
- Le principal litige concerne l'évaluation du préjudice vis-à-vis de Mr Bricolage tel que décrit en note 25.

1.4.2. Risques opérationnels

Les différents risques liés à l'exercice de l'activité du groupe sont gérés de manière spécifique et régulière au travers de comités appropriés et dans une perspective de réduction et de contrôle de ceux-ci.

1.4.2.1. Risques liés aux fournisseurs

Le groupe ne dépend pas aujourd'hui de manière significative d'un ou de quelques fournisseurs particuliers. La politique mise en œuvre dans ce domaine doit notamment permettre de maintenir cet état de fait. En tout état de cause, la défaillance éventuelle d'un fournisseur devrait être rapidement surmontée sans effets directs notables.

Le groupe Bricorama, soucieux de répondre aux attentes des consommateurs en matière de sécurité des produits, est attentif à la qualité des articles qu'il achète et propose à la vente.

Les fournisseurs du groupe sont essentiellement européens et principalement basés dans la zone euro. Les achats réalisés hors de la zone euro sont payés en USD et en euros et sont exclusivement réalisés en Asie. Ils ont représenté en 2010 environ 3 % du volume total des achats du groupe.

Afin de développer le volume et la qualité des achats réalisés en Chine, un bureau de sourcing a été créé à Ningbo près de Shanghai par la société Bricorama Asia, opérationnelle depuis juillet 2007.

Le comité Achats contrôle la bonne application des procédures et les pratiques du groupe dans ses relations avec les fournisseurs. Des contrôles réguliers sur la qualité des produits, la solvabilité des fournisseurs, et les sites de production sont réalisés.

1.4.2.2. Risques liés à la logistique

Le groupe réalise la quasi-totalité de ses approvisionnements par livraisons directes des fournisseurs aux points de vente concernés. Cependant, une partie des achats France et Espagne, soit environ 7 % du total, est livrée par les fournisseurs sur la plateforme logistique d'éclatement d'un partenaire extérieur au groupe. Cette organisation a conduit à mettre en place des outils informatiques en commun et fonctionne de façon efficace pour approvisionner les magasins en France et en Espagne. Les capacités de traitement du partenaire lui permettent d'autre part de faire face au développement des importations asiatiques du groupe. Ce partenariat, mis en place de longue date, ne porte que sur une part minoritaire des achats ce qui limite les risques d'un dysfonctionnement préjudiciable au groupe. Cette organisation est désormais supervisée par la Direction Organisation et Méthodes.

1.4.2.3. Risques informatiques

Le groupe a mis en place une infrastructure informatique centrée sur le logiciel SAP qui lui permet d'assurer un fonctionnement satisfaisant de son exploitation dans de bonnes conditions de sécurité et d'optimiser le transfert des informations. Les différentes composantes du système informatique du groupe sont détaillées dans le rapport du président sur l'audit interne.

1.4.2.4. Risques liés aux baux commerciaux

Le groupe est dans la quasi-totalité des cas locataire des bâtiments dans lesquels il exerce son activité de distribution. Le groupe bénéficie de baux commerciaux classiques par des propriétaires bailleurs extérieurs au groupe. Concernant les baux commerciaux en relation en France avec des sociétés liées, le groupe a la faculté de libérer le bâtiment à tout moment moyennant un préavis de 6 mois. L'ensemble de ces baux commerciaux fait l'objet d'un suivi par la Direction Administrative et Financière. Dans les rares cas où le groupe n'est pas locataire, il est propriétaire des locaux ou titulaire d'un contrat de crédit-bail immobilier.

1.4.2.5. Risques liés aux marques et brevets

Le groupe est propriétaire des marques et enseignes Bricorama et Batkor, en France comme en Europe. En Belgique et aux Pays-Bas, le groupe exploite ses magasins aux enseignes Gamma et Karwei, propriétés du franchiseur Intergamma, dans le cadre de contrats de franchise.

Le groupe est également propriétaire du nom de domaine Bricoramadirect dédié à la mise en œuvre du site marchand de l'enseigne Bricorama depuis 2009 et qui sera développé en 2011.

1.4.2.6. Risques liés aux clients

L'activité du groupe est essentiellement réalisée avec des particuliers vis-à-vis desquels le risque d'impayés est structurellement limité grâce à une organisation interne appropriée et un contrôle systématique des chèques dont la valeur est significative avec un prestataire externe. La clientèle professionnelle, qui représente une part très faible de l'activité, fait également l'objet d'un suivi en collaboration avec la SFAC.

1.4.2.7. Risques industriels

Le groupe ne fabriquant aucun des produits qu'il commercialise, le risque industriel est nul. Les produits vendus sous marque propre sont fabriqués par des fournisseurs extérieurs au groupe.

1.4.3. Risques de marché

Les risques de marché sont gérés par la Direction Administrative et Financière qui, en s'appuyant sur des conseils extérieurs le cas échéant, procède aux arbitrages lui permettant de limiter les risques de fluctuation du marché sur les résultats du groupe, et ce à des conditions de coûts raisonnables.

1.4.3.1. Risque de change

Le risque de change concerne exclusivement l'USD et correspond au paiement des fournisseurs dont la monnaie de facturation est le dollar. Confronté au risque d'un décalage du cours de cette devise entre la commande auprès du fournisseur et le règlement de celui-ci, le groupe procède à l'achat à brève échéance des dollars nécessaires au paiement futur de sa facture dès lors que le montant concerné est significatif. Cet achat de dollars est réalisé de manière à ce que le prix d'achat budgété des produits importés et la marge en découlant, ne soit pas impactés par l'évolution du marché des changes.

1.4.3.2. Risque de taux

Pour limiter son risque de taux d'intérêt, le groupe a recours à des contrats de swaps et d'options de taux d'intérêt. Grâce à ceux-ci, le risque de variation significative future des charges financières du groupe est limité. Les couvertures de taux sont réalisées aux mêmes dates d'échéance des emprunts du groupe.

1.4.3.3. Risque sur actions

Les actions propres détenues par le groupe l'exposent habituellement faiblement aux variations de cours du titre Bricorama, compte tenu des montants en cause et de la faible volatilité historique du titre.

1.4.4. Risques gérés par assurances

Les risques sont identifiés par les directions opérationnelles et fonctionnelles en collaboration avec des partenaires, courtiers et assureurs. L'ensemble des assurances du groupe est géré par la Direction Administrative et Financière.

Politique générale de couverture :

- Niveau de franchise significatif permettant de sensibiliser les équipes opérationnelles ;
- Contrats généralement pluri annuels.

Détail des polices souscrites :

- Multirisques ;
- Responsabilité civile ;
- Chapiteaux ;
- Activité « faire-faire » : responsabilité civile et décennale ;
- Responsabilité des dirigeants ;
- Flotte automobile ;
- Importation de marchandises ;
- Entrepôt.

Les contrats les plus significatifs concernent d'une part le siège social et les magasins et d'autre part le personnel et les véhicules utilisés par celui-ci.

1.4.4.1. L'assurance des immeubles

Le siège social et les magasins bénéficient d'une assurance multirisques couvrant un sinistre maximum de 30 millions d'euros. Cette assurance multirisques couvre notamment la perte d'exploitation, les dommages sur le matériel et les marchandises ainsi que la responsabilité civile, pour des montants variables en fonction des situations individuelles.

1.4.4.2. L'assurance des collaborateurs et de leurs véhicules

Les salariés sont couverts par des polices d'assurance individuelles accidents et assistance durant leurs déplacements professionnels.

L'ensemble de la flotte de véhicules exploitée par le groupe, y compris les engins de manutention, fait l'objet d'une police globale permettant de contrôler le niveau des sinistres et le coût d'ensemble de ce poste.

1.4.4.3. Autres contrats

Le groupe a souscrit différents contrats d'assurance spécifiques couvrant les activités « faire-faire », les risques sur chapiteaux et les risques relatifs à l'approvisionnement en Asie.

1.4.5. La gestion des risques liés à l'exploitation dans le groupe

Lors de la définition du plan d'audit, les principaux risques pour le groupe et pour chaque entité sont identifiés et hiérarchisés. Cette démarche permet d'élaborer la liste des missions à effectuer par l'audit interne du groupe pour la période à venir.

Les données financières permettent de mettre l'accent sur les principaux cycles du groupe et donc sur les risques majeurs associés :

- Ventes de marchandises : Banques, caisses, clients en compte
- Achats consommés : Stocks et fournisseurs
- Marge commerciale : Démarque connue et inconnue
- Frais de personnel : Respect des règles et des normes sociales et amélioration de la productivité
- Coût d'occupation : Baux commerciaux, renouvellement et sécurisation
- Frais de publicité : Maîtrise des dépenses et efficacité des campagnes
- Autres produits et charges : Risques divers
- Amortissements et dépréciations : Valeur de marché des actifs
- Résultat financier : Couverture de taux et de change, rapprochements bancaires

Les ventes de marchandises représentent l'activité du groupe. A ce cycle est associé l'ensemble des risques inhérents aux détournements et vols d'espèces sur les points de vente et aux contrôles de tous les autres modes de règlement tels que chèques cadeaux, paiements différés... Ce cycle fait naturellement l'objet d'une attention particulière depuis la création de la société. Une organisation, des moyens, des procédures et des contrôles sont mis en œuvre.

Les achats de marchandises et la sécurisation des stocks sont des zones de risques habituellement critiques sur le plan de la gestion. Ils font l'objet d'une grande attention au niveau des points de vente. Des inventaires deux fois par an permettent de faire le point sur les écarts de marge qui révéleraient une dérive de la démarque inconnue. Les écarts constatés après chaque inventaire entre marge théorique provenant des systèmes de caisse des magasins et marge réelle sont analysés de manière à déterminer ceux relatifs aux éléments connus et identifiés, ceux relatifs aux écarts administratifs et enfin ceux attribuables aux éléments inconnus.

Le groupe Bricorama est très sensibilisé à cette problématique puisqu'il a mis en place un processus d'inventaires tournants en magasins et un suivi des écarts de marge par fournisseurs et par familles de produits. En fonction des résultats, les auditeurs, en synergie avec les magasins, établissent des plans d'action correctifs.

Les frais de personnel font l'objet d'un suivi minutieux tant budgétaire qu'au niveau de la correcte application des règles en vigueur. Un travail d'information, de formation et de contrôle est mené par la Direction Générale et la Direction du Contrôle de Gestion afin d'optimiser la gestion du personnel au moyen notamment d'analyses statistiques, effectuées tous les mois, de la productivité et de l'absentéisme.

Les coûts d'occupation correspondent à la gestion des emplacements commerciaux du groupe. Ils font l'objet d'un suivi budgétaire et juridique destiné à maîtriser leur évolution et à les sécuriser. Par ailleurs, des assurances sont prises auprès de compagnies de premier rang pour couvrir le groupe contre les conséquences financières d'un éventuel sinistre.

La publicité représente une dépense significative pour le groupe. A ce titre, elle s'inscrit dans un cadre budgétaire strict correspondant à un plan de communication publi-promotionnel annuel remis en question chaque année et spécifique à chaque enseigne et chaque pays.

Le poste « autres produits et charges » est constitué des provisions pour risques et charges destinées à faire face à des risques probables, relatifs à l'exploitation, de natures diverses, à caractère social, commercial ou autre.

Le pôle « banques » fait l'objet d'un contrôle extrêmement régulier. Un rapprochement mensuel désormais sous SAP est effectué entre les positions bancaires comptables et les soldes bancaires afin de s'assurer que dépenses et recettes du groupe sont pris en compte de manière exhaustive et régulière.

1.4.6. Risques liés à la stratégie de développement du groupe

Le groupe reste particulièrement attentif à la rentabilité de son développement, et sur les conséquences de celui-ci sur les résultats du groupe. Dans ce cadre, le groupe a décidé de limiter sa politique de développement en Espagne aux engagements existants et de se concentrer sur les performances des 8 magasins qu'il y exploite à ce jour. Ainsi, un neuvième magasin a ouvert ses portes en mars 2011.

2 – Procédures relatives à la sécurité des actifs du groupe

Les principaux actifs du groupe font l'objet de procédures destinées à les sécuriser au mieux afin d'assurer l'exploitation dans les meilleures conditions. Il s'agit notamment des actifs suivants :

- les marques ;
- les emplacements ;
- les stocks ;
- les disponibilités et les paiements.

2.1. Les marques

Elles font l'objet d'une protection juridique renouvelée à chaque échéance. Les modifications inhérentes à la vie des sociétés sont mises à jour auprès de l'INPI. Le groupe est assisté pour ces questions par un cabinet spécialisé.

2.2. Les emplacements

Les baux commerciaux et les contrats de sous-location font l'objet d'un suivi par le service juridique. Le groupe suit le renouvellement des baux afin d'éviter tous risques juridiques associés.

Des assurances sont souscrites auprès de compagnies de premier rang. Elles sont destinées à couvrir le groupe contre les pertes d'exploitation et les dommages physiques.

2.3. Les stocks de marchandises

Dès livraison par le fournisseur, la marchandise reçue est identifiée dans le système, contrôlée par le réceptionnaire en « aveugle » et rapidement mise en rayon. Le magasin lui-même ainsi que les extérieurs sont sécurisés afin d'empêcher le vol. Les procédures ad hoc sont connues du personnel et leur correcte application est régulièrement validée par les auditeurs internes.

Le passage en caisse génère une sortie de stocks. Deux fois par an, il est procédé à un inventaire physique.

2.4. Les disponibilités et les paiements

Les magasins sont sécurisés (caméras, vigiles, coffres à tirelire) de telle sorte qu'il soit difficile de s'emparer sans risque des espèces. Par ailleurs, plusieurs transports de fonds par semaine, confiés à des professionnels, sont organisés afin que les magasins ne conservent jamais de sommes importantes dans leur coffre. La plupart des magasins sont équipés d'un coffre à tirelire apportant une meilleure sécurisation des fonds.

A l'exception de quelques remboursements clients et de règlements de frais généraux qu'il est possible d'engager directement depuis les magasins pour des montants très limités, l'ensemble des paiements marchandises et frais généraux est effectué directement au siège dans le respect d'un process de validation des factures et d'autorisation de paiement avec deux signatures habilitées.

Les remises de chèques en magasins sont désormais en « image-chèque » permettant une meilleure rapidité dans le traitement et une meilleure sécurisation.

3 – Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le Conseil d'Administration dans sa fonction d'audit intervient régulièrement dans le processus relatif au contrôle de l'information financière produite.

3.1. Répartition des rôles au sein de la fonction comptable

3.1.1. Directeur comptable groupe

Rattaché à la Direction Administrative et Financière, le directeur comptable groupe supervise avec autorité hiérarchique les composantes comptables de l'entreprise, jusqu'à l'établissement du bilan.

Il exerce 2 missions principales :

a. Au niveau du Benelux

- établir et mettre en œuvre les principes et procédures légales (déclarations fiscales, sociales...) en vigueur, auxquelles l'entreprise et son secteur d'activité doivent se conformer ;
- effectuer la validation des choix et de la mise en œuvre des moyens informatiques nécessaires à la comptabilité ;
- assumer la responsabilité de la comptabilité et de la fiscalité.

b. Au niveau du groupe

- élaborer les comptes consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne
- harmoniser les méthodes de travail entre les pays en :
 - optimisant les process ;
 - coordonnant les comptabilités des différentes entités juridiques hors France ;
 - exerçant vis-à-vis de celles-ci un rôle de contrôle et de conseil.

3.1.2. Chefs comptables France et Espagne

Rattachés à la Direction Administrative et Financière, les chefs comptables supervisent - avec autorité hiérarchique - les composantes comptables de l'entreprise, jusqu'à l'établissement du bilan.

Ils exercent trois missions principales :

- établir et mettre en œuvre les principes et procédures légales (déclarations fiscales, sociales...) en vigueur auxquelles l'entreprise et son secteur d'activité doivent se conformer ;
- effectuer la validation des choix et de la mise en œuvre des moyens informatiques nécessaires à la comptabilité ;
- assumer la responsabilité de la comptabilité et de la fiscalité.

Ils animent une équipe dont les attributions respectives sont les suivantes :

a. Chef de groupe comptabilité générale

Rattaché au chef comptable, il est en charge :

- de la gestion du plan comptable de l'entreprise ;
- de l'élaboration des comptes annuels ;
- de l'élaboration des déclarations fiscales et sociales.

b. Chef de groupe frais généraux, caisses et banques

Rattaché au chef comptable, il anime une équipe en charge du traitement des comptes fournisseurs de frais généraux et des comptes clients, banques et caisses.

c. Chef de groupe fournisseurs marchandises

Rattaché au chef comptable, il anime une équipe en charge du traitement des comptes fournisseurs de marchandises et opérations rattachées.

3.2. Procédure d'enregistrement des écritures comptables

Les comptabilités des sociétés d'exploitation du périmètre consolidé sont traitées sur le système informatique SAP R3 et utilisent les modules FI - CO et RETAIL de cet éditeur.

Les écritures sont enregistrées :

- par saisie au clavier (liste non exhaustive) :
 - Opérations diverses
 - Règlements manuels par chèques
 - Encaissements sur comptes clients
 - Traitement des notes de frais.
- par interfaçage avec des logiciels de traitement spécifiques de certains flux :
 - SD Worx - Cobra : écritures de paye et de règlements des salaires
 - Sage : écritures d'équilibrage de trésorerie
 - Anabel : flux achats des magasins pour la France (magasins encore en ancienne génération) et l'Espagne
 - Symag : flux chiffre d'affaires et gestion des coffres
 - Excel : tableaux normalisés interfacés pour écritures de masse
 - EAP : écritures de débit banques
 - HD Finances : écritures issues des rapprochements bancaires.
- par génération interne dans SAP ECC6 :
 - Emission des règlements fournisseurs
 - Emission des règlements notes de frais
 - Comptabilisation des factures des fournisseurs marchandises et traitement des écarts
 - Génération de l'escompte fournisseurs
 - Flux achats des magasins français sous SAP.

3.3. Procédure de centralisation des opérations comptables

Le système d'information SAP ECC6 est hébergé chez un prestataire externe Oxya et centralise l'ensemble de l'information comptable.

Les systèmes « magasins » Espagne front et back offices sont interconnectés quotidiennement avec les systèmes centraux et mettent à jour les fichiers articles, comptes fournisseurs et comptes clients.

Au Benelux, les systèmes « magasins » sont mis à jour par le franchiseur Intergamma. Ils assurent l'interface avec les systèmes centraux du groupe et mettent à jour les flux de réception de marchandises, la vente à la clientèle et les facturations des approvisionnements par Intergamma.

Les écritures comptables relatives aux flux de marchandises, de chiffre d'affaires et de trésorerie sont intégrées dans les bases de l'ERP SAP ECC6 pour la France, et par interfaces quotidiennes pour l'Espagne.

L'ensemble des tiers en relation d'affaires avec le groupe Bricorama a pour instruction d'envoyer tous documents à caractère comptable :

- au siège social de Villiers-sur-Marne pour la France ;
- au siège administratif d'Anvers pour le Benelux ;
- au siège administratif de Valladolid pour l'Espagne.

3.4. Procédure de révision des comptes

Les comptes de bilan sont révisés mensuellement sous le pilotage de chaque chef de groupe responsable.

3.5. Procédure de consolidation

La consolidation du groupe aux normes IAS/IFRS est gérée sur le logiciel BO Finances de l'éditeur SAP et externalisée auprès du cabinet PriceWaterhouseCoopers.

Lors de chaque traitement :

- la Direction Administrative et Financière :
 - établit le planning des opérations de consolidation
 - valide le périmètre retenu.
- chaque société du périmètre transmet, dès validation de la production de ses comptes sociaux, un fichier de la balance de ses comptes sociaux ;
- la Direction Comptable France centralise le recensement des opérations réciproques et le transmet à son prestataire ;
- ce dernier produit les traitements et vérifications nécessaires dans le cadre notamment :
 - des entrées et sorties de périmètre
 - du bouclage des capitaux propres
 - du traitement des impôts différés
 - génère et transmet l'ensemble des documents nécessaires à la publication des résultats consolidés du groupe à la Direction Administrative et Financière qui en assure la validation.

3.6. Procédure de préparation des états financiers

Les états financiers sont produits par utilisation du logiciel Etafi de l'éditeur Cegid, habilité en France par le Ministère de l'Economie et des Finances. Il permet la production des divers documents de la liasse Cerfa ainsi que les opérations de télé-déclaration mettant en application les normes TDFC et TELETVA.

Chaque société est référencée dans le logiciel Etafi. Son dossier est mis à jour par intégration de la balance générale des comptes issue de SAP-FI.

Etafi intègre les modules de calcul :

- de l'impôt sur les sociétés ;
- de gestion des périmètres d'intégration fiscale ;
- de la participation des salariés.

Le résultat produit est systématiquement rapproché de celui lu dans le système comptable SAP-FI et rapproché des publications analytiques issues de SAP-CO.

3.7. Procédure de suivi des engagements hors-bilan

Les engagements hors-bilan résultant principalement de garanties données aux organismes financiers sont centralisés et validés par la Direction Administrative et Financière.

3.8. Procédure de contrôle de la qualité de l'information financière

Au sein de la Direction Administrative et Financière du groupe Bricorama, le contrôle de la qualité de l'information financière produite est assuré mensuellement par la Direction du Contrôle de Gestion par le rapprochement des données comptables avec les données budgétaires et par l'analyse des variations par rapport à l'exercice précédent et aux budgets établis pour chacun des sites exploités.

Lors de l'élaboration des publications semestrielles et annuelles, un rapprochement est produit entre les informations issues des systèmes comptables et analytiques.

Les contrôles de base des travaux comptables visent à vérifier que :

- toute opération a fait l'objet d'un enregistrement ;
- tout enregistrement est justifié par la réalité d'une opération ;
- il n'y a pas d'erreur dans la comptabilisation des montants.

Les diverses procédures d'autorisation, d'élaboration des comptes et de supervision ainsi que les contrôles réciproques par séparation des tâches contribuent à la qualité de l'information financière produite. L'ensemble des procédures de consolidation sont centralisées dans un «book» spécifique.

3.9. Procédure ventes clients

Les ventes aux clients sont réalisées en mode « libre-service ».

Les magasins du groupe Bricorama sont équipés d'une ligne de caisses stockant les tarifs des prix de vente TTC des articles référencés et mis à jour quotidiennement.

L'encaissement est réalisé immédiatement en espèces, chèques, cartes bancaires et/ou mise en œuvre d'un crédit en collaboration avec des organismes financiers accrédités, sous forme de crédit classique ou revolving.

Les paiements par chèque sont contrôlés par une société externe en vue de limiter le risque d'impayés.

Un petit nombre de relations « en compte » est ouvert pour servir des artisans et collectivités locales. L'émission des factures et la gestion du fichier clients « en compte » sont centralisées à Noisy-le-Grand.

Les clients en comptes font l'objet, préalablement à l'ouverture du compte, d'une validation financière par la SFAC.

Les rapprochements mensuels entre les encaissements déclarés par les magasins et les montants crédités en banques permettent de valider le processus de vente aux clients.

3.10. Procédure achats stockés

3.10.1. France et Espagne

Le référencement des fournisseurs et des articles des collections est centralisé au siège administratif de Noisy-le-Grand. Les fichiers correspondants sont pilotés par le module SAP – Retail et gérés conjointement par la Direction Achats et la comptabilité fournisseurs de marchandises.

Les éléments constitutifs des collections référencées sont mis à disposition des magasins par télétransmission via le système de back-office Anabel ou directement sur SAP lorsque SAP magasin est installé.

Les commandes émises par chaque site sont centralisées quotidiennement au siège administratif de Noisy-le-Grand et transmises aux divers fournisseurs par EDI ou fax centralisé.

A réception des marchandises, le magasin reconnaît la livraison par comparaison avec la commande correspondante en attente, enregistre par saisie ou scanning en back-office les quantités reçues et valide l'opération.

La valeur de chaque entrée de marchandises est alors intégrée dans le système comptable et mouvemente les comptes achats de marchandises, factures à recevoir et stocks.

Les enregistrements de factures à recevoir donnent ensuite lieu à contrôle – factures lors de l'émission de ces pièces par les fournisseurs, traitement des éventuels écarts, et mise en règlement.

Les facturations sont reçues par flux postaux et/ou informatique EDI message Invoices. Un système de prise en compte des factures papier par scanning (lecture automatique de document) a été mis en œuvre.

3.10.2. Benelux

Le flux d'approvisionnement est géré par les systèmes du franchiseur Intergamma.

La constatation des arrivages de marchandises en magasin est réalisée par scanning. Ces informations sont, chaque soir, transmises au site comptable centralisé d'Anvers.

La facturation fournisseurs est retransmise par fichiers à ce site, rapprochée des entrées scannées en magasins par le nouveau système comptable et de gestion AXI (commun à tous les franchisés Intergamma) qui enregistre les mouvements aux comptes stocks et fournisseurs Intergamma.

Le règlement est émis à l'ordre d'Intergamma.

3.11. Procédure contrôle de la marge

La marge est analysée sous SAP par familles de produits et par fournisseurs. Une étude semestrielle est effectuée pour déterminer les écarts entre la marge théorique et la marge réelle par magasin afin d'identifier l'origine des différences et décider des mesures à prendre.

3.12. Procédure achats frais généraux

Les ordres de commande de ce type de flux sont gérés par émission de bons manuels et validés, suivant le montant de l'engagement, par la structure hiérarchique. Après constat de la livraison ou de la bonne exécution, ils sont transmis par chaque site émetteur aux services comptables qui déclenchent la mise en paiement de la facturation reçue directement du fournisseur et journalisée dans SAP-FI dès sa réception.

3.13. Procédure notes de frais

Les notes de frais sont rédigées par chaque salarié sur un imprimé normalisé. Elles sont transmises aux services comptables centraux accompagnées des pièces justificatives et émargées par l'intéressé et sa hiérarchie directe. Après vérification de cohérence et imputation comptable, elles sont soumises au visa de la Direction Générale, enregistrées dans SAP-FI et mises en paiement chaque quinzaine. Les règlements sont générés et comptabilisés par SAP-FI sous forme de virements bancaires télétransmis.

Les notes de frais d'un montant supérieur à 1 000 euros sont supervisées par la Direction Financière.

3.14. Procédure investissements

Les ordres de commande de ce type de flux sont gérés par émission de bons manuels et validés, suivant le montant de l'engagement, par la structure hiérarchique. Après constat de la livraison ou de la bonne exécution, ils sont transmis par chaque site émetteur aux services comptables centraux qui déclenchent la mise en paiement de la facturation reçue directement du fournisseur et journalisée dans SAP-FI dès sa réception.

Le traitement du suivi par site des actifs immobilisés et les calculs relatifs aux dotations aux amortissements sont réalisés sur le support Servantissimo PGI avec option IAS/IFRS de l'éditeur Cegid. Un suivi régulier des amortissements réalisés est effectué par rapport au budget annuel.

3.15. Procédure paye et gestion des ressources humaines

3.15.1. France

La paye est traitée en France, depuis 2008, via le module HR de SAP avec l'aide d'un portail magasins permettant la saisie des données de base.

La politique salariale est définie par la Direction Générale et mise en œuvre par la Direction des Ressources Humaines.

La gestion des salariés et le traitement de la paye sont centralisés à Villiers-sur-Marne.

Les éléments variables de la paye sont transmis par chaque site ou service mensuellement au service de traitement de la paye.

Les bulletins de paye sont émis au siège social de Villiers-sur-Marne et transmis par courrier à chaque direction de site ou de service.

Les salariés sont payés par virement bancaire ou chèque. Ces règlements sont générés par le logiciel de paye et interfacés avec SAP-FI d'une part et les réseaux bancaires concernés d'autre part.

3.15.2. Benelux

La paye est sous-traitée :

- en Belgique chez SD Worx ;
- aux Pays-Bas chez Advado.

Les processus de transmission des variables sont ceux demandés par ces deux prestataires.

Les flux d'écritures sont interfacés mensuellement avec AXI.

3.15.3. Espagne

La paye est sous-traitée auprès du cabinet comptable Informes Contables.

Chaque mois, les données sur la paye sont communiquées au service comptable pour comptabilisation.

3.16. Procédure gestion et suivi de la trésorerie

Les flux comptables concernant les opérations de trésorerie sont mis à jour par saisie au clavier ou interfaçage avec des logiciels de traitement spécifiques :

- Symag : flux chiffre d'affaires et gestion des coffres ;
- Règlements manuels par chèques ;
- Encaissements sur comptes clients ;
- EAP : écritures de débit de banques ;
- SAP ECC6 émission des règlements fournisseurs ;
- SAP ECC6 émission des règlements notes de frais.

Les écritures enregistrées sur les comptes de banques avec les contreparties financières donnent lieu à rapprochement quotidien avec les relevés bancaires correspondants et à production mensuelle d'un état de rapprochement bancaire pour chacun des comptes concernés.

Ces travaux sont réalisés avec le logiciel Cashwin de l'éditeur HD Finances qui est interfacé avec SAP-FI et intègre les fichiers des relevés bancaires.

Les équilibrages financiers, emprunts, placements, opérations diverses de couverture de risques sont initialisés par le service de la trésorerie.

Les documents justificatifs des opérations mises en œuvre sont transmis au service comptable pour journalisation dans SAP-FI, par saisie manuelle ou intégration des mouvements générés par Sage.

4 – Procédures relatives aux systèmes informatiques

4.1. Procédures relatives aux sauvegardes informatiques

4.1.1. France Emerainville

a. Système SAP Oxya Emerainville

Production : SAP ECC6 Retail, Modules FI, CO, Retail, BW

Production : SAP ECC6 HR

Sécurité disques : mirrorés (disques systèmes)

Raid 5 (disques données) Baie SAN HP EVA 6 400

- Sauvegardes SAP ECC6 Retail:
 - Lundi, mercredi, vendredi, dimanche : sous Oracle, sauvegarde sur bandes en mode archivage sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTools) et HP (Dataprotector) ;
 - Mardi, jeudi : sous Oracle, sauvegarde sur baie de stockage disque dur (Datadomain) en mode archivage, sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTools) et HP (Dataprotector) ;

- Le samedi soir, sauvegarde (à froid) entière (base fermée) sur bandes ;
 - Sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTools) et HP (Dataprotector) sur bandes si occupation du répertoire oraarch → 9 % ;
 - Sauvegarde de l'OS (HP-UX) via l'outil Ignite tous les dimanches vg00 de bricodev ;
 - Sauvegarde de la partie fichier (Filesystem), via HP (Dataprotector) tous les dimanches, sur bandes ;
 - La restauration SAP est testée tous les 3 mois au cours d'un rafraîchissement de la machine de test par les données sauvegardées de la production.
- Sauvegardes SAP ECC6 HR:
 - Quotidiennement : sous Oracle, sauvegarde sur bande en mode archivage sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTools) et HP (Dataprotector) ;
 - Tous les dimanches, sauvegarde (à froid) entière (base fermée) sur bandes ;
 - Sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTools) et HP (Dataprotector) sur bandes si occupation du répertoire oraarch → 8 % ;
 - Sauvegarde de l'OS (HP-UX) via l'outil Ignite tous les dimanches sur vg00 de bricodev ;
 - Sauvegarde de la partie fichier (Filesystem), via HP (Dataprotector) tous les dimanches, sur bandes ;
 - La restauration SAP est testée tous les 3 mois au cours d'un rafraîchissement de la machine de test par les données sauvegardées de la production.

SAP magasins :

Avec le déploiement de SAP en magasins, le logiciel historique Anabel est remplacé par le back-office intégré à la solution SAP ECC Retail. En conséquence, les liens VPN sont de type SDSL avec Garantie Temps de Rétablissement de 4 heures.

Les sauvegardes sont de fait réalisées via le système central SAP Retail (voir ci-dessus).

b. Système BW Oxya Emerainville

Sécurité disques : mirrorés (disques systèmes)

Raid 5 (disques données) Baie SAN HP EVA 6 400

- Sauvegardes :
 - Tous les jours sauf le mardi et le jeudi: sous Oracle, sur Datadomain, en mode archivage sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTools) et HP (Dataprotector) ;
 - Le jeudi : sous Oracle, sur bandes, en mode archivage, sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTools) et HP (Dataprotector) ;
 - Sauvegarde des journaux de transaction en double exemplaire via les outils SAP (BRTools) et HP (Dataprotector) sur Datadomain si occupation du répertoire oraarch → 15 % ;
 - Tous les dimanches, sauvegarde offline de la base sur Datadomain ;
 - Sauvegarde de l'OS (HP-UX) via l'outil Ignite tous les dimanches sur vg00 de bricodev ;
 - Sauvegarde de la partie fichier (Filesystem), via HP (Dataprotector) tous les dimanches sur bandes.

c. Messagerie

Messagerie centralisée cluster sur Exchange 2003 incluant France et Benelux

Sécurité disques : OS Raid 1 / Données Raid 5 Baie SAN EMC

Filtrage AntiSpam + Antivirus + Pièces jointes via Websense

- Sauvegardes :

Sauvegardes effectuées sur le DataDomain, répliquées des données sur le site d'Emerainville

 - LMMJVS (différentielle) rétention 7 jours
 - Dimanche (complète) rétention 5 semaines
 - Dernier dimanche du mois (complète) rétention 1 an
 - Dernier jour de l'année (complète) rétention sans limite
 - Zone tampon de 7 jours : restauration par l'utilisateur ;
 - Mails de plus de 3 mois archivés, rétention 5 ans en (10 ans pour certains utilisateurs DAF/DG/juridique)

d. Infrastructure bureautique virtualisée :

Cluster de serveurs et switch réseau SAN et Ethernet

Les derniers serveurs seront virtualisés d'ici 1 mois (février 2011)

Passage de 15 à 3 serveurs

Panne matérielle : passage du temps d'arrêt de service de 4/8 h à quelques minutes

Crash système : passage du temps de rétablissement de 24 h à 4/6 heures

Sécurité disques : Raid 5 baie SAN EMC

- Sauvegardes :

Sauvegardes effectuées sur le DataDomain, réplication des données sur le site d'Emerainville

- LMMJVS (incrémentale) rétention 7 jours
- Dimanche (complète) rétention 5 semaines
- Dernier dimanche du mois (complète) rétention 1 an (pour le serveur de fichiers)
- Dernier jour de l'année (complète) rétention sans limite (pour le serveur de fichiers)
- Serveurs virtuels : LMMJV (différentielle) rétention 7 jours
- Serveurs virtuels : Samedi (Complète) rétention 3 semaines

4.1.2. Benelux (Anvers)

Sécurité Disque : OS Raid 1 / Données Raid 5

Messagerie centralisée

- Sauvegardes :

- Quotidienne (roulement sur 5 jours) ;
- Chaque fin de semaine soit 4 sauvegardes dans le mois ;
- Mensuelle : les 12 derniers mois sont conservés.

Le logiciel utilisé pour les sauvegardes est Backup Exec. Les unités de sauvegarde utilisent des cartouches SDLT de grande capacité. Les bandes sont stockées dans des endroits sécurisés.

- Antivirus

- Les serveurs et les postes de travail sont protégés par l'antivirus Sophos. En cas de panne, la société Cosmos, située aux Pays-Bas, intervient (serveurs et onduleurs).

- Intrusion

- Sur les postes de travail, les lecteurs de disquettes et de CD sont neutralisés ;
- Un pare-feu (Firewall) interdit toute connexion à internet (ISA) ;
- Un filtre existe via le logiciel (ISA) ;
- Seules deux personnes (RH) ont accès à internet et peuvent télécharger des fichiers ;
- Les mots de passe à l'ouverture des 50 postes de travail (existants sur le site) sont modifiés tous les mois par les utilisateurs.

4.1.3. Espagne (Valladolid)

- Sauvegardes :

- Quotidienne sur bandes DLT (roulement sur 5 jours).

4.2. Procédures relatives aux accès informatiques

4.2.1. Physique

Tous les serveurs bureautiques, Data, EDI, Scanning, RFA sont physiquement localisés dans la salle informatique, constamment fermée au moyen d'un digicode, connu des seuls membres de l'équipe administration des systèmes. L'environnement SAP retail, HR est localisé chez l'hébergeur Oxya situé à Emerainville (77).

4.2.2. Logique

a. Connexion nomade, télétravailleur

La connexion nomade se fait via ADSL (client VPN Aventaill) au travers du réseau Completel.

Cette connexion est authentifiée au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour parvenir au login « domaine Bricorama ».

L'outil de connexion Aventaill limite l'accès aux seules ressources nécessaires à l'utilisateur.

b. Connexion domaine Bricorama

La connexion utilisateur depuis le poste de travail se fait via un nom et un mot de passe.
La durée de vie d'un mot de passe est de 1 mois et sa longueur minimum est de 6 caractères.

c. Connexion SAP

La connexion utilisateur depuis le poste de travail se fait via un nom et un mot de passe.
Les utilisateurs sont déconnectés au bout de 30 mn d'inactivité.
La durée de vie d'un mot de passe est de 3 mois et sa longueur minimum est de 6 caractères.
Le nom de l'utilisateur ne peut pas apparaître dans le mot de passe et une liste de mots clés interdits est vérifiée.

Cette connexion se faisant via les postes de travail Windows, le mot de passe Windows, d'une durée de vie d'un mois, apporte une protection supplémentaire en amont. Sa longueur minimum est de 6 caractères.

d. Autorisations SAP : centrale et magasins

Les autorisations SAP des utilisateurs en centrale et magasins sont gérées par rôles. Ces rôles contrôlent et limitent les accès aux transactions ainsi qu'aux domaines d'activités (ex : pays, site, organisation commerciale).

• En centrale :

- Des tâches élémentaires sont définies de manière exhaustive par service (comptabilité, contrôle de gestion, achats ...) et déterminées par la liste de transactions utilisée ;
- Chaque rôle SAP correspond à une tâche élémentaire ;
- Chaque métier dans le service correspondant est défini et se voit ensuite attribué le ou les tâches élémentaires correspondantes (en tenant compte des domaines d'activité) ;
- Le responsable de service définit enfin le ou les métiers ainsi que les domaines d'activité associés à chacun de ses collaborateurs, dans la limite de son périmètre.

• En magasins :

- De la même façon, les tâches élémentaires sont définies à l'identique pour tous les sites magasins ;
- Un rôle est créé pour chaque tâche élémentaire définie ;
- Tous les magasins ont la même structure d'autorisation, avec des accès restreints aux domaines d'activités correspondant au site magasin concerné.

4.3. Solution hébergement

Pour le déploiement de SAP en magasins, le choix d'un hébergement des applicatifs critiques SAP a été fait.
La proposition d'hébergement inclut :

- Le hosting des machines SAP (ECC, HR, BW) de développement, qualité et production ;
- Les gestes de proximité (surveillance des machines, manipulation des bandes de sauvegarde, etc..) ;
- L'exploitation des machines de production (surveillance des connexions, jobs batch...) ;
- La surveillance en 7/7 et 24/24 par la télé-exploitation ;
- L'administration (Equipe de consultants) en 5/7 9h00 – 18h00, avec astreinte le reste du temps et en 7/7.

4.4. Connexions réseau VPN Complétel sécurisées et Easynet

- Liaison permanente 7/7 et 24/24 ;
- Gestion QOS pour les flux critiques (SAP, applicatifs) ;
- Garantie temps de rétablissement (GTR) : 4 heures ;
- Liaison SDSL 2 Mbits/sec entre les magasins et le cœur de réseau Complétel ;
- Siège : lien 10 Mbits/sec fibre et 4 Mbits/sec SDSL entre le siège et le cœur de réseau ;
- Lien fibre 100 Mbits/sec entre Noisy-le-Grand et l'hébergeur (Oxya) ;
- Liens redondants pour la monétique TPE (Moneyline) ;
- Liaison SDSL 4 Mo (coté France) et fibre 10 Mo (coté Benelux) ;
- Liaison louée 2 Mo (Espagne).

4.5. Plan de Reprise Activité (PRA)

Compte tenu du nombre de systèmes et d'une volumétrie toujours plus importante, Bricorama s'est doté d'un système de sauvegarde sur disque dur (Datadomain) avec un système de réplication à distance. Cette nouvelle technologie, couplée à la sauvegarde sur bandes magnétiques permettra de mieux sécuriser les données de l'entreprise et de pouvoir redémarrer suite à un incident majeur éventuel fortuit et/ou causes extérieures: catastrophe naturelle, incendie, inondation, crue, éruption, pandémie, sabotage ...

Le plan de secours informatique s'appuie sur les services de l'hébergeur Oxya (préparation du site de PRA : Datacenter de Loos), et sa capacité à accueillir l'infrastructure de PRA en cas de bascule et à maintenir en condition le PRA (mise à jour des procédures, procédures d'installation, paramètres techniques, procédures de bascules) dans la mesure où Bricorama met à disposition un accès réseau au Datacenter de Loos (liaison établie entre le réseau Bricorama et le Datacenter Oxya de Loos), et Bricorama met aussi les machines à disposition et installées (OS, configuration et filesystem) sur le site de LOOS.

Le plan de continuité des opérations :

- Les fonctions restant actives en magasins sont l'encaissement, la fidélité et la monétique ;
- Les écritures des ventes restent en attente d'intégration pour la reprise – charge machine de reprise de 1 à 2 mois ;
- Les commandes sont passées manuellement par fax à partir d'un référentiel de fournisseurs et de références à mettre à disposition par interfaces quotidiennes avec le siège administratif ; les commandes doivent être reprises manuellement sur SAP ;
- Les règlements fournisseurs sont gérés manuellement pendant 2 mois (rapprochements réceptions) ;
- La gestion des paies est soustraite ; les paiements sont manuels ;
- La messagerie, le Datadomain, la plateforme EDI, les serveurs bureautiques et fidélité restent dans une salle machine au siège administratif et sont indépendants de l'hébergeur.

Les délais de mise en place sont les suivants :

- J0 : jour du sinistre ;
- J0 : commande du lien fibre 100 Mo + mise en place d'interimaires pour passer les commandes en magasin ;
- J0+ 8s : livraison lien Bricorama Oxya Loos ;
- J0+ 6s : livraison matériel et mise à disposition des sauvegardes (Datadomain) ;
- J0+ 13s : environnement installé ;
- J0+ 16s : mise en ligne de l'environnement SAP.

5. – Objectifs 2011

Au-delà de l'adaptation régulière et de l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne, le Comité de Direction a assigné les priorités suivantes aux différentes entités pour l'exercice 2011 :

5.1. Direction Organisation et Méthodes

- déployer l'outil de commandes automatiques à paramétrer spécifiquement pour chaque magasin ;
- optimiser et développer la logistique de Bricorama.

5.2. Direction de la Prévention des Risques et audits

- renforcer les contrôles en magasins et en particulier en Espagne ;
- piloter le processus de lutte contre la démarque (caddy-test, inventaires tournants, suivi des démarques...) ;
- faire évoluer les procédures par rapport au nouvel outil SAP magasins.

5.3. Direction du Contrôle de Gestion

5.3.1. Poursuite de l'optimisation de l'utilisation du nouvel outil informatique BW afin de mieux anticiper les forces et les faiblesses des magasins et bâtir des plans d'action correctifs efficaces concernant :

- les indicateurs de performance par région et par magasin (taux de litiges, taux de commandes automatiques...) ;
- le niveau et la qualité des stocks (stocks à rotation lente, analyse des ruptures...) ;
- les écarts de marge et de stocks par familles jusqu'aux articles.

5.3.2. Piloter et optimiser l'outil de gestion des RFA.

5.3.3. Piloter l'audit financier.

- analyse systématique des investissements par rapport aux chiffres d'affaires associés à chaque projet ;
- contrôle régulier de la bonne maîtrise des risques sur les services parallèle au métier principal tel que le service pose à domicile, l'activité e-commerce, la rentabilité de la logistique ;
- contrôle financier par sondage régulier sur les principaux comptes comptables (rapprochements bancaires, comptes clients...)

5.4. Direction de la comptabilité

- mise en œuvre d'un outil de consolidation géré en interne ;
- finalisation du déploiement du système d'images chèques pour les encaissements en magasins ;
- finalisation de l'outil de rapprochement bancaire sous SAP ;
- optimisation du traitement des frais généraux.

5.5. Service paye

Optimisation de la saisie déportée en magasins.

5.6. Direction Informatique

- site e-commerce ;
- retour sur standard BW ;
- déploiement SAP Franchise ;
- mise en place du protocole Ebics ;
- déménagement du site de Noisy vers Villiers ;
- pilote EEG (étiquettes électroniques) ;
- déploiements PDT Wifi ;
- upgrade et ajout de disque sur la Baie SAN HP EVA 6 400, passage de la sécurité disques de Vraid5 en Vraid1 pour améliorer les performances ;
- étude sur la robotique et le stockage (y compris Datadomain) pour migration et évolution en 2012 ;
- archivage technique ;
- finalisation du plan de reprise informatique (PRA) du groupe.

II - COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

PARTIE A - BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

1 - Bilan au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/09	31/12/10
Immobilisations incorporelles	3 et 5	2 585,4	2 226,5
Immobilisations corporelles	5	2 029,1	1 938,7
Immobilisations financières	4, 5 et 12	153 677,9	150 988,4
Actif immobilisé	5	158 292,4	155 153,7
Créances d'exploitation	6	5 454,1	2 441,1
Créances hors exploitation	6	125 095,8	138 355,9
Trésorerie	7	11 317,4	9 211,5
Actif circulant	6	141 867,3	150 008,4
Total actif		300 159,7	305 162,1
Passif	Notes	31/12/09	31/12/10
Capital	8	28 276,6	28 276,6
Primes d'émission, de fusion		13 394,1	13 394,1
Réserves légales		2 827,7	2 827,6
Réserves réglementées		1 006,7	1 006,7
Autres réserves et report à nouveau		142 057,2	155 480,9
Résultat de l'exercice		18 106,9	12 178,6
Situation nette	8	205 669,2	213 164,5
Provisions pour risques et charges	9	-	23,9
Emprunts et dettes financières	10 et 11	85 786,1	85 730,1
Dettes d'exploitation	11	5 756,9	5 990,9
Dettes hors exploitation	11	2 947,5	252,6
Dettes		94 490,5	91 973,7
Total passif		300 159,7	305 162,1

2 - Compte de résultat au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/09	31/12/10
Chiffre d'affaires	16	20 033,3	20 209,6
Charges de personnel		-9 780,7	-10 931,7
Amortissements et provisions		-2 100,2	-2 127,9
Autres produits et charges d'exploitation		-6 562,4	-6 157,6
Résultat d'exploitation		1 590,0	1 523,4
Résultat financier	17	16 836,1	12 171,9
Résultat courant		18 426,1	13 704,3
Résultat exceptionnel	18	-134,6	-425,4
Participation des salariés		-180,1	-164,8
Impôt sur les sociétés	14, 15 et 19	-4,4	-935,5
Résultat net		18 106,9	12 178,6

PARTIE B - NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Note 1. – Informations générales et faits marquants

La société Bricorama SA et ses filiales exploitent en France, au Benelux et en Espagne un réseau de grandes surfaces de bricolage.

Bricorama SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Villiers-sur-Marne (94 350) tandis que son siège administratif se trouve à Noisy-le-Grand (93 160). Celui-ci sera transféré à Villiers-sur-Marne à compter du 1er avril 2011.

La société est cotée sur le marché Euronext Paris compartiment B, sous le numéro FR 00000054421. Bricorama SA établit les comptes consolidés du groupe Bricorama. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2011 de transférer la cotation sur Alternext.

Note 2. – Règles et méthodes comptables

Note 2.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle du coût historique.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Note 2.2. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur une période de 1 à 5 ans.

Note 2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilisation suivantes :

Constructions	15-20 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériels et outillages	3-5 ans
Matériels de transport	4 ans
Mobiliers et matériels de bureau	3-5 ans

Note 2.4. Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque les prévisions d'exploitation mettent en évidence que la quote-part de situation nette consolidée tenant compte d'éventuelles valeurs latentes restera inférieure au coût d'achat ou à la valeur d'apport, une provision pour dépréciation de la participation est constituée du montant de la différence.

Les actions propres sont classées en immobilisations financières. Ces titres représentatifs du capital de la société Bricorama SA détenus par la société ont été acquis dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 mai 2000, renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2008.

Note 2.5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale et une provision spécifique est constituée pour les créances identifiées comme étant douteuses.

Note 2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Note 2.7. Opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur a été affectée, le cas échéant.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en comptes de régularisation.

Note 2.8. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles couvrent essentiellement des litiges prud'homaux et commerciaux connus à la date d'arrêt. Leur montant correspond à l'estimation du service juridique ou à la première condamnation si elle existe.

Note 2.9. Indemnités de départ à la retraite

La société ne comptabilise pas en provisions les engagements en matière de retraite dont les montants résultent de l'application de la convention collective.

Note 2.10. Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par la société ont pour objectif la couverture des risques de change et de taux liés à son activité. Chaque instrument utilisé est affecté aux opérations ainsi couvertes. Ces couvertures sont réalisées avec des contreparties bancaires de premier rang. Leur gestion s'effectue de façon centralisée.

Note 2.11. Engagements hors-bilan

Engagements en matière de retraite : les engagements au 31 décembre 2010 qui concernent les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée s'élèvent à 415 milliers d'euros.

Cautions reçues : la société Bricorama SA bénéficie de conventions de garantie usuelle de passif fiscal et social négociées à l'occasion des acquisitions réalisées au cours des dernières années (moins de 3 ans).

Abandons de créances : le montant total des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune consentis par la société Bricorama SA à ses filiales du Benelux et de l'Espagne s'élève respectivement à 7,8 millions d'euros et 0,5 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2010, la clause permettant le remboursement de l'abandon (3 années consécutives avec un rendement supérieur à 6 %) n'était pas encore atteinte.

Engagements de crédit-bail : il n'en existe aucun.

Note 3. – Immobilisations incorporelles

Le poste est principalement composé de logiciels.

Note 4. – Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement composées de titres de participation dans les sociétés Bricorama France SAS, Bricorama BV et Bricorama Méditerranée SL, ainsi que de prêts accordés aux filiales.

Bien que les perspectives de retour à l'équilibre des activités en Espagne soient réelles, les titres de Bricorama Méditerranée SL ont été provisionnés à hauteur de 1 380 886 euros de manière, après prise en compte de l'abandon de créances, à prendre en compte les pertes de l'exercice.

Note 5. – Actif immobilisé

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières
Valeur brute au 1er janvier 2010	7 259,6	4 875,3	154 410,6
Acquisitions	521,0	823,1	750,0
Immobilisations en cours		442,0	
Sorties		-146,1	-2 705,6
Valeur brute au 31 décembre 2010	7 780,6	5 994,4	152 455,0
Amortissements/Provisions au 1er janvier 2010	4 674,2	2 846,2	732,7
Dotations de l'exercice	879,8	1 233,1	1 081,1
Diminutions/Reprises		-23,7	-347,2
Amortissements/Provisions au 31 décembre 2010	5 554,0	4 055,6	1 466,6
Valeur nette au 31 décembre 2010	2 226,5	1 938,7	150 988,4

Dont créances sur participations	Total	Moins d'1 an	1 à 5 ans
Prêt Bricorama NV (Belgique)	28 039,4	-	28 039,4
Prêt Bricorama BV (Pays-Bas)	10 114,3	2 528,6	7 585,7
Prêt Méditerranée SL (Espagne)	750,0		750,0
Total	38 903,7	2 528,6	36 375,1

Note 6. – Actif circulant

Les créances d'exploitation et hors exploitation ont des échéances inférieures à 1 an. Elles sont constituées principalement de créances sur les filiales du groupe et sur l'État (TVA et IS).

Note 7. – Valeurs mobilières de placement

	31/12/09	31/12/10
Disponibilités	4 059,5	2 426,2
Valeurs mobilières de placement	7 257,9	6 785,2
Total	11 317,4	9 211,5

Différences d'évaluation sur les éléments fongibles de l'actif circulant :

Valeurs mobilières de placement	Valeur brute au bilan	Prix de marché	Plus-value latente
OPCVM	6 785,2	6 785,4	0,2

Note 8. – Capitaux propres

Note 8.1. Capital social

Le capital social est constitué de 5 655 312 actions, d'une valeur nominale de 5 euros. Un droit de vote double est accordé aux actions entièrement libérées détenues au nominatif depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire.

Catégories de titres	Au 31 décembre 2010	Nombre de titres		Valeur nominale (euros)
		créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 620 609			5
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles	2 034 703			5
Parts sociales				

Certificats d'investissements
Répartition du capital :

	Capital	Droits de vote
M. Jean-Claude Bourrelier	1,29 %	1,90 %
Famille Bourrelier	0,80 %	0,91 %
M14	85,32 %	87,92 %
Concert JG Capital Management et IDI	7,47 %	5,49 %
Public	5,12 %	3,78 %
Total	100,00 %	100,00 %

Au 31 décembre 2010, le personnel du groupe détient 24 784 actions dans le cadre du PEE.
Les actions détenues en propre par la société sont au nombre de 12 807 ; leur valeur de marché s'élève à 462 332,66 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Note 8.2. Variation des capitaux propres

	2010
Capitaux propres au 1er janvier	205 669,2
Distribution de dividendes	- 4 693,9
Augmentation du capital (souscription d'actions)	0,0
Augmentation des primes liées à l'augmentation du capital	0,0
Report à nouveaux selon les nouvelles règles comptables sur les actifs	0,0
Autres	10,6
Résultat de l'exercice	12 178,6
Capitaux propres au 31 décembre	213 164,5

Plans d'options de souscription d'actions : au 31 décembre 2010, il y avait 105 000 options de souscription d'actions Bricorama consenties à des salariés du groupe, dans le cadre du plan décrit ci-après, et susceptibles d'entraîner des augmentations de capital dans le futur :

	Plan 2004	
Date de l'Assemblée Générale	17/05/2004	
Date du Conseil d'Administration	23/08/2004	
Date limite de souscription	22/08/2011	
Pays ou région	France	Benelux
Actions à souscrire au 1er janvier 2010	71 000	41 000
Prix de souscription (en euros)	43,11	45,38
Actions souscrites en 210	0	0
Actions restantes à souscrire au 31 décembre 2010	65 000	40 000
Actions devenues caduques en 2010	6 000	1 000

Note 8.3. Rachat d'actions

Le rachat par Bricorama SA de ses propres actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 29 mai 2000. Cette autorisation a été plusieurs fois renouvelée et dernièrement lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2009.

Ces achats peuvent être réalisés par tous moyens et jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social. L'autorisation de rachat d'actions donnée par l'Assemblée Générale, est d'une durée maximum de dix huit mois.

Ces rachats d'actions ont pour but d'assurer la régularisation des cours, de permettre leur annulation à des fins d'optimisation du résultat par action, de remettre des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de permettre la remise d'actions en contrepartie de la levée d'options d'achat attribuées aux salariés de la société et/ou du groupe ou dans le cadre des dispositions relatives à la participation des salariés aux fruits de l'expansion et d'une façon générale en vue de participer à la politique de gestion patrimoniale et financière de la société.

La remise éventuelle de ces actions sur le marché s'opère dans des conditions n'affectant pas le cours de Bourse.

Note 8.4. Proposition d'affectation du résultat

	31/12/09	31/12/10
Résultat	18 106,9	12 178,6
Affectation à la réserve légale	0,0	0,0
Dividendes*	4 693,9	5 655,3
Autres réserves et report à nouveau	13 413,0	6 523,2

* Le dividende qui sera proposé par le Conseil d'Administration à l'approbation de l'Assemblée Générale s'élève à 1,00 euro par action.

Note 9. Provisions pour risques et charges

	A nouveau	Dotation	Reprise	Solde
Provisions pour litiges (prud'hommes)		23,9		23,9
Provisions pour impôts				
Autres provisions pour risques et charges				
Total		23,9		23,9

Note 10. Endettement

Note 10.1. Moyen terme

	2009	2010
Taux fixes		
Taux variables	79 887,2	84 218,1
Total	79 887,2	84 218,1

La différence avec le montant figurant au bilan correspond essentiellement aux concours bancaires courants pour 1 160,3 milliers d'euros.

Le montant total des emprunts remboursés est de 19 770 milliers d'euros. Le montant des emprunts souscrits est égal à 24 084 milliers d'euros.

Le solde correspond à la souscription de nouvelles lignes court terme.

Note 10.2. Couvertures de change et de taux

1. Risque de change : Au 31 décembre 2009, Bricorama SA a mis en place les opérations suivantes pour pallier à l'exposition de la société au risque de change.

	2009	2010
Achats à terme (en dollars)		2 158
Options/collar (en euros)	685,0	

2. Risque de taux d'intérêt : Au 31 décembre 2010, l'exposition nette de la société aux variations de taux d'intérêt est réduite par l'utilisation d'instruments financiers constitués de swaps et d'options de taux d'intérêt. La nature des couvertures mises en place par Bricorama SA s'analyse comme suit :

Notionnel	Swaps	Options	Total
Moins d'1 an	65 000	30 000	95 000
Plus d'1 an	215 000	0	215 000

La valeur de marché de ces instruments de couverture du risque de taux s'élève à -3 318 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre -2 007 milliers d'euros en 2009.

Note 10.3. Concours bancaires courants

Au 31 décembre 2010, les concours bancaires courants s'élèvent à 1 160,3 milliers d'euros.

Note 11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice avant répartition

	Total	Moins d'1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	84 297,5	33 770,6	48 526,9	2 000,0
Concours bancaires	1 160,3	1 160,3		
Intérêts courus	272,4	272,4		
Dettes fournisseurs	2 364,5	2 364,5		
Dettes fiscales et sociales	3 569,0	3 569,0		
Dettes sur immobilisations	57,3	57,3		
Autres dettes diverses	252,6	252,6		
Produits constatés d'avance				
Total	91 973,7	41 446,7	48 526,9	2 000,0

Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance :

Autres	31 décembre 2010	1 mois	2 mois	3 mois
526,6	836,6	957,6	12,2	31,5

Note 12. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations ⁽¹⁾	Valeur nette des titres	Capital social	Réserves	Report à nouveau	Avances	Quote-part capital détenu direct. (%)	Résultat 2010
Bricorama France	91 827,0	18 407,3	62 235,1	1 377,8	80 037,0	99,76	11 359,6
Bricorama BV (Pays-Bas)	17 567,5	3 972,8	15 425,6	5 437,4	48 688,1	100	-1 726,3
Immobilière Bricailleterie	1,5	1,5		28,1	1 436,2	99	26,2
Brico ASIA	0,7	1,0		109,5		67	188,0
Bricorama Méditerranée	2 122,4	3 503,3	-143,3	-2 142,5	12 050,4	100	-678,9
Brico 3	38,1	38,1		-11,3	14,3	100	-2,5
Eoliennes Bricorama 2	38,1	38,1		-209,3	3 543,1	100	-28,3

(1) dont la part de capital détenue par Bricorama SA est supérieure à 50 % directement ou indirectement.

Bricorama France a distribué en 2010 au titre de l'exercice 2009 un dividende total de 11 243,3 milliers d'euros.

Note 13. Rémunération des dirigeants

L'ensemble des rémunérations versées par la société Bricorama SA au cours de l'exercice 2010 à ses dirigeants et mandataires sociaux s'élève à 952 milliers d'euros.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucun engagement en matière de pensions ni d'indemnités assimilées, ni d'avances, ni de crédits accordés.

Note 14. Intégration fiscale

Un groupe fiscal a été mis en place en France à compter du 1er janvier 1999. Il comprend au 31 décembre 2010 les sociétés suivantes :

Nom de la Société	Siège social	Capital
Bricorama France	Rue du moulin paillason, 42300 Roanne	18 407,3
Brico 3	21, av Mal de Lattre de Tassigny, 94 120 Fontenay-sous-Bois	38,1
Eolienne 2	21, av Mal de Lattre de Tassigny, 94 120 Fontenay-sous-Bois	38,1
Eoliennes de Trémeheuc	21, av Mal de Lattre de Tassigny, 94 120 Fontenay-sous-Bois	37,0
Galeries Lindoises	Le port de Lalinde, 24 150 Lalinde	78,0
Solobri	Rue de Moscou, 40 140 Soustons	83,8
SCI Bricailleterie	21, av Mal de Lattre de Tassigny, 94 120 Fontenay-sous-Bois	1,5
SCI Tamme	Million, 40 140 Soustons	2,0

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé dans chacune des entités membres du groupe fiscal et l'économie d'impôt est constatée dans la société-mère Bricorama SA.

Note 15. Résultat fiscal

Le montant global des charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du code général des impôts est de 11,7 milliers d'euros.

Note 16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice d'un montant de 20,2 millions d'euros est constitué principalement de prestations de services effectuées au profit des filiales du groupe. Ces prestations se répartissent à hauteur de 18,6 millions d'euros pour la France et 188,3 milliers d'euros pour l'étranger. Le solde est représenté, pour l'essentiel, à hauteur de 1,4 millions d'euros par des refacturations diverses et d'assurance au groupe et hors groupe (affiliés).

Note 17. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice est constitué principalement des dividendes reçus des filiales pour un montant de 11,3 millions d'euros.

Note 18. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement des charges exceptionnelles liées au versement d'une indemnité de résiliation du bail commercial du siège de Noisy-le-Grand pour 255,1 milliers d'euros.

Note 19. Impôt sur les sociétés

Note 19.1. Répartition de l'impôt sur les sociétés

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	13 704,3	1 077,3	12 627,0
Résultat exceptionnel à court terme	-425,4	-141,8	-283,6
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-164,9		-164,9
Résultat comptable	13 114,2	935,5	12 178,6

Les résultats courant et exceptionnel sont corrigés des réintégrations et déductions fiscales les concernant. Le taux d'impôt en vigueur est ensuite appliqué aux résultats courant et exceptionnel ainsi corrigés, et à la participation. L'économie d'impôt de 219 409 euros résulte du boni d'intégration constaté dans le cadre de l'intégration fiscale du groupe évoqué en note 14.

Note 19.2. Situation fiscale différée et latente

Impôt payé d'avance sur :

Charges non déductibles temporairement (déductibles l'année suivante)	
Participation des salariés	54,9
Organic	12,0
Total des éléments différés et latents	66,9

Note 20. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

La société n'applique pas de dispositions fiscales susceptibles d'impacter son résultat et ses capitaux propres.

Note 21. Engagements – Cautions

Cautions données (en milliers d'euros)

Belgique	0
Pays-Bas	626
Espagne	0
France	164
Total	790

Elles correspondent essentiellement à des cautions sur loyers.

D'autre part, la société bénéficie de cautions reçues relatives à des garanties de passif négociées lors des acquisitions.

Garanties données (en milliers d'euros)

Belgique	9 500
Pays-Bas	8 125
Espagne	7 353
France	7 438
Total	32 416

Elles correspondent principalement aux emprunts et lignes court terme souscrits auprès des établissements de crédit par ses filiales.

Note 22. Engagements de retraite

Les salariés de Bricorama SA bénéficient d'indemnités de fin de carrière définies par la convention collective du secteur du bricolage.

Les engagements ne sont pas constatés sous forme de provisions.

Evolution des engagements	2010
Dettes actuarielles initiales	325,0
Charge d'intérêts	
Coût des services rendus	38,6
Pertes (gains) actuariels	
Transferts intra groupe	
Acquisitions et cessions	
Dettes actuarielles avec niveau futur de salaires au 31 décembre 2010	415,6

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation	4,50 %
Taux d'augmentation future des salaires	2 % à 3,5 %
Durée résiduelle d'activité (années)	16,23
Nombre de salariés	159

Le taux d'actualisation retenu correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA dans la zone euro et d'une durée inférieure à 10 ans.

Note 23. Eléments concernant les entreprises liées

Montants concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation :

Postes	31/12/10
Actif immobilisé	
Capital souscrit non appelé	
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles	
Participations	112 976,2
Créances rattachées à participations	38 903,7
Prêts	
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
Actif circulant	
Avances, acomptes versés sur commandes	
Créances clients, comptes rattachés	1 005,9
Autres créances	138 270,5
Capital souscrit appelé, non versé	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Charges constatées d'avance	
Dettes	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts, dettes auprès d'établissements de crédit	
Emprunts, dettes financières divers	
Avances et acomptes sur commandes	
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	525,6
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	
Autres dettes	252,6
Résultat d'exploitation	
Produits d'exploitation	-19 694,6
Charges d'exploitation	251,5
Résultat financier	
Produits de participation	-11 338,7
Autres produits financiers	- 3 964,5
Autres charges financières	45,2

Note 24. Détail des produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir	Actifs
Créances sur participations	
Intérêts courus	
Créances clients et comptes rattachés	147,8
TVA sur factures non parvenues	111,7
TVA sur factures à établir	
Produits à recevoir du personnel	0,6
Autres créances :	
Intérêts rémunération des comptes courants	3 319,6
Disponibilités :	
Intérêts courus à recevoir	
Total	3 579,7

Charges à payer	Passifs
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	
Intérêts sur emprunts	79,4
Intérêts courus à payer	272,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	
Factures non parvenues	571,8
Personnel et comptes rattachés :	
Charges à payer personnel et organismes sociaux	1 291,4
Cap[taxe apprentissage, form, constr, chs/cp]	471,0
Cap[organic et taxe handicapés]	56,5
TVA sur FAE	24,2
Autres dettes : AAE	
Intérêts sur comptes courants	45,2
Total	2 811,9

Note 25. Comptes de régularisation actif et passif

Charges et produits constatés d'avance

	2009		2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Total des charges	405,9		453,7	
Total des produits				

Note 26. Transferts de charges

	2009	2010
Total des transferts de charges	50,7	34,8

Note 27. Effectif moyen

Catégories	Nombre de salariés
Cadres	69
Agents de maîtrise, techniciens	31
Employés	59
Ouvriers	
dont contrats de qualification et apprentis	2
dont handicapés	2

Total 159

Note 28. Informations relatives au droit individuel de formation (DIF)

Nombre d'heures acquises au titre du DIF	13 000
Nombre d'heures de formation	360
Nombre d'heures n'ayant pas donné lieu à demande	12 640

Note 29. Résultats des cinq derniers exercices (en euros)

Date d'arrêté	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10
Durée de l'exercice	12 mois				
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	27 919 115	28 264 115	28 276 560	28 276 560	28 276 560
Nombre d'actions :					
Ordinaires	5 583 823	5 652 823	5 655 312	5 655 312	5 655 312
A dividende prioritaire					
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires HT	14 368 879	14 749 657	17 457 730	20 033 300	20 209 581
Résultat avant impôts, participation, et dotations aux amortissements et provisions	19 678 316	22 146 875	22 478 943	20 624 405	16 137 775
Impôt sur les sociétés	-2 877 748	167 430	-2 402 933	4 417	935 514
Participation des salariés	198 066	214 425	270 017	180 120	164 855
Dotations aux amortissements et provisions	400 248	1 031 995	1 559 423	2 332 929	2 858 840
Résultat net	21 957 750	20 733 025	23 052 436	18 106 939	12 178 567
Résultat distribué	3 629 485	3 900 448	3 902 165	4 693 909	5 655 312
Résultat par action :					
Résultat après impôt, participation, et avant dotations aux amortissements et provisions	4,00	3,85	4,35	3,61	2,66
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	3,93	3,67	4,08	3,20	2,15
Dividende attribué	0,65	0,69	0,69	0,83	1,00*
Personnel :					
Effectif moyen salarié	163	156	156	166	159
Masse salariale	5 464 923	5 796 956	6 244 711	6 912 045	7 359 269
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 669 821	2 541 960	2 514 409	2 868 659	3 032 397

(*) Un dividende de 1,00 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2011.

III. - LISTE DES MAGASINS

AIX EN PROVENCE	2 Place Niollon - 13100 Aix en Provence
ALBI	Route De Castres - 81990 Puygouzon
ANNECY (SILLINGY)	Le Grand Epagny - 74330 Sillingy
ANNEMASSE (GAILLARD)	ZAC De La Châtelaine Rue René Cassin - 74240 Gaillard
AUXERRE (ESCOLIVES)	Rn6 Escolives Sainte Camille - 89290 Champs-sur-Yonne
BAR LE DUC	Sas Collot - Zi Des Grandes Terres - 55000 Bar-Le-Duc
BEAUNE	80 Avenue De La Sablière - 21200 Beaune
BELFORT	Lieu Dit Bloisier - C.D. 419 - 90160 Bessoncourt
BELLEY	C.C Provencia / Z.A. L'Ousson - 01300 Belley
BIGANOS	22 Rue Des Fonderies - 33380 Biganos
BLOIS	Z.I Le Haut Des Sablons Bp 38 - 41354 Vineuil Cedex
BONDY	175 Ave Du Général Gallièni 93140 Bondy
BOULOGNE	701 Av Du Général Leclerc - 92100 Boulogne
BRIANCON	2 Avenue du Dauphiné - 05100 Briançon
CAMBRAI	1 Avenue De Paris - 59400 Cambrai
CESSY	RN 5 - 01170 Cessy
CHALONS (FAGNIERES)	Route d'Epervy Cc Leclerc 51510 Fagnières
CHATEAU-THIERRY	ZA.E Le Raidon - Rue Gustave Eiffel - 02400 Chateau-Thierry
CHATELLERAULT	Z.I Du Sanital - 4 bis Allée d'Argenson - 86100 Châtellerault
CHATILLON	194 Avenue De Paris - 92320 Chatillon-sous-Bagneux
CLERMONT-FERRAND	6 Avenue De L'agriculture - 63100 Clermont-Ferrand
CLICHY	43 bis Avenue Jean Jaurès - 92110 Clichy
COLOMBES	73 Boulevard Marceau - 92700 Colombes
COURBEVOIE	5 Bd Georges Clémenceau - 92400 Courbevoie
DAX	2352 Ave De La Résistance - 40990 Saint-Paul-Les-Dax
DIZY	ZA Le Petit Bois - 51530 Dizy
EVREUX	Boulevard Du 14 Juillet - 27000 Evreux
FONTENAY	21 Avenue Du Maréchal De Lattre De Tassigny - 94120 Fontenay-sous-Bois
GOURDAN POLIGNAN	CC Lane Bazert - 31210 Gourdan-Polignan
GUILHERAND GRANGES	Avenue De La République 1223 Rue Henri Dunant - 07500 Guilherand-Granges
ITALIE 2	C.C Italie 2 / Boite 1035 - 75013 Paris
JARDRES	Z.I La Carte - 86800 Jardres
JEUXEY	Route départementale 46 - lieu dit "A Salet" - 88000 Jeuxy
JUVIGNAC	Lieu dit Carrière de l'Ort - 34990 Juvignac
LALINDE	BP 38 - Le Port de Lalinde - 24150 Lalinde
LAON	Espace Romanette - Cc Carrefour - 02000 Laon
LES ABRETS	67 Rue De La République 38490 Les Abrets
LILLE	21 Ter De Turenne - 59000 Lille
LIMAY	Rue Jean-Pierre Timbaud / Vieux Chemin De Paris - 78520 Limay
LIMOGES	Route Nationale 20 / Le Crochat - 87220 Feytiat
LISIEUX	Rue Auguste Fresnel - 14100 Lisieux
LOOS LEZ LILLE	92 Avenue Georges Potier - 59120 Loos-Lez-Lille
LYON BERTHELOT	Rue Audibert Et Laviotte - 69008 Lyon
MAREUIL LES MEAUX	10 Mail de la Haute Borne - 77100 Mareuil-Lès-Meaux
MARSEILLE 7	11/13 Rue Sauveur Tobelem - 13007 Marseille
MARSEILLE PRADO	256 Avenue Du Prado - 13008 Marseille
MARSEILLE ST JUST	39 Avenue Saint Just - 13004 Marseille
MEAUX	RN 3 / 22, avenue de la victoire - 77100 Meaux
MONTARGIS	Rue Du Port - 45200 Montargis
MONTIGNY	63 Boulevard Vauban - 78180 Montigny
NEMOURS	Z.A / 21 Rue D'egreville - 77140 Nemours
NICE	10 Avenue De La Californie - 06200 Nice
NOGENT SUR MARNE	8 Bd De Strasbourg - 94130 Nogent-sur-Marne
ORGEVAL	C.C Art De Vivre - 78630 Orgeval
ORLEANS	4 Avenue De La Libération - 45000 Orléans
PANTIN	59-61 Avenue Jean Lolive - 93500 Pantin

PARIS 13	154 Boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris
PARIS 18 (BD NEY)	126-128 Boulevard Ney - 75018 Paris
PARIS 19	22-28 Avenue Simon Bolivar - 75019 Paris
PETIT QUEVILLY	Angle Rues Bourbaki & Stalingrad - 76140 Petit-Quevilly
PLESSIS ROBINSON	1 Place du 8 Mai 1945 - Avenue des Alliés - 92354 Le Plessis Robinson
PORTE D'ITALIE	Parc De Stationnement De La Porte D'italie - 75013 Paris
QUINCY	C.C Val d'Yerres 2 - 91480 Quincy-sous-Sénart
RAMBOUILLET	C.C Rn 306 77 Rue De La Louvière - 78120 Rambouillet
ROANNE	Rue du Moulin Paillasson - 42300 Roanne
ROUBAIX	105 Boulevard De Lyon - 59100 Roubaix
ROYAN	48 Rue Marie Ampere - 17200 Royan
SABLE	Route De La Flèche - 72300 Sablé-sur-Sarthe
SAINT ANDRE (TROYES)	RN 77 Chemin Du Chavant - 10120 Saint-André-Les-Vergers
SAINT GERMAIN	Lieu Dit La Petite Folie - Rn 20 - 91180 Saint-Germain-Lès-Arpajon
SAINT MALO	Boulevard De Cancale - 35400 Saint-Malo
SAINT PIERRE	Parc Des Bords De Seine - 76320 Saint-Pierre-Les-Elbeuf
SAINT QUENTIN	C.C Cora Route Du 19 Mars 1962 - 02100 Saint-Quentin
SAINT THIBAUT	P.A De La Courtilière Nord - 77400 Saint-Thibault-Des-Vignes
SEVRES	25 Avenue De L'Europe - 92310 Sèvres
SOISSONS	Boulevard Du Tour De Ville / Zac De Chevreux - 02200 Soissons
SOISY	28 Ave De Paris - 95230 Soisy-sous-Montmorency
SOUSTONS	20 rue de Moscou - 40141 Soustons
SURESNES	22 Boulevard Henri Sellier - 92150 Suresnes
TAVERNY	66 Cc Les Portes De Taverny Rue Jb Clément - 95158 Taverny
THIAIS	189 Avenue De Fontainebleau - 94320 Thiais
THONON	Parc D'activité Du Pré Biollat - 74200 Anthy-sur-Léman
TOURCOING	19 Rue Du Canal - 59200 Tourcoing
VILLEJUST	ZAC Centre De Vie - Ave De L'océanie - 91140 Villejust
VILLEURBANNE	57 Avenue Antoine De Saint-Exupéry - 69100 Villeurbanne
VILLIERS	ZAC Des Boutareines - 94350 Villiers-sur-Marne
VIRY CHATILLON	106-108 Avenue Du Général De Gaulle - 91170 Viry-Chatillon
VIRY NOUREUIL	C.C Auchan 38 Lieu Dit Les Rincettes - 02300 Viry-Nouzeuil
VITRY LE FRANCOIS	Rue De La Jouette - 51300 Vitry-le-François
VOIRON	C.C Carrefour Zi Les Blanchisseries - 38500 Voiron
VOISINS LE BRETONNEUX	C.C Rue Aux Fleurs - 78960 Voisins-le-Bretonneux

BOBIGNY	39-43 Rue De Paris - 93000 Bobigny
BOLLENE	Avenue Jean Moulin - 84500 Bollène
IVRY	12 Quai Marcel Boyer - 94204 Ivry-sur-Seine
SAINT DIZIER	Route Des Roises - 52100 Bettancourt-la-Ferrée

Beaumont	Sarl EBI Zac Champ Madame - Nicéphore Niepce 63110 Beaumont
Biars	Sarl Martignac - 64, avenue de la République - 46130 Biars St Céré
Cagnes	S.A. La Malvanaise 102 Route De Grasse - 06800 Cagnes Sur Mer
Cannes	Bricocannes Sarl - 8 Rue Louis Braille - 06400 Cannes
Cros de cagnes	Sarl Brico F.L. 95 Avenue Cyrille Besset - 06800 Cagnes-sur-mer
Fréjus	Brico Fréjus - 745 Avenue du 15ème Corps d'Armée - 83600 Fréjus
Gambshiem	Sarl Bricorama Gambshiem -Rn 120- 67460 Gambshiem
Issoire	Ste Ebi - 1 Rue Pierre Antoine Rouvert - Zi Les Listes - 63500 Issoire
La brillanne	Db Performance - Le Plan Rn 96 - 04 700 La Brillanne
Lannemezan	Bricola Sarl - Zone commerciale Peyrehitte - La Ramondia - 65300 Lannemezan
Lannilis	Sarl Sachel - Zi De Kerlois - 29870 Lannilis
Le Rouret	Sarl La Catalane - 2 route de Nice Rd2085 - 06650 Le Rouret
Nouméa	Sopema 6, Rue Ferdinand Forest Ducos BP 2088 - 98846 Noumea Cedex
Olonzac	Sarl Distri-Olonzac - route D'oupiac - 34210 Olonzac
Paris 15	Bricoparis Croix Nivert - 23, rue Amiral Roussin - 75015 Paris

Ploudalmezeau	Sarl Sachel - Zi De Keruscat - 29830 Ploudalmezeau
Reims	J.C. Tex 13, Place Du Forum - 51100 Reims
Roquebrune	Brico Roquebrune - Cd7 Quartier Barbussi - 83520 Roquebrune-sur-Argens
Sélestat	Sarl Sab - 20 Ave De La Résistance - 59350 Saint-André-lez-Lille
St André lez Lille	Sté Martignac - Zone Industrielle Bp 56 - 46400 Saint-Céré Cedex
St Céré	Les Floralties - Zone Industrielle Mézières 33220 Port Sainte-Foy-et-Ponchapt
Ste Foy	Sa Etablissements Derrey - 381 Allée De L'europe - 88100 Sainte-Marguerite
Ste Marguerite	103 A Route de Colmar - 67600 Sélestat
Tanger	Sté BRICOSHOP - Route de Rabat - Commune de Tanger - 90 000 Tanger
Tournon sur Rhône	ZAE Parc De Champagne - 07300 Tournon-sur-Rhône
Tunis	Bricorama Tunisie Sa - Km 16 Route de Bizerte - 2032 Cebalat Ben Ammar - Ariana
Wallis	Batirama - Bp 165 Mata-Utu - 98600 Wallis (Pacifique Sud)

D. Pays-Bas : magasins à l'enseigne Gamma et Karwei

Apeldoorn	Dijkgraafweg 5	7336 AT Apeldoorn
Assen	Zeilmakerstraat 16	9403 VA Assen
Best	Oirschotseweg 66 - 68	5684 NK Best
Beverwijk	Spoorsingel 3	1947 LA Beverwijk
Breda	Takkebijsters 57	4817 BL Breda
Den Bosch	De Grote Elst 42	5246 JR Den Bosch
Den Bosch West	Heltheuvelweg 7	5222 AV Den Bosch
Den Haag	Binckhorstlaan 176	2516 BG Den Haag
Den Haag	Uitenhagestraat 87	2571 PV Den Haag
Drachten	De Hemmen 8	9206 AG Drachten
Elburg	Westerlengte 2	8081 PZ Elburg
Groesbeek	Ambachtsweg 24	6562 AV Groesbeek
Groningen	Ulgersmaweg 52	9731 BV Groningen
Haarlem	Heringaweg 6	2031 BW Haarlem
Haarlem	Verspronckweg 63 A	2023 BB Haarlem
Helmond	Engelseweg 217	5705 AE Helmond
Hillegom	Satellietbaan 14	2181 MH Hillegom
Kerkrade	Wiebachstraat 77A	6466 NG Kerkrade
Leerdam	Loosdorp 2	4143 LT Leerdam
Leeuwarden	P.J. Troelstraweg 149 A	8919 AA Leeuwarden
Lisse	Grevelingstraat 81	2161 WE Lisse
Middelharnis	De Hofjes 6-8	3241 ML Middelharnis
Noordwijkerhout	Walserij 101	2211 SJ Noordwijkerhout
Schijndel	Galvanieweg 26	5482 TN Schijndel
Soest	Weteringpad 13	3762 EN Soest
Venlo	Kraanvogelstraat 36	5912 XR Venlo
Vught	De Schakel 6	5261 LL Vught

E. Belgique : magasins à l'enseigne Gamma

Ans	Rue des Français 155	4430 Ans
Auvelais	Rue des Glaces 79	5060 Auvelais
Bastogne	116, route de Marche	6600 Bastogne
Brugge	St. Pieterskaai 57 A	8000 Brugge
Brugge	Baron Ruzettelaan 88	8310 Brugge
Deinze	Kappellestraat 105 - 107	9800 Deinze
Eeklo	Leopoldlaan 63	9900 Eeklo
Geel	Acaciastraat 25	2440 Geel
Gent	Maisstraat 62	9000 Gent
Gentbrugge	Oefenplein 2 - 4	9050 Gentbrugge
Herentals	Hemeldonk 3	2200 Herentals
Herstal	Bvd Zé noble Gramme 11	4040 Herstal
Jemeppe	Rue Gustave Baivy 5	4101 Jemeppe s/ Meuse
Jumet	Ch. De Bruxelles 378	6040 Jumet/Charleroi
Kampenhout	Mechelsesteenweg 46	1910 Kampenhout
Kortrijk	Passionistenlaan 75	8500 Kortrijk

Kuurne	Ringlaan 9	8520 Kuurne
La Louvière	Rue du Gazomètre 25	7100 La Louvière
Leuven Wilsele	Kol. Bégaultlaan 5	3012 Leuven
Lokeren	Zelebaan 59	9160 Lokeren
Machelen	Hoek Woluwé/Kerklaan 37	1830 Machelen
Maldegem	Koning Leopoldlaan 2 A	9990 Maldegem
Marcinelle	Av. Paul Pastur 143	6001 Marcinelle
Mechelen	Guido Gezellelaan 20 A	2800 Mechelen
Menen	Noordstraat 30	8930 Menen
Merksem	Eugeen Meeuwstraat 101	2170 Merksem
Nimy-Maisières	Rue Grande 208 E	7020 Nimy-Maisières
Oostende	Nieuwpoortsesteenweg 665	8400 Oostende
Oostende Luchthaven	Torhoutsesteenweg 556	8400 Oostende
Quaregnon	Rue Jules Destrée 355 -357	7390 Quaregnon
Roeselare	Hammestraat 2 / Ardooisesteeweg	8800 Roeselare
Roeselare Grote Bassin	Kattenstraat 38	8800 Roeselare
St-Pieters-Leeuw	Bergensesteenweg 432	1600 St-Pieters-Leeuw
Turnhout	Steenweg op Gierle 245	2300 Turnhout
Ukkel	Stallestraat 190/200	1180 Ukkel
Verviers	Boulevard Gérard Champs 58	4800 Verviers
Waregem	Gentseweg 514	8793 Sint-Eloois-Vijve
Wommelgem	Autolei 55	2160 Wommelgem
Zelzate	Suikerkaai 17	9060 Zelzate

F. Espagne : magasins à l'enseigne Bricorama

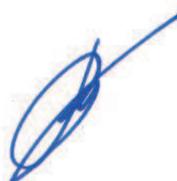
ABRERA	Calle Hostal del Pi n°2	8630	ABRERA
ALCOY	Carrer Filá Cordon N° 26	3804	ALCOY
CIUDAD REA	Avenida de la Ciencia Esquina	13005	CIUDAD REAL
COSTALITA	Ctra Nacional 340 km 166	29680	ESTEPONA
EL VERGER	Calle Pedreguer n°2	3770	EL VERGER
PETRER	Calle la Paz n°1	3610	PETRER, Alicant
VALLADOLID	Camino Viejo de Simancas Km 1.5	47008	VALLADOLID
VINAROS	Poligono industrial Vinaros	12500	VINAROS

IV. - ATTESTATION DU PRESIDENT

Responsable du rapport annuel :
M. Jean-Claude Bourrelier
Président du Conseil d'Administration de Bricorama SA

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont à ma connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le Cabinet Dauge et Associés et le cabinet Lucien Zouary et Associés, une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport annuel ainsi qu'à la lecture d'ensemble du rapport.

Le Président
Jean-Claude Bourrelier



Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Lucien Zouary & Associés
Représenté par Vincent Rouhier
10, boulevard Malesherbes
75 008 Paris
Début du 1er mandat : 29 juin 2010
Durée du mandat en cours : 6 exercices
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale
devant statuer sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2015

Cabinet Dauge et Associés
Représenté par M. Pascal Gillette
22, avenue de la Grande Armée
75 017 Paris
Début du 1er mandat : 29 juin 2005
Durée du mandat en cours : 6 exercices
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale
devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Suppléants

SARL PAPER AUDIT & CONSEIL
représentée par M. Xavier Paper
222 boulevard Pereire
75 017 PARIS

M. Philippe Tissier-Chauveau
22, avenue de la Grande Armée
75 858 Paris Cedex 17

V. - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET DAUGE ET ASSOCIES
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
22, avenue de la Grande Armée
75017 - PARIS

CABINET LUCIEN ZOUARY ET ASSOCIES
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES
10, boulevard Malesherbes
75008 - PARIS

BRICORAMA

SA au Capital de 28.276.560 euros

Zac des Boutareines

94 350 – VILLIERS SUR MARNE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE
COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

BRICORAMA
SA au Capital de 28.276.560 euros
Zac des Boutareines
94 350 – VILLIERS SUR MARNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE
COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BRICORAMA S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport financier annuel, le conseil d'administration remplit les fonctions du comité d'audit mentionné à l'article L. 823-19 du code de commerce.

Il est à noter que les missions de l'administrateur chargé du contrôle de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière n'étaient pas encore formalisées en 2010.

Monsieur Thierry QUILAN, administrateur indépendant coopté par le conseil d'administration de la société BRICORAMA S.A. le 17 février 2011 devrait assurer conjointement avec Monsieur Yohann BOURRELIER, à partir de sa date de nomination, le suivi entre autres :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 18 avril 2011

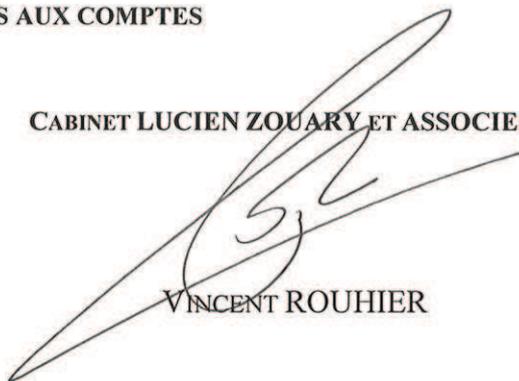
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET DAUGE ET ASSOCIES



PASCAL GILLETTE

CABINET LUCIEN ZOUARY ET ASSOCIES



VINCENT ROUHIER

CABINET DAUGE ET ASSOCIES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

22, avenue de la Grande Armée

75017 - PARIS

CABINET LUCIEN ZOUARY ET ASSOCIES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

10, boulevard Maïesherbes

75008 - PARIS

BRICORAMA

SA au Capital de 28.276.560 euros

Zac des Boutareines

94 350 – VILLIERS SUR MARNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE

L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

BRICORAMA

SA au Capital de 28.276.560 euros

Zac des Boutareines

94 350 – VILLIERS SUR MARNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BRICORAMA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

Estimations et principes comptables

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.4. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode utilisée et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 18 avril 2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET DAUGE ET ASSOCIES



PASCAL GILLETTE

LUCIEN ZOUARY & ASSOCIES



VINCENT ROUHIER

CABINET DAUGE ET ASSOCIES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

22, avenue de la Grande Armée

75017 - PARIS

CABINET LUCIEN ZOUARY ET ASSOCIES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

10, boulevard Malesherbes

75008 - PARIS

BRICORAMA

SA au Capital de 28.276.560 euros

Zac des Boutareines

94 350 – VILLIERS SUR MARNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE

L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

BRICORAMA

SA au Capital de 28.276.560 euros

Zac des Boutareines

94 350 – VILLIERS SUR MARNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BRICORAMA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- la justification de nos appréciations.
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude concernant le litige B3 opposant la société à la société Mr. Bricolage tel qu'exposée dans la note 25 de l'annexe,
- la correction d'erreur relative au traitement comptable de la cotisation sur la valeur ajoutée (C.V.A.E.) dans les comptes publiés au 31 décembre 2009 telle qu'exposée dans la note 2.3.13 de l'annexe et dont l'incidence est présentée dans « l'état de situation financière consolidé », dans « le compte de résultat consolidé », dans « le tableau consolidé des flux de trésorerie » et dans « le tableau de variation des capitaux propres consolidés ».
- le changement d'estimation des remises de fin d'année des filiales du Benelux tel qu'exposé dans la note 2.5.1. de l'annexe.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

- La note 2.3.7. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Provisionnement des risques sur les litiges

- Votre société constitue des provisions pour risques et charges telles que décrit dans la note 2.3.10.
Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

- Votre société a vérifié, comme exposé dans la note 2.3.6. sur la dépréciation des actifs, que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition restait supérieure à la valeur comptable. Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 18 avril 2011

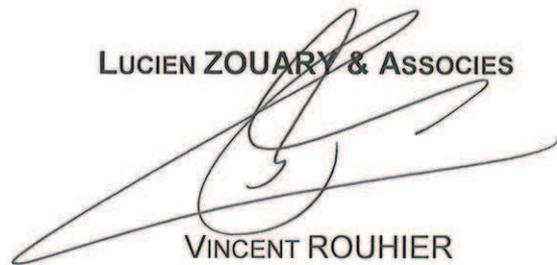
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET DAUGE ET ASSOCIES



PASCAL GILLETTE

LUCIEN ZOUARY & ASSOCIES



VINCENT ROUHIER

2

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5
DERNIERS EXERCICES ANNUEL**

Résultats des cinq derniers exercices
(en euros)

Date d'arrêté	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Durée de l'exercice	12 mois				
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	27 919 115	28 264 115	28 276 560	28 276 560	28 276 560
Nombre d'actions :					
Ordinaires	5 583 823	5 652 823	5 655 312	5 655 312	5 655 312
A dividende prioritaire					
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires HT	14 368 879	14 749 657	17 457 730	20 033 300	20 209 581
Résultat avant impôts, participation, et dotations aux amortissement et provisions	19 678 316	22 146 875	22 478 943	20 624 405	16 137 775
Impôt sur les sociétés	-2 877 748	167 430	-2 402 933	4 417	935 514
Participation des salariés	198 066	214 425	270 017	180 120	164 855
Dotations aux amortissements et provisions	400 248	1 031 995	1 559 423	2 332 929	2 858 840
Résultat net	21 957 750	20 733 025	23 052 436	18 106 939	12 178 567
Résultat distribué	3 629 485	3 900 448	3 902 165	4 693 909	5 655 312
Résultat par action :					
Résultat après impôt, participation, et avant dotations aux amortissements et provisions	4,00	3,85	4,35	3,61	2,66
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	3,93	3,67	4,08	3,20	2.15
Dividende attribué	0,65	0,69	0,69	0,83	1,00*
Personnel :					
Effectif moyen salarié	163	156	156	166	159
Masse salariale Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	5 464 923	5 796 956	6 244 711	6 912 045	7 359 269
	2 669 821	2 541 960	2 514 409	2 868 659	3032 397

(*) Un dividende de 1,00 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2011.

ETAT DES COMMUNICATIONS FAITES SUR EURONEXT B

3

ETAT DES COMMUNICATIONS FAITES SUR EURONEXT B AU COURS DES 24 DERNIERS MOIS

- * 11/07/2011 : Evolution mensuelle du nombre de droits de vote et du nombre d'actions - juillet 2011
- * 17/06/2011 : Engagements de conservation des titres
- * 17/05/2011 : 2nd communiqué - Projet de transfert de la cotation de la société Bricorama d'Euronext vers Alternext
- * 05/05/2011 : Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2011
- * 26/04/2011 : Document d'information annuel 2010
- * 26/04/2011 : Mise à disposition des documents financiers relatifs à la Gouvernance d'entreprise et au contrôle interne
- * 26/04/2011 : Evolution mensuelle du nombre de droits de vote et du nombre d'actions - Avril 2011
- * 15/04/2011 : Nomination des commissaires aux comptes
- * 30/03/2011 : Attribution gratuite d'actions
- * 30/03/2011 : Projet de transfert Alternext
- * 30/03/2011 : Résultats annuels 2010
- * 21/02/2011 : Informations financières 4ème trimestre 2010
- * 13/01/2011 : Calendrier prévisionnel des communications financières 2011
- * 04/11/2010 : Information trimestrielle - 3ème trimestre 2010
- * 29/09/2010 : Compte Rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2010
- * 01/09/2010 : Rapport financier semestriel 2010
- * 01/09/2010 : Communiqué sur les résultats semestriels 2010
- * 29/07/2010 : Chiffre d'affaires 2ème trimestre 2010
- * 13/07/2010 : Nombre de droits de vote total existants au 29 juin 2010
- * 11/06/2010 : Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 29 juin 2010
- * 06/05/2010 : Information trimestrielle 2010
- * 30/04/2010 : Avis de réunion valant avis de convocation
- * 27/04/2010 : Rapport spécial sur les conventions réglementées
- * 27/04/2010 : Rapport des cac sur comptes annuels 2009
- * 27/04/2010 : Communications des cac - art L823-12 du code de commerce
- * 27/04/2010 : Rapport du président du conseil d'administration
- * 27/04/2010 : Rapport spécial des cac sur les conventions et engagements réglementés
- * 27/04/2010 : Rapport sur les comptes annuels au 31/12/2009
- * 27/04/2010 : Rapport sur les comptes consolidés au 31/12/2009
- * 27/04/2010 : Document d'information annuel 2009
- * 27/04/2010 : Mise à disposition de documents financiers
- * 15/04/2010 : Nomination des commissaires aux comptes
- * 08/04/2010 : Résultats annuels 2009
- * 08/04/2010 : Présentation des comptes annuels 2009
- * 16/02/2010 : Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2009
- * 08/02/2010 : Evolution du nombre d'actions et du nombre de droit de vote - Janvier 2010
- * 19/01/2010 : Calendrier des publications financières 2010
- * 29/10/2009 : Information trimestrielle - 3ème trimestre 2009
- * 01/09/2009 : Résultats semestriels 2009
- * 01/09/2009 : Rapport financier semestriel 2009
- * 25/08/2009 : Notes complémentaires relatives à la norme IAS 17 pour les rapports annuels 2005, 2006, 2007 et 2008
- * 25/08/2009 : Note complémentaire relative à la norme IAS 24 pour l'exercice 2005
- * 23/07/2009 : Chiffre d'affaires 2ème trimestre 2009
- * 23/07/2009 : Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2009
- * 07/07/2009 : Nombre de droits de vote existants lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2009
- * 07/07/2009 : Déclaration mensuelle du nombre de droits de vote et du nombre d'action - Juin 2009
- * 09/06/2009 : Additif à l'avis de réunion valant avis de convocation paru dans le bulletin des annonces légales obligatoires du 29 avril 2009 n°51
- * 06/05/2009 : Document d'information annuel

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE SUR LES 24 DERNIERS MOIS

1- INFORMATIONS BOURSIERES

Code ISIN : **FR0000054421**

Mnémonique : **BRICO**

Nombre d'actions : **6 220 843**

Capitalisation boursière au 20 juillet 2011: **239 564 663,93 €**

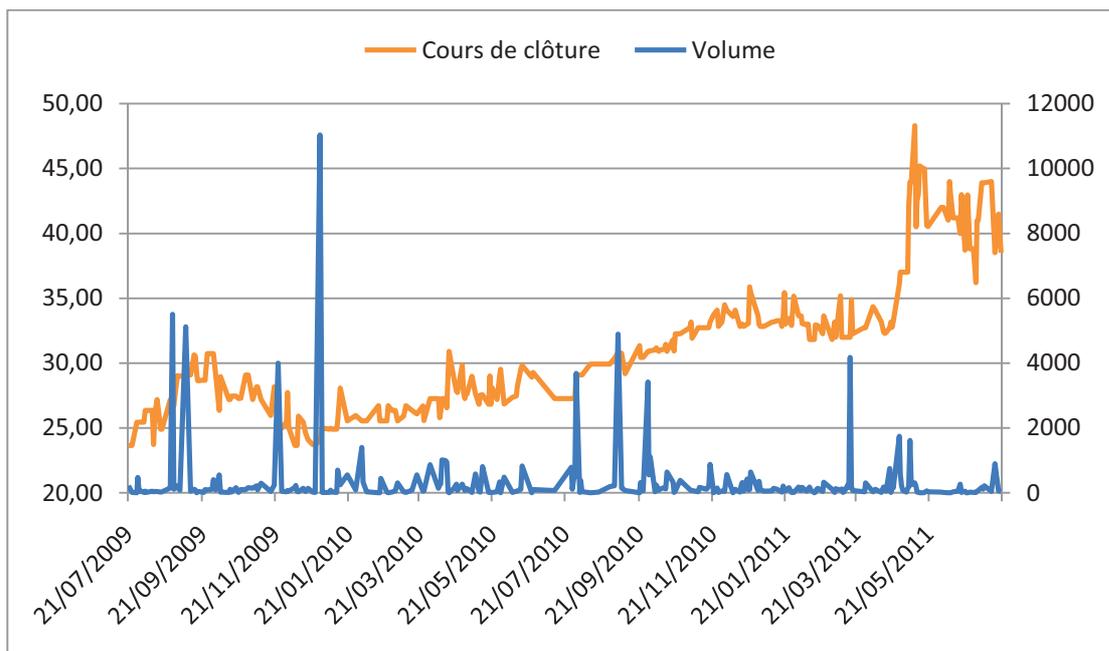
Classification sectorielle ICB : **5375 Distributeurs - Bricolage**

Cours au 20/07/2011 : **38,51 €**

Plus haut 12 mois : **48,30 €**

Plus bas 12 mois : **26,81 €**

2- EVOLUTION DU COURS DE BOURSE SUR LES 24 DERNIERS MOIS



SITUATION DE TRESORERIE CONSOLIDEE AU 30 AVRIL 2011

SITUATION DE TRESORERIE CONSOLIDEE AU 30 AVRIL 2011

(en K€)	30-avr-11
CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	
Total de la dette courante:	64 024,4
- faisant l'objet de garanties de Bricorama SA	7 080,0
- faisant l'objet de nantissements	
- sans garantie, ni nantissement	56 944,4
Total de la dette non courante (hors partie courante des dettes long terme):	63 784,1
- faisant l'objet de garanties de Bricorama SA	16 618,0
- faisant l'objet de nantissements	
- sans garantie, ni nantissement	47 166,1
Capitaux propres (hors résultat de la période)	274 051,9
- capital social	28 276,6
- primes d'émission	13 394,1
- auto contrôle	
- réserve légale	
- résultats accumulés, autres réserves et écarts de conversion	232 381,3

	(en K€)	30-avr-11
A. Disponibilités		7 309,0
B. Instruments équivalents trésorerie		
C. Valeurs mobilières de placement		21 007,2
D. Liquidités (A+B+C)		28 316,2
E. Créances financière à court terme		
F. Dettes bancaires à court terme		37 678,0
G. Part à moins de un an des dettes à moyen et long termes		26 106,1
H. Autres dettes financières à court terme		
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)		63 784,1
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)		35 467,9
K. Emprunts bancaires à plus de un an		64 024,4
L. Obligations émises		
M. Autres emprunts à plus de un an		
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)		64 024,4
O. Endettement financier net (J+N)		99 492,3